

Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

**PROPOSITION DES MESURES POUR L'ETAT DE PREPARATION
(R-PP)**

MADAGASCAR

ANNEXES

Version du 8 octobre 2010

LISTE DES ANNEXES

Sommaire

Annexe 1a-1. Les structures existantes, le dispositif de gestion de la préparation et les missions des représentants des secteurs	3
Annexe 1a-2. Les relations entre l’U-REDD, la PCP-REDD+ et le BER	12
Annexe 1b-1 : Résultats des consultations au niveau central menées lors de l’élaboration du R-PP..	13
Annexe 1b-2 : Rapport de l’atelier de validation national du RPP.....	21
Annexe 1b-3. Remarques reçues du Comité de Lecture et éléments de réponse.....	26
Annexe 1b-4. Cartes de localisation des participants aux consultations régionales	30
Annexe 1b-5 : Synthèse des ateliers régionaux de consultation pour l’élaboration du RPP.....	31
Annexe 2a-1 : Analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation	33
Annexe 2a-2 : Termes de référence des études sur la déforestation.....	40
Annexe 2b-1 : Carte de localisation des cinq projets-pilotes REDD à Madagascar	43
Annexe 2b-2 : Leçons apprises des projets pilotes REDD Malagasy	44
Annexe 2b-3 : TDR des études spécifiques pour les scénarios proposés	47
Annexe 2b-4 : TDR des études pour la formulation des stratégies REDD+.....	48
Annexe 2c-1 : Etudes à mener relatives au cadre de mise en œuvre	50
Annexe 2c-2 : Modèles de distribution des revenus	54
Annexe 2c-3 : Allocation de fonds pour des réductions permanentes des émissions dues à la déforestation/dégradation	63
Annexe 2d : Capacités et renforcements nécessaires pour la conduite de l’EESS.....	64
Annexe 3-1 : Superficie de l’évolution des écosystèmes au niveau des 22 régions	67
Annexe 3-2. Synthèse des approches méthodologiques des projets pilotes.....	73
Annexe 3-3. Cartographie des Ecosystèmes de Madagascar	74
Annexe 3-4 : Importances relatives des émissions dues a la déforestation et celles dues a la dégradation.	79
Annexe 3-5 : Le projet SEAS-OI.....	80
Annexe 4a-1 : Rôles et responsabilités de la phase de conception du système MRV	82
Annexe 4a-2 : Tableaux de Bord Environnementaux et Tableaux de Bord Sociaux.....	83
Annexe 4b : Typologie de participation.....	85

Annexe 1a-1. Les structures existantes, le dispositif de gestion de la préparation et les missions des représentants des secteurs

1. Les structures existantes de mise en œuvre du programme environnemental et brèves analyses de leur potentiel dans le processus REDD+

- Le Comité Interministériel de l'Environnement (CIME)

Le CIME est un organe existant depuis 1997 et créé par décret. C'est une structure de coordination interministérielle, placée sous la responsabilité du Premier Ministre. Son niveau d'intervention est élevé et de niveau politique. Le CIME est constitué des Secrétaires Généraux ou des Directeurs Généraux de 17 départements ministériels concernés par l'environnement. Le Ministre en charge de l'Environnement préside les réunions du CIME au nom du Premier Ministre. La mission du CIME est de garantir l'intégration des impératifs de la gestion environnementale pour le développement durable. Parmi ses attributions, il est chargé de «contribuer à l'intégration de l'action environnementale dans les différentes politiques sectorielles et vice versa, notamment sur le plan budgétaire et dans le domaine de la planification». Cette institution avait contribué significativement dans l'arbitrage entre certains secteurs, notamment le secteur minier et celui de l'environnement.

Les mandats actuels du CIME sont suffisants pour le processus de préparation de la stratégie REDD+. Dans le cadre de la préparation de la REDD+, le CIME sera redynamisé pour qu'il puisse assurer pleinement son rôle dans la préparation à la REDD+, notamment en revoyant son mode de fonctionnement. Sinon, un sous comité du CIME sera mis en place, sous le nom de CIM-REDD, moins de membres et plus souples dans son organisation.

Le président de la PCP-REDD+ en collaboration avec l'U-REDD, maintiendra un contact régulier avec le CIME pour pouvoir provoquer rapidement les réunions nécessaires à l'avancement des activités de la R-PP.

- La Plate-forme pour le Changement Climatique :

C'est une structure créée en 2009, comportant 24 membres issus uniquement de l'administration en charge de l'Environnement. Elle a été créée par voie d'arrêté pour coordonner en interne les chantiers en matière de Changement Climatique. Au sein de cette structure, les liens avec le REDD ont été ignorés.

Cette structure est opérationnelle, mais étant un arrangement interne, il est clair qu'elle ne représente pas les autres acteurs clés (administration chargée des forêts, société civile, ONG, ...) pour assurer une bonne coordination des activités de préparation à la REDD. De plus, son champ d'intervention est global au sein du Ministère et ne semble pas se focaliser sur implication opérationnelle dans le pilotage du processus REDD+.

- La Commission Forestière :

C'est une entité qui a été créée par le Décret n°2005-849 du 13 décembre 2005, application de la Loi 97-017 portant révision de la législation forestière. Elle comporte 15 membres, et est mise en place au niveau de chaque Région. Elle a des compétences :

- délibératives dans les cas de constatation de la nature forestière d'un terrain et dans les contestations de soumission au régime forestier
- et consultative dans les cas soumissions au régime forestier, notamment pour les forêts de l'Etat et des forêts des collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics.

Elle peut s'adjoindre d'autres personnes ressources pour le traitement technique de dossiers, nécessitant des expertises extérieures de la commission. Elle se réunit sur convocation du Président ou par délégation du vice président, et peut délibérer en présence des 2/3 de ses membres, et adopte ses décisions à la majorité des voix.

- Le Comité Technique REDD (CT-REDD)

C'est une structure fonctionnelle depuis plus de 2 ans et regroupant les parties prenantes du REDD au niveau national, incluant les institutions publiques ainsi que la société civile notamment les ONG et projets mettant en œuvre des projets REDD « pilotes ». Il est co-présidé par le Directeur Général des Forêts et d'un directeur de l'Office National pour l'Environnement. Le CT-REDD est actif, et reste l'artisan du processus REDD Madagascar. Il s'est récemment élargi au niveau des autres secteurs et au niveau de certaines sociétés civiles représentatives. Bien que n'ayant pas de statut officiel, ses membres possèdent les compétences et les ressources nécessaires à la coordination technique du processus REDD. Toutefois, ce qui lui manque, c'est l'aspect « décisionnel » si son statut n'évoluera pas, et qu'il faut remédier pour que celui-ci puisse jouer pleinement de son rôle, dans le processus REDD+.

2. Le dispositif de gestion à mettre en place

- Le Comité Technique REDD évolue en Plateforme pour la REDD+ :

Cette entité doit être mise en place par un texte réglementaire, qui définira ses attributions dans la coordination des activités sur la REDD+, notamment d'assurer un rôle dans le pilotage stratégique de la REDD+ à Madagascar, ses membres et son mode de fonctionnement.

Elle est composée par les représentants des institutions clés de la REDD actuellement, et peut faire appel à d'autres personnes ressources dans des domaines d'expertise donnés. Ses membres sont donc :

- Acteurs Etatique : DGF, DGE, Agriculture, Mines/Energie, Transports, Domaines, Finances, Travaux Publics, Eau, ONE, SAGE, MNP.
- Acteurs de la Société Civile : CI, WCS, Fondation Tany Meva, FAPBM, WWF, ONESF, SAHA/AIM /DIC, PGM-E, ESSA-Forêts, VOI (représentants des communautés locales, dans le cas d'étude ou d'analyse de projets dans une région donnée)
- Les bailleurs de fonds potentiels de la REDD+ participent aux travaux de réflexion.

Pour permettre à ce Comité Technique d'évoluer en Plateforme de Coordination de la préparation à la REDD+ (PCP-REDD+), les représentants des secteurs dans cette entité doivent être habilités à prendre des décisions techniques concernant leurs secteurs respectifs. Les techniciens intervenant dans le comité actuellement peuvent continuer à jouer leurs rôles dans les travaux techniques et institutionnellement secondent leurs superviseurs qui sont membres d'office de la Plateforme. De ce fait, la nomination des membres de la PCP-REDD+ doit tenir compte des compétences strictement techniques des personnes-ressources qui vont la constituer, de manière à s'assurer que leurs implications et contributions respectives soient à l'abri des changements institutionnels.

La PCP-REDD+ assure que le processus de préparation de la REDD+ contribue à toutes les discussions en cours dans les initiatives importantes du secteur environnement et forêts (préparation de politique, de document stratégique, de programme sectoriel, etc.).

La PCP-REDD+ est l'organe de pilotage et de coordination technique de la formulation de la stratégie REDD+ et de développement des composantes techniques. Elle assurera la résolution des conflits intersectoriels, et le cas échéant, les traduit devant le CIME. A cet effet, il a pour fonctions de

(a) valider et évaluer tous les travaux techniques ; (b) s'assurer de la participation de tous les secteurs concernés, (c) préparer la mise en œuvre des axes d'intervention de la REDD+, (d) gérer le processus de formulation des réformes nécessaires pour la mise en œuvre de la REDD+.

L'ouverture de la plateforme aux autres secteurs et parties prenantes est assurée, pour qu'elle puisse apporter les éléments indispensables à ses missions et rôles. La représentation de la Société Civile et du Secteur Privé sera améliorée, avec l'intégration d'autres associations et/ou organisations environnementales, en particulier celles en relation directe avec les communautés locales de base, riveraines des ressources forestières.

De même, pour une meilleure intégration des acteurs régionaux, la Commission Forestière Régionale assurera le relais de la Plateforme au niveau régional, dès la préparation jusqu'à la mise en œuvre de la REDD+.

La PCP-REDD+ sera créée par arrêté interministériel. Ce dispositif facilitera la mise en œuvre de la stratégie REDD+ à Madagascar, toutefois son mandat évoluera certainement dans le temps.

Les membres de la PCP-REDD+, au nombre de 28 se répartissent comme suit :

- 6 représentants de l'administration publique (Forêts et environnement Agri, Elevage, Energie, MATD)
- 3 représentants de la société civile malagasy
- 2 représentants des fédérations de communautés de base
- 3 représentants du secteur privé
- 5 représentants des partenaires techniques et financiers
- 5 représentants des organismes environnementaux nationaux
- 2 représentants des régions
- 2 Universités et organismes de recherche

- **L'Agence Fiduciaire pour la REDD (AFR)**

L'agent fiduciaire jouera le rôle d'agent comptable, qui peut être une structure déjà existante, pérenne, indépendante et auditable. Il gère les financements et les limites budgétaires selon les règles des bailleurs, et assure la production des rapports financiers. Il sera le gardien du respect des procédures d'appel d'offres, de gestion financière et de trésorerie

C'est l'unité qui gère le décaissement et la comptabilité pour tout le programme. Son mandat est d'assurer l'application des procédures en matière de financement des activités.

Ses principales tâches sont les suivantes :

- Gérer la comptabilité du programme.
- Gérer les prévisions de décaissements.
- Etablir les tableaux de bord budgétaires et analytiques des dépenses
- Gérer la trésorerie du programme
- Produire les états financiers
- Auditer le respect des procédures au niveau du BER

L'AFR sera une institution de droit Malgache, contracté directement par le bailleur, et reconnu pour son indépendance et la transparence de ses procédures. Pour cela, il joue le rôle de « caisse » de gestion du financement. Cette structure sera auditée de manière indépendante. Le rapport d'audit sera rendu public. Son choix se fera communément par l'administration et par le bailleur. Ses principales caractéristiques sont :

- C'est un organe, de droit Malagasy indépendant, privé ou semi étatique
- Il travaille dans le domaine environnemental depuis au moins 10 ans
- Sa gestion est de type privé. Il possède des manuels de procédure validés par le bailleur et la PCP-REDD+
- Il est déjà financièrement autonome
- Il est auditable

En outre, l'AFR :

- Rendra compte financièrement (trésorerie, budget) au PCP-REDD+ et à son bailleur
 - Rendra compte en matière de comptabilité à son (ses) bailleur(s)
- **Le Bureau Exécutif du REDD (BER)**

Rôles et responsabilités

Le BER est l'organe de gestion technique des activités du programme. Il assure que les activités et les études respectent les normes reconnus. Il engage les dépenses.

Ses principales tâches sont de:

- Assurer que le programme de préparation REDD participe à toutes discussions en cours dans les initiatives importantes du secteur environnement et forêts (préparation de politique, de document stratégique, de programme sectoriel, ...)
- Au niveau de la gestion du programme
 - Concevoir et mettre en place tous les outils de gestion du programme : manuel de procédure, manuel d'exécution, description de poste, outils informatiques, outils de communication, outils de suivis, outils budgétaire ;
 - Participer à la formulation et à sa traduction opérationnelle du manuel de gestion financière du programme ;
 - Formuler les indicateurs de suivi du programme et en assurer la validation. Mettre en place l'organisation pour le suivi ;
 - Préparer le plan annuel d'activité budgétisé à soumettre au niveau du PCP-REDD+ et des bailleurs
 - Préparer administrativement les réunions du CIME et du PCP-REDD+. Suivre et transformer les décisions sous forme de plan d'action et de plan de suivi ;
 - Traduire le plan de travail sous forme de plan opérationnel trimestriel : plan technique, et plan d'engagement budgétaire, plan de trésorerie, plan de marché et plan de mission ;
 - Etablir les rapports d'activités techniques périodiques : trimestriels, semestriels et annuels ;
 - Etablir et maintenir à jour un tableau de bord du programme qui soit communiqué en permanence à la PCP-REDD+.
- Au niveau de la gestion des activités
 - Assurer le lien programmatique entre les activités de préparation REDD et toutes les initiatives en cours dans le secteur environnement et forêt ;
 - Formuler techniquement les TDR des études et des activités à mener. Consulter les décideurs et les acteurs clés sur ces TDR. Faire valider ces TDR par la PCP-REDD+ ;
 - Lancer les procédures de sélection et encadrer les comités d'évaluation. Préparer techniquement la contractualisation les prestataires de services ;
 - Préparer et formaliser la création de comités ad hoc à créer pour les grandes activités prévues. Assurer le fonctionnement administratif de ces comités ;
 - Assurer le suivi du déroulement des prestations de service : administration, réunion, mission, rapport intermédiaire, contacts avec les principaux décideurs. ;
 - Assurer le suivi des indicateurs et des jalons des activités. Déléguer le suivi au niveau régional si nécessaire. ;
 - Valider administrativement les travaux techniques des études. Vérifier la conformité des résultats fournis par rapport aux produits demandés ;
 - Participer avec la PCP-REDD+ sur la validation du contenu des recommandations et des propositions ;
 - Assurer la diffusion et la communication des livrables et des propositions des activités/études.
- Au niveau de la réalisation d'activités
 - Participer avec la PCP-REDD+ dans la formulation des stratégies REDD+ et de ses composantes techniques ;

- Participer avec la PCP-REDD+ dans la formulation du dispositif de gestion qui sera la relève après 2013 ;
 - Participer dans les réflexions pour la formulation du système MRV ;
 - Participer dans l'analyse détaillée des options stratégiques et dans la formulation définitive des stratégies REDD+
- Au niveau des interrelations avec les parties prenantes
 - Préparer un plan budgétisé de communication, semestriel et annuel, à soumettre à la PCP-REDD+. Faire développer les outils de communication en Français et en Malagasy pour ces plans. Assurer la communication des « principaux » résultats (décisions, document intermédiaires ...) au niveau des acteurs concernés par le processus. Assurer la communication régionale à travers des partenariats avec des acteurs locaux ;
 - Faire assurer les communications détaillées à toutes les parties prenantes par les activités et les études qui sont en cours ;
 - Mettre en œuvre un site web de partage de l'ensemble des informations sur le programme et le processus ;
 - Représenter le programme dans toutes les réunions techniques en relation avec la REDD.
 - Au niveau budgétaire
 - Engager les dépenses du programme ;
 - Vérifier la véracité technique des écritures comptables dans les engagements budgétaires ;
 - Introduire les engagements budgétaires dans le tableau de bord du programme.

Organisation

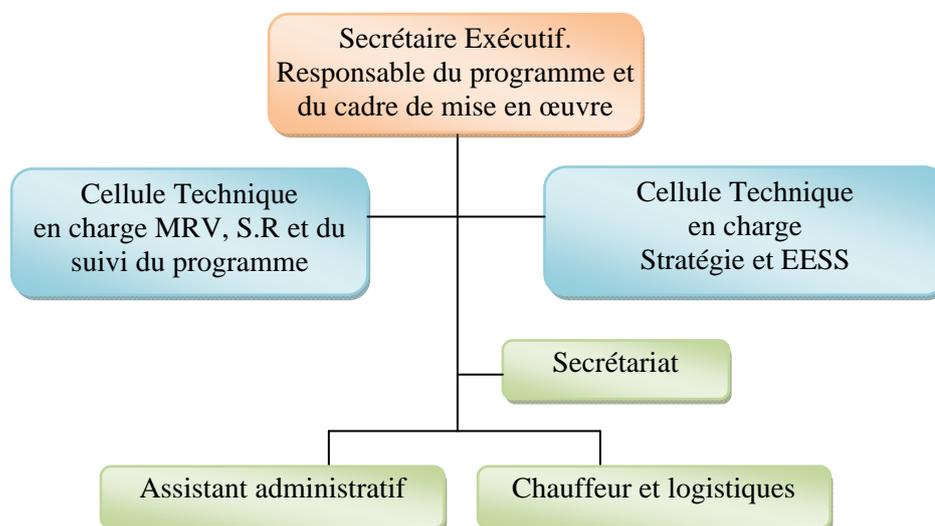
Le bureau est créé par un arrêté interministériel. Son organigramme sera évolutif avec des compétences multidimensionnelles.

Il sera supervisé par un Secrétaire Exécutif qui sera recruté par appel d'offres. (X) techniciens d'appui, responsables de différents volets de la RPP, viendront en appuis techniques. Des assistants administratifs, de secrétariat et des responsables logistiques complètent l'organigramme.

Le BER sera autonome techniquement et financièrement. Un rapport d'activité annuel sera établi et comportant :

- Le rapport technique d'avancement du programme, avec une analyse des perspectives et du plan de travail pour l'année à suivre ;
- Le rapport d'appui aux activités du CIME et de la PCP-REDD+. Les rapports de communication y seront décrits
- Le rapport d'activité du bureau incluant la réalisation des tâches et les dépenses financières ;
- Le rapport d'engagement budgétaire.

La PCP-REDD+ donne quitus aux activités du BER.



Le Secrétaire Exécutif de la Préparation REDD (SE)

Le Secrétaire Exécutif est le gestionnaire technique et budgétaire du programme. Il signe au nom du BER et du programme vis-à-vis des tiers.

Ses principales tâches sont :

- Assurer que toutes les attributions du BER sont réalisées ;
- Les tâches techniques qui lui sont attribuées spécifiquement sont :
 - Préparer le plan de travail annuel. Rédiger les plans opérationnels trimestriels
 - Rédiger les rapports techniques et budgétaires du BER
 - Appuyer la PCP-REDD+ dans la formulation du dispositif institutionnel du cadre de mis en œuvre
 - Piloter les activités pour la formulation du cadre de mise en œuvre (composante 2c)
 - Réaliser les communications attribuées au BER
 - Superviser la mise en place des outils de gestion et de communication du programme
- Donner le quitus aux études et prestation de services ;
- Organiser, recruter et former le personnel du BER ;
- Superviser toutes les tâches techniques et administratives du bureau ;
- Engager les dépenses du bureau. Autoriser les engagements financiers dans les activités et les études
- Représenter et Engager le programme vis-à-vis des tiers et des prestataires de service

C'est un professionnel recruté par appel à manifestation, qui aura le profil suivant :

- Diplôme bac + 5, ayant des compétences avérées en matière de management.
- 10 ans d'expérience dans le secteur environnemental et/ou forestier. Des expériences au niveau régional ou avec des communautés de base seront appréciées.
- Très bonne connaissance technique des processus REDD et Changement Climatique.
- Très bonne capacité de rédaction.
- Bonne capacité de coordination.

Les techniciens d'appuis

Les techniciens prennent en charge les volets spécifiques prévus dans la RPP, et des tâches de supervision du programme. Leurs principales tâches sont les suivantes :

- Participer à la mise en place de tous les outils de gestion du programme, et plus spécifiquement pour les volets sous leurs responsabilités : plan annuel, plan opérationnel, indicateur de suivi, budgétisation, communication :
- Etablir les rapports d'activités pour les volets gérés ;
- Préparer les activités et Formuler techniquement les TDR. ;
- Appuyer le processus de sélection, d'évaluation et de contractualisation des prestations de service
- Appuyer tous les processus d'accompagnement des activités de leurs volets (création de comité, organisation de réunion avec les autres secteurs);
- Assurer le suivi du déroulement des prestations de service : administration, réunion, mission, rapport intermédiaire, contacts avec les principaux décideurs ;
- Assurer le suivi des indicateurs et des jalons des activités ;
- Valider administrativement les travaux techniques des études. Vérifier la conformité des résultats fournis par rapport aux produits demandés ;
- Participer à la rédaction finale des recommandations et des propositions
- Appuyer le Secrétaire Exécutif dans la planification, la diffusion et la communication des livrables et des propositions des activités/études ;
- Appuyer le Secrétaire Exécutif dans toutes les tâches pour la mise en œuvre du programme.

Il y aura 2 techniciens :

- Le technicien n°1 sera en charge
 - de la composante 3 et 4 (scénario de référence, MRV) et des consultations afférentes
 - et aussi du suivi évaluation du programme (indicateurs, système de suivi,
- Le technicien n°2 sera en charge du volet stratégique
 - Pilotage pour les composantes 2a, 2b, et 2d
 - Appuis au Secrétaire Exécutif pour le volet 2c

Les principaux outils de gestion du BER

Pour assurer leurs autonomies d'engagement et la transparence des procédures, les outils à développer pour le BER sont :

- Manuel d'exécution technique pour la supervision des activités prévues dans la RPP. Il contient : les rôles et les responsabilités de chaque intervenant, le cadre des activités à réaliser (activités et sous activités, indicateurs, objectifs, moyens de réalisation, calendrier globale, budget estimé) ;
- Système de suivi évaluation du programme (indicateurs, jalons, fiches de collecte) et format du tableau de bord des activités ;
- Manuel de gestion budgétaire, de gestion financière et de passation de marché ;
- Logiciel de base de données des informations et des documents pour le programme ;
- Mise en place d'un site Web pour partager l'ensemble des informations validées au niveau du BER.

3. Les Représentants des Secteurs dans le CIME et la Plateforme sur la REDD

- *Le secteur Minier*

Les Représentants du Secteur Mines ont les compétences de décider au nom de leur Département, donc ils seront désignés par Arrêté Ministériel. Ils auront comme mission de :

- Veiller à l'intégration de la dimension « Climat et REDD » dans la politique et stratégie sectorielle
- Assurer que les agréments et conventions de recherche, d'exploration et d'exploitation respectent les normes en vigueur, et les textes en vigueur en matière de protection de l'environnement (MECIE), les stratégies établies dans le cadre du REDD, que ce soit les petites ou les grandes mines

- *Le secteur Energie*

Les Représentants du secteur Energie ont les compétences de décider au nom de leur Département, donc ils seront désignés par Arrêté Ministériel. Ils auront comme mission de :

- Veiller à l'intégration de la dimension « Climat et REDD » dans la politique et les stratégies sectorielles
- Assurer que les textes en vigueur en matière d'environnement et forêts sont respectés, lors de la délivrance des différentes autorisations et conventions
- Collaborer avec le secteur Environnement et Forêts, ainsi qu'avec la Plateforme pour la REDD, pour analyser la faisabilité de la promotion de l'utilisation de l'énergie renouvelable à grande échelle à Madagascar
- Promouvoir le reboisement à vocation énergétique à grande échelle, et notamment dans les zones de production de charbon de bois, qui approvisionnent les principales villes du pays

- *Le secteur Foncier et Aménagement du territoire*

Les Représentants du secteur Foncier et Aménagement du Territoire ont les compétences de décider au nom de leur Département, donc ils seront désignés par Arrêté Ministériel. Ils auront comme mission de :

- Veiller à l'intégration de la dimension « Climat et REDD » dans la politique et les stratégies sectorielles
 - Eclaircir les propriétés du carbone, en relation avec le secteur Environnement-Forêts, ainsi que le CT/REDD, relatives aux propriétés foncières
 - Avancer dans la mise en œuvre de la réforme foncière décentralisée, et voir les propriétés communautaires
 - Eclaircir les propriétés foncières et les transferts de gestion des ressources forestières, en collaboration avec l'Administration forestière
 - Assurer la complémentarité et la synergie entre le SRAT et le zonage forestier
 - Contribuer à la prévention des conflits sur l'utilisation des terres (tavy, pâturage, mangrove, terre agricoles, forêts, mines, pétroles....)
- Le secteur Agricole (agriculture, élevage, pêche)

Les Représentants du secteur Agricole ont les compétences de décider au nom de leur Département, donc ils seront désignés par Arrêté Ministériel. Ils auront comme mission de :

- Veiller à l'intégration de la dimension « Climat et REDD » dans la politique et les stratégies sectorielles
- Veiller au respect des textes en vigueur en matière de protection de l'environnement et des forêts, et notamment dans les suivis des tavy et des défrichements à but agricole
- Assurer la promotion de la riziculture à fort rendement : deux itinéraires techniques, le SRI et le SRA ont été vulgarisés par le secteur, pour améliorer la production rizicole. Ceci, d'une part, pour combler le déficit en production (Madagascar importe toujours du riz), mais aussi pour procurer des sources de revenus conséquents pour les agriculteurs. Cependant, il a été prouvé que la production de riz sur tavy est moins couteuse que sa production sur rizière (Brand et al, 2002). Par ailleurs, le riz produit sur tavy arrive à une période où le riz produit par les autres systèmes n'est pas disponible. Ainsi, l'impact réel de ces techniques sur la déforestation n'est pas évident.
- Assurer la promotion de la culture sous couverture végétale : sous l'impulsion de la Coopération française, Madagascar a développé sa propre expérience pour le semis direct et la gestion agrobiologique des sols, à travers le groupement GSDM qui inclut un Centre de recherche (FOFIFA) et des ONG de vulgarisation (TAFSA, ANAE,..). Ce sont des dispositifs permettant de gérer la fertilité des sols et de lutter efficacement contre les érosions. Les résultats sont encourageants, surtout dans les zones encadrées (Hautes Terres, Alaotra...). Ces techniques n'atteignent pas encore, les zones périphériques des forêts.
- Assurer la détermination des grands bassins de production loin des zones forestières est une heureuse initiative et permettrait à terme de drainer les flux de migration vers ces bassins. La politique de migration mise en œuvre pour la zone du moyen ouest a porté ses fruits, seulement, l'insécurité en milieu rural devient un facteur bloquant du fait que les nouveaux migrants sont découragés par les pilliers
- Promouvoir une meilleure gestion des pâturages, en veillant à une appropriation par les communautés bénéficiaires, pour qu'elles soient considérées comme un acteur incontournable pour un développement durable du secteur élevage.
- Contribuer à la prévention des conflits sur l'utilisation des terres (tavy, pâturage, mangrove, terre agricoles, forêts,)

- Le secteur Transports et Routes

Les Représentants du secteur Transport et Routes ont les compétences de décider au nom de leur Département, donc ils seront désignés par Arrêté Ministériel. Ils auront comme mission de :

- Veiller à l'intégration de la dimension « Climat et REDD » dans la politique et les stratégies sectorielles
- Assurer l'application et le respect des normes environnementales dans les constructions de route à tous les niveaux, notamment dans les zones forestières

- *Le secteur Finances, Plan, Economie et Budget*

Les Représentants du secteur Finances ont les compétences de décider au nom de leur Département, donc ils seront désignés par Arrêté Ministériel. Ils auront comme mission de :

- S'assurer de la contribution du Gouvernement de Madagascar dans la mise en œuvre de la stratégie REDD+ à Madagascar, notamment au sein des différents secteurs
- Faciliter la gestion financière par l'AFR, et désigner un représentant pour jouer le rôle de commissaire au compte
- Veiller au partage des informations sur les Plans et Programmes nationaux (scénario de référence)
- S'assurer de la disponibilité des données socio-économiques pertinentes sur les activités de développement à Madagascar

Annexe 1a-2. Les relations entre l'U-REDD, la PCP-REDD+ et le BER

Relation institutionnelle

- L'U-REDD est membre de la PCP-REDD+, en plus elle assure le rôle de secrétariat du CIME lors des réunions sur la REDD+. L'U-REDD intervient dans la mise en relation du processus REDD+ avec le processus décisionnel (politique et stratégie) des secteurs concernés. Son rôle est de garantir la mise en cohérence des activités REDD+ avec la Politique forestière. L'U-REDD assure l'intégration des décisions prises au sein du CIME au PCP-REDD+. Les responsables sont en contact permanent avec le CIME, et les réunions périodiques sur la REDD+ peuvent se faire tous les 6 mois. L'U-REDD est une structure pérenne alors que la PCPR a une existence limitée à la préparation REDD.
- La PCP-REDD+ en tant que plateforme assure les liens entre les différentes parties prenantes et secteurs concernés sur la REDD+, et veille leur participation.
- La PCP-REDD+ et l'U-REDD maintiennent un contact régulier avec le CIME.

Pilotage et coordination de la préparation de la REDD+

- La PCP-REDD+ est l'entité en charge du pilotage et de la coordination de la préparation de la REDD+, et du développement des composantes techniques
- La PCP-REDD+ assure la mobilisation des appuis techniques et financiers
- La PCP-REDD+ assure la résolution des conflits intersectoriels, et le cas échéant les traduit devant le CIME
- Les commissions forestières régionales assureront le relais de la PCP-REDD+ au niveau régional, de la préparation jusqu'à la mise en œuvre de la REDD+ et veillent à la participation des services techniques et collectivités décentralisées concernés

Aspects opérationnels de la préparation de la REDD+

- Le BER assure la mise en œuvre opérationnelle des activités REDD+. Il établit une planification annuelle et rend compte au PCP-REDD+, à travers des rapports annuels.
- L'AFR assure la mise à disposition des fonds nécessaires, selon les planifications établies par le BER et validées par la PCP-REDD+.
- L'Agent fiduciaire joue le rôle d'agent comptable et gère les trésoreries, fait appliquer les procédures. Le BER gère les fonds affectés selon leur planification validée par la PCP-REDD+, et veille à sa bonne utilisation
- Le BER participe avec la PCP-REDD+ dans l'établissement des éléments de la REDD+ (stratégies REDD+, MRV, dispositif de gestion)

Validation des livrables

- La PCP-REDD+ approuve des plans de travail et des rapports techniques et financiers du BER
- La PCP-REDD+ assure la validation des travaux et mobilise les compétences nécessaires.
- L'AFR est audité par une entité indépendante (audit externe), mais rend compte aussi au PCP-REDD+

Annexe 1b-1 : Résultats des consultations au niveau central menées lors de l'élaboration du R-PP

Entité	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
CT REDD (réunion de démarrage des prestations du bureau d'étude SORITRA et ONFI)	Dans le cadre de REDD, quelle définition à attribuer à la forêt à Madagascar au vu de plusieurs définitions utilisées dans la détermination de la superficie, et des considérations sur la déforestation et la dégradation forestière ?	La définition de la forêt à considérer est celle de la FAO qui attribue une superficie de 12 millions d'ha aux forêts du pays ; Le R-PP est basé sur cette définition et les différences entre déforestation et dégradation forestière y sont formulées ; Une définition consensuelle doit être la base de la formulation du scénario de référence, des options stratégiques et du système de suivi et MRV
	Bien différencier et catégoriser les causes de la déforestation et de la dégradation forestière : causes racines, causes directes, causes futures ;	Les causes sont catégorisées suivant différents critères et variables dans le R-PP;
		Les causes futures comprennent les causes internationales et les changements climatiques, et sont identifiées à partir des plans stratégiques sectoriels ;
		Les causes racines et les causes directes sont comprises et abordées dans les composantes 2a et 2b ;
		La composante MRV tient compte des causes futures et internationales dont le suivi de ces causes est en partie compris dans le MRV et une partie dans un système de suivi environnemental et social ;
	« L'Energie » ne constitue-t-elle pas une cause à part entière et non comprise dans la cause « Gestion non durable des forêts » ?	L'énergie est considérée comme une cause racine dans le R-PP. Dans le cadre du R-PP, il faut bien faire les distinctions entre les causes qui viennent des forêts et les causes qui viennent de l'extérieur ;
	Quelles sont les « forêts REDD » et comment mener de manière efficace et efficiente les actions, les secteurs d'intervention ?	Les « forêts REDD » seront désignées de manière consensuelle. Les actions sur terrain seront ciblées ;
		Pour chaque option stratégique les niveaux d'intervention sont définis : national, régional, local, administration, société civile, secteur privé, ... A partir de l'analyse de l'existant et des projets pilotes REDD, la formulation des options stratégiques tiendra compte de ce qui a marché, surtout en matière de lutte contre la déforestation ;
La sécurité alimentaire ne constitue-t-elle pas une cause racine ?	La sécurité alimentaire est abordée dans la problématique de la dépendance aux ressources naturelles dans le R-PP.	
Qu'en est-il des causes liées à la population et la pauvreté ?	Les problématiques sur la démographie et la pauvreté se retrouvent dans toutes les causes racines.	
Les faiblesses de l'administration constituent-elles une cause racine ?	Dans le R-PP, la cause « faiblesses de l'administration » est abordée suivant la problématique de la gouvernance, d'une part, et de l'insuffisance des moyens et de coordination entre les secteurs, d'autre part.	
Ministère en charge de l'Agriculture	Les principales causes liées à la déforestation et à la dégradation forestière sont : <ul style="list-style-type: none"> • La faiblesse de la productivité agricole en général ; • L'utilisation non durable des terres : pratique culturale rudimentaire, la population riveraine des forêts est restée au stade du défrichement ; • Le pâturage en forêt et l'utilisation du feu pour le renouvellement ; • L'écroulement des cours des produits de rente (région Est) ; 	Le R-PP a pris en compte toutes ces considérations en termes de causes racines et dans les options stratégiques.

Entité	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
(Suite Ministère Agriculture)	<ul style="list-style-type: none"> L'incitation à la production de maïs (région Ouest) ; La pratique de cultures de rente en forêt interdite (cane à sucre pour le rhum local, tabac indigène...); Incohérence générale au niveau de la politique (Cas en 1975 : « la terre appartient à celui qui le cultive »). 	
	<p>Autres problèmes engendrant une décapitalisation des exploitations agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Insécurité en milieu rural ; Sédentarisation des paysans en zones forestières ; Problème social lié à la succession et l'héritage ; Conflits entre éleveurs et agriculteurs ; Accès aux intrants ; 	<p>Aller vers une révolution verte. Le secteur dispose de cadres stratégiques pour faire face :</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique sectorielle agricole qui promeut une agriculture durable, tenant compte de l'environnement (à intégrer dans toutes les programmes/projets) ; Développement de l'agriculture de conservation par le groupement SDM – FAO ; Stratégie nationale de développement rizicole ; Stratégie nationale sur les semences ; Stratégie nationale sur les engrais. <p>Cet aspect est inclus dans les tdr de l'étude d'approfondissement des facteurs de la déforestation pendant l'élaboration de la stratégie</p>
	<p>Comment mener un programme de migration pour déplacer les populations riveraines des forêts (là où il y a une forte pression anthropique) ?</p>	<p>La stratégie REDD ne peut pas directement traiter les causes comme la migration, elle doit l'analyser, formuler des recommandations de réforme et travailler en synergie avec le secteur concerné</p>
Direction Générale de l'Energie	<p>Les causes racines liées à la déforestation et à la dégradation forestière sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Production de bois d'énergie (charbon et feux de bois) Techniques de carbonisation utilisées (traditionnelles) Faible accès aux énergies non bois (disponibilité, prix, ...) Equipements d'utilisation de bois d'énergie (foyers traditionnels) Exploitation illicite Organisation de la filière 	<p>Le R-PP traite ces causes racines dans la composante 2a</p> <p>Une des 3 options stratégiques traitent de cette problématique de l'énergie</p>
	<p>Les expériences et la capitalisation des acquis montrent que dans les 10 ans à 20 ans à venir, l'énergie domestique la plus utilisée restera encore les combustibles ligneux vu que les autres types d'énergie ne sont pas concurrentiels</p>	<p>Le comité « Energie – Forêts » sera impliqué comme partie prenante de la préparation de la REDD+</p>
Direction Générale des Mines	<p>Les causes racines confirmées par le secteur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Exploitations illicites et ruée Incohérence sur la planification spatiale des terres (superposition des ressources minières avec les ressources forestières) Impacts inhérents aux activités minières et effets secondaires (infrastructures, migration,...) surtout pour les zones de concentration des activités artisanales et orpaillages Insuffisance des suivis et contrôles des activités minières Manque de textes d'application (provision pour la réhabilitation environnementale) Faiblesse de la coordination entre 	<p>Le R-PP traite toutes les causes dans les composantes 2a et 2b.</p> <p>La cause « Incohérence sur la planification spatiale des terres (superposition des ressources minières avec les ressources forestières) est cependant formulée en « superposition des ressources minières avec les ressources forestières » et analysée en tant que barrière à la REDD+ et sera approfondi pendant la préparation pour étoffer le diagnostic de la dd</p> <p>Renforcer l'approche intersectorielle (cas des ruées)</p>
		<ul style="list-style-type: none"> Le R-PP traite toutes les causes dans les composantes 2a et 2b. L'analyse faite avec le programme national pour la réforme foncière (PNF) a renforcé les pistes de solution pour le foncier (renforcement de la décentralisation de la gestion foncière pour une meilleure gestion de l'accès aux sols forestiers, un aspect important lié au défrichement)

Entité	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
	les secteurs et secteur / territoriale	
Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation	<p>Les causes racines liées au secteur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accaparations des terres • Insécurité foncière • Morcellement des exploitations agricoles • Procédures d'immatriculation foncière • Guichets fonciers n'atteignent pas les zones à problèmes (forêts et limitrophes) • Droits modernes et droits traditionnels • Manque de clarté sur l'affectation de l'utilisation des ressources naturelles • Faiblesse de la coordination intersectorielle • Faiblesse de la coordination sectorielle et territoriale • Non effectivité de la décentralisation (en termes de rôles et responsabilités) 	<p>Au niveau des options stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'intégration de la dimension forestière dans la SNAT et le SRAT • Renforcer l'approche sectorielle ; • Harmoniser les outils de planification spatiale utilisée (SRAT et zonage forestier régional, ...) ; • Continuer la spatialisaiton des zones forestières ; • Continuer et renforcer la SFR (sécurisation foncière relative)
Direction Générale de la Météorologie	<p>Le Ministère chargé de la Météorologie est le point focal de l'IPCC (Inter Governmental Panel on Climate Change) à Madagascar</p> <p>Dans le cadre de l'établissement du SNAT, comme la dimension forestière (aspect reboisement, ...), la dimension climatologique n'est pas suffisamment considérée.</p> <p>Les stations climatologiques existantes actuelles sont très anciennes : elles ont été mises en place en vue de servir le secteur transport uniquement mais non pas l'aspect « développement »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les risques climatiques dans les zones forestières et les reboisements (études) • Intégrer mieux les aspects climatologie et forêts / environnement dans le SNAT et SRAT • Etudes sur les potentialités des énergies renouvelables (aspect climatologie pour les énergies solaires, éoliennes, hydrauliques, ...) • Mettre en place et/ou renforcer les stations climatologiques situant dans les zones forestières • Renforcer et continuer les collaborations intersectorielles
Confédération nationale Koloharena SAHAVANONA	<p>Les Koloharena sont situés près des corridors forestiers</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pratiquer l'agriculture sans détruire l'environnement ; • Pratiquer des techniques améliorées ; • Améliorer le niveau de vie des membres <p>Soucis :</p> <p>Les surfaces ne suffisent plus aux familles du fait de leur développement d'ici 2013 et peuvent occasionner les phénomènes de fuites</p>	<p>Les problématiques évoquées dans le secteur agricole sont confirmées</p> <p>Les traitements des problématiques des Koloharena viennent avec le secteur agricole et sont déjà pris en compte dans les options stratégiques y afférentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le traitement de ces questionnements est abordé dans les composantes 1a et 2c du R-PP <p>Les incertitudes à chaque niveau de la méthodologie ne sont pas bien explicites, les résultats ne peuvent pas être utilisés selon les standards internationaux : des améliorations devront être effectuées dans ce sens</p> <p>Le LCM peut être utilisé au niveau national pour la localisation de la déforestation.</p> <p>La législation sur le carbone n'existe pas encore. Mais on pense que le carbone appartient à la propriétaire de la terre.</p>
Direction Générale des Forêts	<p>Pour l'administration forestière, les questions-clés à résoudre pour le REDD sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Dispositif de gestion ; • Le Cadre de mise en œuvre ; • Les options stratégiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité du Choix de la définition des forêts à Madagascar. • En cours : financement d'un mémoire de fin d'étude ESSA-Forêts sur « l'identification des critères pour la définition des forêts à Madagascar », qui peut être une base pour le choix de la définition des forêts à Madagascar.

Entité	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
		<ul style="list-style-type: none"> • Le choix d'une définition doit tenir compte non seulement des bénéfices obtenus en choisissant un seuil mais aussi des coûts du suivi. • • La ligne de base nationale doit être élaborée avec des données nationales et doit tenir compte de la localisation et de la quantité de la déforestation. • Le coût est trop élevé si on reprend la méthodologie de REDD foreca au niveau national. <p>Tous les résultats au niveau des projets pilotes REDD doivent être publiés et partagés pour pouvoir capitaliser ces expériences pour l'élaboration du scénario national.</p>
Conservation International (CI)	<p>Analyse de la déforestation 1990, 2000, 2005 Projection de la déforestation (scénario de référence) <i>Méthodologie</i> : Classification supervisée (manuelle), LCM, tendance historique <i>Difficulté</i> : choix des variables à utiliser, Insuffisance des données Perception de la diminution de la déforestation : mise en place des aires protégées Suivi des points de feux (50 m²) : nombre connue mais non pas les surfaces brûlées. Autre point discuté : Législation sur le carbone</p>	<p>Année de réalisations différentes – impossibilités de compilation ou de comparaison</p> <p>L'acquisition régulière d'image satellite peut être proposée comme mesure REDD</p> <p>Différence de méthode de traitement selon l'objectif voulu Nécessité d'avoir une base commune dans le cadre de REDD.</p> <p>Il faut préciser les erreurs et incertitudes à chaque niveau du traitement. La matrice d'évolution est intéressante (surtout pour le système MRV) vue qu'elle permet de suivre l'évolution de la superficie du couvert forestier et le changement d'utilisation.</p> <p>Dans le cadre de REDD, ONE peut être responsable de la base de donnée nationale vu sa structure et sa compétence.</p>
PGM-E/GTZ	<p>Suivi évaluation de tous les indicateurs environnementaux du MAP (SNISE) : suspendue actuellement Différentes définitions des forêts : Or définition : base du choix RED, REDD et REDD Extrapolation de la ligne de référence régionale Localisation Quantité (historique et projeté) Projet REDD FORECA : un certain nombre de résultats méthodologiques ont été publiés ou en cours, donnant un aperçu d'une approche basée sur le niveau local. Diminution de la déforestation 2000-2005 : Politique de l'administration, Transfert de gestion des ressources naturelles, mise en adjudication 2007, Gestion durable Jariala), Réforme de l'administration forestière,</p>	<p>Proposition méthodologique au niveau national : Identification des menaces au niveau local et projection de ces paramètres au niveau national.</p>
Office National pour l'Environnement (ONE)	<p>Tableau de bord environnemental (TBE) TBE national dernière édition 2008 TBE régional dans 20 régions Projet de Mise à jour des cartes tous les 3 ans mais l'acquisition des images satellites reste un grand problème</p> <p>Résultat différent pour les différentes analyses effectuées par les différentes</p>	<p>Les expériences sur la localisation de la déforestation et sur la répartition des revenus peuvent être capitalisées pour le niveau national.</p>

Entité	Questionnements - Préoccupations	Éléments de réponses - Suite donnée
	institutions Vision de la déforestation à Madagascar Résultat de la politique forestière de Madagascar : SAPM, Transfert de gestion,... Dégradation/recru : évaluation difficile voire impossible Retraitement des images 2000-2005 Traitement 1990 : image de 1989-1993 2000 : image 1999-2000-2001 2005 Image de 2005 Statistique de l'évolution de l'utilisation des terres Matrices de l'évolution <u>Installation des base de données des TBER au niveau région</u> pour faciliter les mises à jour de ces données, remplies et gérées au niveau région.	
Etablissement Supérieur des Sciences Agronomiques (ESSA-Forêts)	Etude de ESSA-Forêts avec REDD FORECA : thèse de 4 étudiants : filière, socio économie, Inventaire biomasse et SIG Facteurs utilisés : Démographies, Marchés, Agricoles Difficultés : accessibilités, fiabilités, et Problèmes de représentativités des sites Diminution de la déforestation : essentiellement due à la politique environnementale. Structure et fonctionnement ESSA-Forêts : Associer les étudiants dans les études (collectes de données, travaux pratiques), Mémoire ou thèse, Laboratoire de recherche appliquée (prestation de service)	La capitalisation de ces recherches est d'une grande importance vue que la méthode utilisée peut permettre d'avoir des résultats plus précis adapté au cas de Madagascar. Des analyses coûts/bénéfices seront envisageables.
WCS	Méthodologie d'élaboration du modèle régional : LCM, utilisation de différents variables considérés comme statique : Densité, distance par rapport au village, Distance par rapport à la route, rivière permanente, démographie, pente, distance par rapport aux aires protégées. Difficulté : Variable population (existence à jour de données et fiabilité) Approche historique Diminution de la déforestation Vision DURBAN : mise en place des nouvelles aires protégées. Répartition des revenus et applicabilité au niveau national: 50% Communauté locale 15% Administration 25% Gestion Aire Protégée Makira.	Un appui matériel, financier et technique est nécessaire pour la gestion de ces données. Méthodologiquement, IEFN0 est un bon exemple pour un inventaire national. Refaire un inventaire comme IEFN0 est une option envisageable. Cependant, il demande beaucoup de financement. Pour effectuer une analyse de l'évolution de l'usage des sols, on doit tant au niveau national qu'au niveau projet utiliser le même langage et le même concept.
WWF Good planet (PHCF)	Elaboration des équations allométriques Etude sur le carbone du sol Prochainement : Utilisation du LIDAR pour l'évaluation de la dégradation.	Actuellement en phase de restructuration Objectif : Coordonnateur du système d'information nationale Mise à jour de la carte nationale Nomenclature des occupations du sol
Direction du Système d'Informations (DSI) /	Donnée existante : Plusieurs anciennes cartes analogiques IEFN0 : approche systématique en 1996 / classification des forêts à Madagascar	Peut tenir un rôle important pour la formation de technicien siggiste dans le cadre du système MRV

Entité	Questionnements - Préoccupations	Éléments de réponses - Suite donnée
Ministère de l'environnement et des forêts	(DFS, FTM). IEFN1 : DGEF, échantillon 2000-2001, Ministère, ESSA - forêts/FTM. Domaine forestier national CI : 2008 (Végétation 1990-2000-2005) : CI - WCS - ONE – FTM. Zonage forestier national (2002) et régional (Jariala, 2006) Reboisement : Rapport trimestriel MAP 2008 ; voir les grandes plantations (Haute Matsiatra et Haut Mangoro, chemin de fer) Problèmes : Peu ou sans précision sur les incertitudes Différence de méthodes attribuée essentiellement à la différence d'objectifs Différentes nomenclatures d'occupation de sols utilisées, D'où résultats incomparables	
Foibe Taosaritanin'i Madagasikara (FTM)	Participation aux inventaires forestiers nationaux IEFNO et IEFN 1 Dispose des données et des images satellites Position actuelle : La FTM est en déclin : chaque organisme a leur propre SIG engendrant différentes langages et concepts (beaucoup n'est pas conforme à la référence nationale) Cause : coût élevé des produits	Peut jouer un rôle dans le MRV
IOGA	Membre du comité technique de Télédétection Formation de SIGGISTE	Composition et membres de cette plateforme à revoir – Intégration d'autres entités non gouvernementales Déjà prévu dans le R-PP mais l'aspect « fluvial » à renforcer mais pas uniquement « terrestre » Peut jouer un rôle dans le REDD
ATW Géosystème	Bureau d'études spécialisé en SIG Elaboration du SRAT Amoron'i Mania Revendeur d'image satellitaire	Intégration de ces observations et remarques dans les Options stratégiques du R-PP (surtout option stratégique 7 sur les aires protégées) Les options stratégiques relatives à l'application de la loi seront intégrées aussi bien au niveau du volet Aires protégées (Option 7) que dans l'Option 8 sur le renforcement des moyens d'intervention de l'Administration Le volet 2d sur les TDRs de l'évaluation environnementale et sociale stratégique intègre cette préoccupation relative à la faisabilité économique des procédures de sauvegardes Tous ces questionnements seront intégrés dans le volet 2c du R-PP. Ce volet présente entre autres les principes clés du cadre de mise en œuvre de la REDD, le cadre institutionnel et les mesures stratégiques, la gouvernance du carbone, attributions et partages de revenus créés par les transactions
Ministère chargé du Transport	Département Ministériel devrait faire partie de la plateforme de la coordination de la préparation de la stratégie REDD+ Le Ministère, ainsi que les organismes rattachés, disposent de cellules	Ces deux options sont abordées dans le RPP

Entité	Questionnements - Préoccupations	Éléments de réponses - Suite donnée
	<p>environnementales, mais ont besoin d'être renforcées (financiers, humains)</p> <p>Expériences probantes en matière d'intégration des procédures de la Banque Mondiale dans les prescriptions environnementales</p> <p>Sur les options stratégiques : renforcer la collaboration entre les deux secteurs (Transport – forêts) pour le sous secteur (fluvial), source potentielle de la dégradation (cas du Canal des Pangalanes)</p>	<p>Peut jouer un rôle dans le REDD</p> <p>Une attention particulière doit être considérer sur les études à réaliser dans le volet 2a relatif à. Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance. Les TDRs de l'étude des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts prévue dans cette composante devrait évaluer entre autres la performance, l'efficacité et l'efficience de la MECIE pour spécifiquement les grands travaux Les Ministères chargés des Travaux publics et du Transport disposent actuellement d'un manuel de procédures sur les impacts environnementaux et sociaux. Des outils de gestion environnementale et des actions de plaidoyer sont aussi prévues par ces deux départements</p>
<p>ONG et structures œuvrant dans les domaines de la conservation / aires protégées, y compris MNP, FAPBM, Tany Meva, CI</p>	<p>Sur les options stratégiques relatives aux Aires protégées Capitalisation des acquis dans les expériences de CI sur les activités génératrices de revenus (contrat direct, subvention, ...) Application de l'aspect application de la loi au niveau des aires protégées – capitalisation des acquis des aires protégées MAKIRA, CAZ et COFAV afin d'éviter les fuites</p> <p>Sur l'application des procédures de sauvegardes de la Banque Mondiale : les acquis sur les procédures de création des aires protégées ont montré que l'application de ces procédures sont assez coûteux (financièrement) – quelles dispositions à faire pour la REDD</p> <p>Sur le cadre de mise en œuvre Initier des études / réflexions pour la définition de la stratégie d'utilisation du financement carbone dans les Aires protégées (nouvelles aires protégées) et sur le mécanisme de partage des revenus de Carbone</p> <p>Suivi de la dégradation devrait être assurée par le gestionnaire de l'Aire protégée (outils, ...)</p>	
<p>Direction des Impacts Environnementaux et Sociaux (DISE) du Ministère des Travaux Publics</p>	<p>Les propositions sur les options stratégiques Le ministère est doté d'une direction chargée des impacts environnementaux et sociaux Les principales causes de la déforestation liées au secteur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Routes : construction et extension, réhabilitation et entretien • Carrières et gîtes d'emprunt • L'exploitation des infrastructures <p>Plusieurs initiatives ont été réalisées au</p>	

Entité	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
	<p>sein de ce Département pour l'intégration de la dimension environnementale et sociale : procédures de gestion des plaintes, renforcement de capacités, intégration de la dimension environnementale et sociale en amont des choix des options techniques</p> <p>Projets d'investissements publics soumis à des études d'impacts environnementaux (EIE et PREE) : plus de 60%</p> <p>Actuellement un manuel de procédures sur les impacts environnementaux et sociaux vient d'être finalisé et des actions de plaidoyer et de sensibilisation sont prévues par le Département</p> <p>La Direction a aussi des expériences dans la mise en œuvre des politiques de sauvegardes de la Banque Mondiale</p> <p>Options stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les renforcements de capacités des diverses parties prenantes (formation, sensibilisation, communication) à multi-niveaux • Renforcer la collaboration entre les deux secteurs (Travaux Publics et Forêts) surtout en matière de restauration • Pour les investissements publics des grands travaux, il est difficile pour le Ministère des Travaux Publics de prendre en charge les 0,5% des frais d'investissement qui constituent les frais d'évaluation et de suivi des EIE des grandes infrastructures. Ainsi l'application de la MECIE est limitée 	

Annexe 1b-2 : Rapport de l'atelier de validation national du RPP

RAPPORT SYNTHETIQUE DE L'ATELIER NATIONAL DE VALIDATION DU R-PP ANTANANARIVO, MADAGASCAR, 19/07/2010

A- LES PARTICIPANTS

L'atelier national de validation a vu la participation d'une centaine de personnes de la Capitale et des Régions répartie comme suit :

Catégorie d'acteurs	Nombre
Gouvernant	42
Société civile locale et internationale	48
Partenaires internationaux	03
Operateur privé	01

B- L'OBJECTIF

Cet atelier a été indispensable pour:

- Présenter le contenu actuel du R-PP
- Recueillir les suggestions pour son amélioration
- Valider les propositions pour la préparation de la stratégie nationale, qui sont :
 - o Les activités
 - o Les approches et méthodologies
 - o Les grands principes
 - o L'arrangement institutionnel, et
 - o Les options stratégiques.

C- LES PRESENTATIONS

1- Les objectifs et de la méthodologie de l'atelier (par Le Directeur Général de Forêts, Co-président du CT-REDD, Julien Noel RAKOTOARISOA)

- L'engagement de Madagascar dans le processus REDD
- La situation du document R-PP par rapport aux échéances FPCF
- L'attente de l'atelier pour la participation active des participants, pour une meilleure appropriation de la vision
- La prise en compte de l'attente des participants par rapport au contenu du R-PP , ainsi que le recueil des différents commentaires et suggestions
- Présentation des objectifs, méthodologies et l'agenda de l'atelier.

2- Le processus REDD, incluant la démarche R-PP (par, Co-président du CT-REDD, Jean Roger RAKOTOARIJONA)

Cet exposé a présenté le processus REDD en insistant sur les liens entre la REDD+ et le CT-REDD, ainsi que le processus de rédaction du R-PP.

- Concernant la REDD+ : L'exposé explique l'esprit du processus en tant que mécanisme de compensation sur les réductions d'émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière dans les pays en développement. Ont été également illustrés, les aspects potentialités, opportunités et acquis dans le cas de Madagascar par rapport aux opportunités d'appui possibles de la part du FPCF dans le cadre du R-PP pour le pays.
- Concernant le CT-REDD : il a notamment été question des institutions qui le composent, de sa principale mission qui est de se charger de la planification, du pilotage et de la coordination de l'élaboration du R-PP.
- Concernant le R-PP, la présentation résume la définition du champ d'activités et d'approche ainsi que la position du R-PP dans le contexte du processus REDD+, comme étant dans la phase de planification. La présentation a également démontré le processus de rédaction du R-PP basé sur les consultations tant au niveau régional que national, associées aux consultations supplémentaires au niveau institutionnel.

3- Le volet 1 : Organisation et consultation (Monique ANDRIAMANANORO, CT REDD)

L'exposé a présenté les dispositifs établis sur le plan organisationnel et en matière de consultations dans la démarche d'élaboration du R-PP et les volets 1a et 1b de la composante, concernant respectivement le dispositif national de gestion de la préparation à la REDD+ et la consultation et la participation des parties prenantes. Ont été spécifiés les rôles et responsabilités des structures de préparation, la conduite des consultations, le choix des niveaux et de localisation des consultations, le plan de consultation et les cibles, le processus de prise de décision dans les consultations, les cadres de consultation et la stratégie d'information et de communication de la phase R-PP, les résultats des consultations,.

4- Le volet 2 : Préparation de la stratégie REDD+ (Pierrot RAKOTONIAINA, CT REDD)

L'orateur a centré sa présentation sur les analyses des causes de déforestation et de dégradation des forêts, les potentialités et barrières pour la REDD+ et les 3 options stratégiques : l'amélioration de la gouvernance forestière, la gestion de l'accès aux zones forestières et l'atténuation de la dépendance aux ressources.

5- Les volets 3 et 4 : Développement d'un Scénario de référence national et Conception d'un Système de suivi –MRV (Charles RAKOTONDRAINIBE, CT REDD)

I. Etablissement du scénario de référence (composante 3)

Deux points ont été mis en exergue : le cadre d'utilité du scénario de référence et perspectives et l'approche proposée pour l'établissement d'un scénario de référence. Les principales propositions de critères d'analyse ont été expliquées par rapport à ces points d'approche.

II. Pour le Système de suivi

La présentation a développé le cadre de nécessité de la mise en place d'un système de suivi et les questions liées à l'évaluation du stock de carbone : les options technologiques adoptées, les capacités existantes et nécessaires ou l'évaluation de la portée et les rôles de chaque partie prenante dans le système. Puis, les propositions d'approche pour définir le système de suivi des facteurs à différents niveaux (national, régional/local) et le suivi des autres bénéfiques et impacts, ont été expliquées.

III. Renforcement des capacités

Les différentes thématiques sur le renforcement de capacités nécessaires pour la mise en œuvre de ces deux composantes ont été présentées : la Télédétection et les analyses d'imageries satellites, les analyses/ interprétations des résultats du LiDAR, la maîtrise des approches de modélisation spatiale: LCM, etc. et la comptabilisation des fuites.

D- LES QUESTIONS POSEES ET DES ELEMENTS DE REPONSE

Catégorie de questions	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
Consultation des parties prenantes	Difficulté de retrouver les résolutions issues des consultations régionales dans le R-PP Options stratégiques : valoriser les résultats des concertations, les approfondir pour innover	Les suites données aux questions des ateliers de consultation régionaux, de validation nationale, des feed back du comité de lecture et de la consultation publique sont en annexe
	Consultation au niveau district, considérer les éleveurs et veiller en sorte que les vrais auteurs de pressions soient bien consultés	Des spécifications sur l'approche genre sont mises dans l'approche de consultation. Une variété des acteurs à consulter est spécifiée dans la partie sur la consultation.
	Aspect genre : à intégrer dans la démarche de consultation et à renforcer dans le document	
	Fluidité des informations (Ex : Morondava n'a pas été mis au courant de la REDD)	Les membres de la PCP-REDD+ qui interviennent sur terrain seront sollicités pour la diffusion d'informations au niveau local pendant la préparation
IEC sur la REDD : traduire les présentations en version malagasy et simplifier	Les présentations et outils pendant les consultations régionales et la validation nationale ont été faits en malagasy et français. Le RPP validé sera traduit et diffusé à grande échelle	
Cadre de mise en œuvre	Possibilité de réviser la structure actuelle pour une structuration plus fonctionnelle et plus souple que le CIME	En plus de la volonté de valoriser les structures existantes, un des principes qui a guidé la mise en place des structures de gestion de la préparation est l'équilibre entre les compétences techniques et administratives
	Les Structures à mettre en place doivent prendre en compte la fréquence des crises et par conséquent, doivent être dépolitisées, dans la mesure du possible. L'UP REDD doit être indépendante des contextes politiques	
	Bien spécifier le rôle de la Direction du Système d'Information (DSI) au sein du Ministère en charge de l'environnement et des forêts	Le DSI sera sollicité pour la diffusion des informations sur le REDD+ sur le site web du ministère
	Les COBA (Communautés de base) doivent intégrer le CT-REDD Elargir le CT-REDD au niveau régional Représentants des régions parmi les membres du CT-REDD	La représentation de la Société Civile et du Secteur Privé dans la PCP-REDD+ sera améliorée, avec l'intégration d'autres associations et/ou organisations environnementales, en particulier celles en relation directe avec les communautés locales de base, riveraines des ressources forestières. Pour une meilleure intégration des acteurs régionaux, la Commission

Catégorie de questions	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
		Forestière Régionale assurera le relais de la Plateforme au niveau régional, dès la préparation jusqu'à la mise en œuvre de la REDD +
Capitalisation des acquis (gouvernance, projets pilotes, etc.)	Il faut finaliser le zonage forestier de tout pays pour qu'on puisse spatialiser la REDD	Le zonage des 22 régions de Madagascar est fait, les données sont en cours d'analyses.
	La vision pour la gestion forestière de Madagascar : REDD+ pourrait constituer un moyen pour améliorer la gouvernance forestière	Les éléments de ces points ont été inclus dans les parties sur la capitalisation des acquis et la formulation des options stratégiques a été revue
	Et si l'initiation actuelle de la démarche REDD+ n'aboutit pas ou reste sans suite comme avec la GELOSE, dans le temps ? (Selon la planification, les contrats GELOSE initiaux devaient être renouvelés, après évaluation sous l'égide du ministère. Comme les évaluations n'ont pas eu lieu, les transferts de responsabilité de gestion restent dans l'expectative).	
	Inclure les acquis du GIZC (Gestion intégrée des zones côtières) Valorisation des dispositifs existant (ex : BV, GIRE/gestion intégrée des ressources en eau)	
	REDD transversale : analyser les politiques sectorielles par rapport à la déforestation	
	Sécurisation foncière à considérer Guichets fonciers : bien définir les zones forestières	
Activités précoces	Gouvernance : quelle stratégie promettant la résolution de la crise des bois de roses (exploitation et exportation illicites) ?	
	Les VOI (communautés de bases) sont lasses d'attendre la réalisation des promesses ; il faut des solutions à court terme	Des activités précoces sont planifiées dans le RPP
	Exploiter les opportunités comme le Fonds pour les activités précoces (Fast start) pour les mesures intermédiaires et les projets pilote	Les activités du RPP ont été séparées en deux : celles qui peuvent être réalisées dans une situation de statut quo et celles qui ont besoin d'une résolution de la crise politique
	Ne pas se fixer sur l'argent, il y a des actions qui peuvent se faire, comme mettre à jour la politique forestière	
	Se préparer avec ou sans le FCPF, identifier les activités qui peuvent être réalisées indépendamment de la résolution institutionnelle de la crise	
	Identifier des mesures immédiates, élaborer et mettre en œuvre	

Catégorie de questions	Questionnements - Préoccupations	Eléments de réponses - Suite donnée
	une stratégie intermédiaire ? Elaborer un document cadre pour la lutte contre la déforestation/dégradation	
Système de suivi - évaluation	Etudier le système de suivi par rapport à la mise en œuvre (carbone, gouvernance, co -bénéfice et facteurs de déforestation et dégradation des forêts) et du niveau régional	La mise en œuvre du RPP est décrite dans le suivi-évaluation Le MRV considère le suivi du carbone, de la gouvernance, des co-bénéfices et des facteurs de déforestation et dégradation des forêts tant au niveau local, régional que national
	Qu'est ce qui est plus approprié, système de suivi par niveau ou par option stratégique ?	
	La question de redevabilité doit être bien claire	La phase de préparation clarifie les rôles et responsabilités des institutions impliquées, y compris leur redevabilité
	Comment faire concrètement le suivi des fuites	Actuellement, les projets pilote en tiennent compte au niveau régional : une capitalisation sera faite pendant la préparation
	La structuration du système de suivi doit intégrer les autres observatoires (ROR, SIRSA, ONESF, SI MIRALENTA)	Les résultats des observatoires existants seront pris en compte dans le suivi des facteurs de déforestation et dégradation forestière
Propriété carbone	Compensation équitable : qui mérite d'être compensés ? Attention aux incitations négatives risquant de prendre les forêts en otage	L'efficacité, l'efficience et l'équité sont les critères à utiliser dans la conceptualisation du système de compensation. L'expériences de Makira et des autres projets pilotes ont été capitalisé dans l'élaboration du RPP et seront approfondis pendant la préparation
	Propriété Carbone et distribution des revenus : est-ce que le document remettrait-il en cause la distribution à Makira ? Clarifier ou proposer une étude approfondie sur la « propriété du carbone qui ne dépend pas de la propriété du terrain »	

E- LES PRINCIPALES RESOLUTIONS

Malgré la tendance à émettre des doléances, les résolutions suivantes ont été prises :

- LA REDD+ est désormais considérée une opportunité à saisir pour financer les activités de protection des forêts.
- Il a été suggéré d'amender le R-PP après avoir réfléchi aux questions pertinentes posées et en y intégrant toutes les suggestions intéressantes et qui cadrent avec les principes de formulation du R-PP
- **Les propositions dans la version du R-PP ont été validées sous réserves d'introduction des recommandations et amendements recevables proposés**
- Le processus de finalisation du R-PP mené par le CT-REDD peut se poursuivre

Annexe 1b-3. Remarques reçues du Comité de Lecture et éléments de réponse

	REMARQUES/QUESTIONS/OBSERVATIONS	ELEMENTS DE REPONSE
Résumé Exécutif	Montrer les particularités du R-PP de Madagascar en tenant compte des leçons acquises du PNAE	Résumé exécutif revu et amélioré, reflétant l'ensemble des points essentiels de chaque composante et décrivant la particularité de Madagascar : richesse en biodiversité abritée majoritairement dans les forêts, les problématiques de la gestion de l'environnement, l'engagement à REDD+.
Commentaires globaux	Tableau catégorisant les problématiques et solutions et spécifier la manière de les traiter dans le temps)	Le R-PP n'est pas encore la stratégie REDD+, il prépare ladite stratégie. Les sujets cités dans les remarques sont intégrés dans les études proposées pour l'élaboration de la stratégie.
	Quelle stratégie court terme pour traiter les questions de bois de rose dans l'amélioration de la gouvernance) y compris de la recherche de ressources- Mieux décrire la vision dans la gouvernance forestière (ex : problèmes actuels sur le bois de rose).	La stratégie REDD+ ne peut être l'unique stratégie pour lutter contre les trafics. En attendant la stratégie REDD+, les efforts actuels doivent être poursuivis et renforcés. Néanmoins, la gouvernance forestière fait partie des points cruciaux proposés dans le R-PP à considérer, car de cette gouvernance dépend la réussite de REDD+.
	La situation sur la non-maitrise des feux, les reboisements non significatifs, la faiblesse de la société civile Malagasy et les appuis non-significatifs aux alternatives de moyens de subsistance doivent être considérés	Ces expériences sont considérées dans le document et forment le contexte des études à conduire

	REMARQUES/QUESTIONS/OBSERVATIONS	ELEMENTS DE REPONSE
	Considération du Genre	L'aspect Genre est considéré dans le volet 2c (cadre de mise en œuvre). Par ailleurs, le SIMIRALENTA (Observatoire pour le genre) fait partie des observatoires à prendre en considération dans le volet 4b.
Composante 1		
1a	CIME est-il toujours à prendre en considération ? Quid d'une structure adéquate ?	Le CIME a le mérite d'être une structure intersectorielle/ interministérielle déjà en place. S'il n'a pas bien fonctionné auparavant, analyser et tirer les leçons afin de le redynamiser. La responsabilité particulière du ministère de l'environnement au sein du CIME n'en sera que plus renforcée. Composante 1a/ C
	Présenter plus simplement et plus clairement les structures	Fait. Les structures sont présentées sous forme de tableau, avec des définitions des rôles. Composante 1a/ B
1b	Prendre en compte les remarques de toutes les consultations et les indiquer clairement où les retrouver dans le document	Fait. Annexes 1b-3
Composante 2 :		
2a	Mettre en exergue les leçons apprises des projets pilotes REDD	Projets pilotes cités dans la partie 2b et en annexe 2b1; Leçons apprises et résumé des acquis dans la partie 2a.
	Décrire l'approche ou leçons apprises ou textes ou démarche (2a), souligner les points importants et décrire comment on va les valoriser dans le R PP	Les initiatives en cours et leçons apprises dans différentes régions ont été capitalisées et présentées sous forme de tableau dans la partie 2a, en mettant en exergue les points forts et les faiblesses, et avec des recommandations pour le développement de la stratégie REDD+

	REMARQUES/QUESTIONS/OBSERVATIONS	ELEMENTS DE REPONSE
	Faire référence à la déclaration de politique environnementale élaborée par le ministère, en Janvier 2010	Remarque prise en compte.
2b	Décrire la genèse du processus aboutissant aux options stratégiques pour bien expliquer le lien avec 2a	Ceci a été pris en compte et résumé dans l'introduction de la partie 2b.
	Pour un développement humain durable, promouvoir la GCF, intensifier les transferts de gestion, comme moyen de valorisation des services et produits de l'écosystème	La valorisation des transferts et délégations de gestion des ressources naturelles sont pris en compte, notamment dans les composantes 2b et 2c. Les renforcements de capacité dans le cadre de gestion communautaire et des transferts de gestion sont déjà prévus parmi les axes d'activités
	Souligner le lien entre bien être humain & bien être des écosystèmes pour démontrer l'approche intégrée du R- PP	Ce lien est considéré parmi les axes stratégiques
	S'attaquer aux causes de dd et non aux symptômes, préconiser l'efficacité et l'efficience <i>comme critère de choix de l'option définitive?</i>	Prévu dans les études proposées.
	Elaborer tableau catégorisant les problématiques et solutions et spécifier la manière de les traiter dans le temps ;	Ces remarques sont déjà prises en compte dans la partie 2a et dans le volet 5 comme activités d'urgence.
	Analyse des expériences : l'analyse du reboisement individuel manque	Remarque prise en compte. L'étude y afférente est proposée, également incluse dans les études sur la propriété du carbone.
2c	Synthétiser cette composante	Composante revue et plus concise.
	Approche nationale vs approche régionale : valoriser les expériences / zones comme Makira, CAZ (CH) & baie d'antongil	Ces cas, dénommés « projets pilote REDD » dans le document, sont décrits et proposés à être valorisés dans la mise en œuvre.
2d	MECIE ne traite pas EESS	MECIE traite ce qui est évaluation environnementale, en général. EIE est un terme générique qui désigne l'examen des impacts prévisible sur l'environnement d'une activité (Cf. annexe 1 du décret MECIE)
	Implication du Ministère dans l'EES ?	Le ministère, à travers le département traitant l'environnement (la DEE, le cas échéant), est le promoteur de l'EES.

	REMARQUES/QUESTIONS/OBSERVATIONS	ELEMENTS DE REPONSE
Composante 3 : Scénario de référence		
	Pas de remarque reçue.	
Composante 4 :MRV		
4	Exploitation du bois pour commerce et usage domestique doit être bien comptabilisée dans le temps et l'espace avant de considérer comme nulle la fuite nationale (CH) A LIER AVEC LA PRISE EN COMPTE DES PROJETS DANS L'APPROCHE NATIONALE	
	Quid de la gestion des crédits C des projets dans le registre national?	
	Stocks de carbone pour différents types de forêts : bien s'assurer qu'il s'agit effectivement de stock de carbone, et non de volume de biomasse aérienne	Remarque prise en compte Précision Tableau 15
	Définition Forêts ?	Les propositions de définition sont citées dans le document et en vue de la REDD+, une étude y afférente est prévue (Volet 4)

Annexe 1b-5 : Synthèse des ateliers régionaux de consultation pour l'élaboration du RPP

SYNTHESE DES POINTS ESSENTIELS ABORDES ET DES SUITES DONNEES AUX 7 ATELIERS REGIONAUX DE CONSULTATION POUR L' ELABORATION DU R-PP

A- LES OBJECTIFS

Ces ateliers avaient comme objectifs de permettre aux parties prenantes régionales d'exprimer leurs avis et préoccupations sur le processus REDD+ et le document R-PP en vue de collecter des éléments pour amender et améliorer le document R-PP

B- LES POINTS ESSENTIELS ABORDES ET ELEMENTS DE REPONSE

Rubrique	Points essentiels abordés	Eléments de réponses - Suite donnée
Consultations	Facilitation plus efficace par les responsables régionaux, pour diverses raisons pratiques : connaissance des réalités locales, dialecte local	Responsabilisation des membres du PCP-REDD+ local sur l'organisation des consultations
	Questions de représentativité des participants	Autres secteurs liés à considérer dans la réforme du CT REDD
	Nécessité d'améliorer les présentations et autres supports (film, cartes, ...) pour faciliter la compréhension des participants à niveaux d'instruction différenciés	Traduction en malagasy et/ou en dialecte local de certains outils et supports (présentations, ...)
	Des consultations au niveau de district et non pas seulement régionales	Le niveau de consultation prévu dans le document R-PP touchera à la fois les districts et les régions Les membres de la PCP-REDD+ seront sollicités pour le niveau local
REDD+ et Accès aux moyens de production	Problématique foncière au sens large, par rapport aux efforts de REDD+	Le renforcement de la sécurisation foncière est consolidé dans le R-PP
	Utilisation des terroirs des zones de gestion communautaire de forêt	

Rubrique	Points essentiels abordés	Eléments de réponses - Suite donnée
REDD+ et changement climatique	Les effets des changements climatiques sont vécus et ressentis par les communautés	La stratégie REDD+ fait partie de la stratégie de développement à faible taux d'émission de carbone
	R-PP et stratégie d'adaptation au changement climatique	
Mise en oeuvre	Stratégie/mécanisme pour faire bénéficier les VOI du financement REDD+	Le mécanisme de financement dans le REDD+ prévoit un système de financement du niveau local (VOI)
	Nécessité d'un appui régional pour le suivi de co-bénéfice du REDD+	Des appuis aux niveaux régional et local sont déjà prévus
	Gestion par les VOI de la cartographie de dd, pour une meilleure appropriation locale	Tout ce qui est niveau local (VOI) est compris dans le cadre de suivi écologique participatif
	Nécessité d'évaluer des besoins en renforcement des capacités pour la mise en oeuvre de la stratégie régionale REDD+	Inclus dans le cadre de développement d'un leadership institutionnel pour la mise en oeuvre du R-PP
Scénario de référence et MRV	Quantification des stocks de carbones par région et non par unité potentielle carbone (forêt ou biome)	La quantification se fera au niveau national à partir des informations remontées par chaque projet, mais le suivi sera effectué au niveau régional
	Suivi et vérification sur le terrain des informations	Mise en place des points focaux pour le suivi de la mise en oeuvre du R-PP au niveau régional
Aspect structurel/organisationnel/institutionnel	Renforcement des études d'impact en matière de gestion/conservation des forêts	Développement d'une évaluation environnementale stratégique et sociale du R-PP
	Mise en place d'un comité REDD+ au niveau régional	Nécessité d'une étude d'impact environnemental et social à Toute nouvelle aire protégée ou en extension
	Synergie institutionnelle	Rôle joué par la Commission forestière régionale
	Sensibilisation permanente des communautés locales	Synergie entre les intervenants dans le domaine du développement rural à mettre en exergue notamment dans la mise en oeuvre et le suivi
Gouvernance REDD+	Transparence dans la gestion du financement durant la phase R-PP	Le PCP-REDD+ prendra la responsabilité de sensibiliser/informer les niveaux régional et local
	Mesures intermédiaires alternatives d'accompagnement	Gestion financière suivant un manuel de procédure
	Valorisation des acquis en matière de gestion/conservation de l'environnement	Proposer des activités précoces pour atténuer la pression sur les ressources forestières
		Evaluation des acquis pendant les consultations dans le R-PP

Annexe 2a-1 : Analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
Secteur environnement			
<i>Délégation de la gestion des aires protégées</i> de la Direction des Eaux et Forêts au Madagascar National Parks (MNP)	Le MNP gère actuellement plus de 1,7 millions d'hectares d'aires protégées.	Potentialité de cette forme de gestion à mobiliser des fonds nationaux et internationaux, Efficacités de cette forme de gestion en régie pour la conservation in situ, Motivation donnée aux agents qui leur permet de se concentrer sur les vrais problèmes de la conservation. Respect des réformes sur les quelles s'est engagé le MNP pour aller dans sa vision à long terme.	Le MNP ne peut pas encore compter sur ses propres forces et doit développer une approche "business" pour pouvoir mettre en valeur l'intérêt de la conservation à l'intérieur des aires protégées (AP). La répression des délits dans les aires protégées est encore contraignante pour les agents du MNP. Le code des aires protégées a été élaboré mais n'a pas encore été promulgué. Le système d'utilisation des fonds transite encore par d'autres institutions et entraîne un retard dans les réalisations
Motivations économiques des communautés pour la conservation des aires protégées	Partager les droits d'entrées dans les aires protégées (DEAP) aux populations locales autour des AP	Création d'emplois par le service de guidage, l'hôtellerie, les restaurants, les constructions, produits artisanaux, etc. ; Vente de produits agricoles aux hôtels /restaurants fréquentés par les touristes ; De création d'entreprises communautaire ou par les membres des communautés dans les périphéries de AP	La filière écotourisme (attire des touristes, problèmes d'infrastructure en général) n'est pas maîtrisée par le MNP. Les emplois générés par les activités d'écotourisme ont pour le moment contribué à attirer de la main d'œuvre venant d'autres régions (plus adaptés aux emplois liés à la restauration et à l'hébergement) générant ainsi des migrations importantes
Mise en place de <i>système des Aires protégées de Madagascar</i> (SAPM)	Initié en 2005, la création des nouvelles aires protégées, dans le cadre de SAPM est une illustration des efforts entrepris pour sauvegarder la richesse naturelle unique en adéquation avec l'environnement humain. L'objectif annoncé en 2003 à Durban, de tripler la superficie des aires protégées (de 1,7 millions d'hectares à 6 millions d'hectares) est actuellement atteint.	Approche systémique de conservation visant davantage les communautés locales visant à : conserver la représentativité du réseau national des aires protégées, de protéger les espèces en dehors du réseau national des aires protégées actuelles, de conserver les populations viables des espèces clefs, d'assurer la maintenance des services écologiques et de conforter la gestion économique des écosystèmes et des ressources naturelles pour le développement du pays, en faisant participer toutes les parties concernées.	
<i>Approche écorégionale</i> pour la conservation de la biodiversité	Activités concernent l'appui régional à l'intensification agricole, l'éducation	L'approche par l'incitation (développement écotourisme, gestion communautaire, mise en relation opérateur économique et producteurs, renforcement des capacités	Il n'existe pas de méthode spécifique pour le ciblage d'entreprises favorables à l'environnement les plus pertinents en aval des filières agricoles

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
	environnementale, la gestion communautaires des ressources naturelles et l'appui aux entreprises favorables à l'environnement, cf. USAID/LDI	des groupements associatifs) Synergie avec des institutions (le choix des zones stratégiques d'intervention est conditionné par l'existence des partenaires qualifiées et impliquées dans la conservation de la biodiversité) L'utilisation des acquis techniques des autres projets Le ciblage des zones en fonction de la potentialité économique (permettant la mise en relation des entreprises de conservation avec le marché) La pertinence des mesures accompagnant l'intensification agricole pour sa pérennisation notamment le crédit agricole, la constitution de centre d'approvisionnement d'intrants, la mise en place de centre de diffusion de technique.	Le coût de l'intervention est encore très élevé et on n'est pas sûr que les conditions des ZSI actuelles (facilité d'accès, fort potentiel économique, etc....) puissent être retrouvées dans d'autres régions où l'on voudra l'appliquer.
Les « pactes de conservation » Initiés avec les partenaires (Conservation International, Durrell Wildlife...) depuis quelques années dans différentes régions de Madagascar, toujours dans le but de renforcer la structuration et la responsabilisation des communautés dans la gestion des ressources forestières mais qui apportent des solutions durables pour le bénéfice de la conservation et des populations. Un pacte de conservation permet aux utilisateurs des ressources, les communautés locales, d'opter pour la conservation de ces dernières en échange de bénéfices qui compensent leur manque à gagner	L'expérience avec les 13 « pactes de conservation » a montré des impacts positifs au niveau du terrain, via des comportements plus responsables en faveur des ressources naturelles, avec des populations motivées par des incitations, dans la conduite d'actions de conservation. Ces expériences laissent à penser que ce mécanisme pourrait être un mécanisme efficace à la fois de distribution des bénéfices de REDD+ et de suivi/évaluation de la déforestation/dégradation. En effet, ce renforcement des « pactes de conservation » comprend l'introduction du suivi de la déforestation et de la dégradation par les communautés elles-mêmes	Ces bénéficiaires sont conditionnés à la réalisation d'objectifs de conservation définis de manière conjointe lors d'un processus participatif. Le pacte est scellé dans l'équivalent d'un contrat où chaque partie est responsable de l'atteinte de ses objectifs, en termes de conservation et de suivi/évaluation des écosystèmes, pour CI il s'agit de l'apport de compensation sous formes d'aide au développement négocié avec les communautés locales. Si l'une des deux parties n'atteint pas ses objectifs, l'autre est en droit d'annuler le pacte. Les actions de conservation sont donc rémunérées soit sous la forme de paiements directs, notamment pour les patrouilles de surveillance, soit sous formes d'autres bénéfices en nature définis par les communautés elles-mêmes.	Au niveau de l'approche Faiblesse de l'appropriation et surtout d'éviter les conflits sociaux. Manque d'une étude de faisabilité préalable pour le choix des projets à mettre en œuvre, pour qu'ils répondent réellement aux besoins des bénéficiaires tout en s'adaptant aux réalités et au contexte local. Gestion des conflits entre les membres, qu'entre membres et non membres, en étudiant bien la représentativité des cibles des microprojets, tant au niveau socio-économique qu'au niveau spatial Problèmes foncier Au niveau des pactes de conservation Manque de préparation des communautés à être autonome dans leurs activités de développement et dans la conservation de la biodiversité. Modalités d'organisation Efforts dans la communication et la sensibilisation doivent être renforcés concernant le zonage prescrit par le plan d'aménagement et les objectifs des microprojets mis en place notamment au niveau des membres dans les villages et hameaux

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
			éloignés. Manque de renforcement des capacités au niveau organisationnel, notamment sur le partage des bénéfices et au niveau de la gestion financière, doivent être poursuivis.
Appui au transfert de la gestion des ressources forestières aux communautés de base pour une gestion et valorisation rationnelles des ressources forestières	1 000 000 ha sous transfert de gestion à environ 500 CoBa et VOI Plus de 200 000 ha prévus pour TG dans les sites KoloAla	Diversification des acteurs de la gestion des ressources forestières Responsabilisation des acteurs de proximité Création de bénéfices tangibles (emploi et vente de produits) aux communautés gestionnaires Apprentissage du métier de forestier par les membres des COBA Des initiatives existent au niveau des communautés Expériences nombreuses dans plusieurs régions de Madagascar et capitalisées Existence de méthodologie d'approche du transfert de gestion Le transfert de gestion règle des problèmes de main d'œuvre (contrôle, entretien) pour suppléer à l'absence du service forestier.	Gestion pas toujours effective sur le terrain Bénéfices souvent très limités suite à une approche peu économique Compétences de gestion limitées au niveau des CoBa et VOI Appui et suivi insuffisants de la part de l'administration forestière Avant même d'être fonctionnel les COBA sont confrontés à la concurrence de l'exploitation illicite Les ONG chargés de l'initiation du transfert des droits s'intéressent le plus souvent au nombre de contrat signé qu'à leur viabilité. Le concept est limité au niveau de l'élaboration et de l'efficacité des plans d'aménagement.
Promotion de la délégation de la gestion forestière à des acteurs du secteur privé	Gestion des AP existantes déléguée à MNP Gestion de certaines NAP déléguée à des ONG nationales et internationales Délégation pilote de la plantation de Mandaratsy à un opérateur privé	Diversification des acteurs de la gestion des ressources forestières Intégration d'acteurs professionnels dans la gestion des ressources forestières Création de liens entre le secteur privé et les gestionnaires communautaires	Procédures normalisées de la délégation de gestion pas encore promulguées Insécurité contractuelle des opérateurs privés Suivi insuffisant des travaux de gestion des opérateurs par l'administration forestière
Développement et mise en œuvre d'une planification de la gestion plus intégrée des ressources forestières	Arrêté interministériel définissant la vision nationale de l'aménagement forestier Zonage forestier finalisé dans 5 DREFT couvrant plus de 3 000 000 ha de forêts	Intégration de toutes les parties prenantes dans la planification de la gestion des ressources forestières Existence d'outils de planification à différents niveaux Intégration des plans de zonage validés dans les PRD et les PCD	Conflits persistants sur la répartition protection-production, même à l'intérieur de l'administration forestière Manque d'objectifs chiffrés pour l'aménagement forestier (superficies, volumes, etc.) Zonage forestier pas encore institutionnalisé
Développement de normes et de procédures claires pour la gestion et la valorisation des forêts	Octroi d'autorisation de coupe et de contrats de gestion par appel d'offres Outils pour la gestion forestière et le suivi par l'administration	Procédures transparentes et compétitives pour l'octroi de contrats d'exploitation et de gestion. Outils efficaces pour la gestion des contrats et le suivi des opérations disponibles	Normes pas encore promulguées sous forme de texte réglementaire De nombreux outils n'ont pas encore été généralisés ou institutionnalisés

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
Promotion des reboisements	300 000 ha de plantations de pin et d'eucalyptus	Réduisent les pressions sur les forêts naturelles Créent emplois et bénéfices	Conditions non favorables (foncier, prix des produits, sécurité, etc.) Peu d'impact sur les défrichements
Secteur Minier-Pétrolier			
<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la dimension environnementale et sociale dans les activités minières : législatif et réglementaire, outils et procédures, structures - Mise en place de dispositifs pour résoudre les conflits mines-forêts - Disponibilité de la carte nationale sur les ressources géologiques - Décentralisation et déconcentration de la gestion des ressources minières y compris les aspects environnementaux et sociaux <p>Intégration de la dimension environnementale et sociale dans les activités pétrolières</p> <p>Mise en place de dispositifs pour résoudre les conflits pétrole--forêts</p>	<p>Toute activité minière est assujettie à une étude environnementale¹</p> <p>EES pour les projets de la Banque Mondiale² (PRSM et PGRM) pour le développement et la gouvernance du secteur minier</p> <p>Manuels, directives et guides pour les EIE des activités minières</p> <p>Cellules environnementales minières régionales opérationnelles</p>	<p>Secteur mines : un des premiers secteurs économiques qui intègre la dimension environnementale à Madagascar</p> <p>Généralisation de l'application des outils sur l'intégration de la dimension environnementale et sociale</p>	<p>Considération insuffisante de l'évaluation environnementale pour les zones à forte concentration d'activités minières licites et d'orpaillages (dimension stratégique)</p> <p>Insuffisance des suivis et contrôles des aspects environnementaux et sociaux pour les petites et moyennes exploitations</p> <p>La législation et la réglementation sur les ristournes (générales et minières) ne permettent pas leurs utilisations pour les aspects environnementaux</p> <p>Réalisation effective des Etudes d'impacts environnementaux pour les orpaillages, carrières et gites d'emprunts limitée</p>
	<p>Création et mise en œuvre du Comité interministériel Mines – Forêts (CIMF) pour l'harmonisation des outils de gestion des deux secteurs et traitement des cas litigieux</p> <p>Manuel de procédures de traitement de chevauchement des zones minières avec les zones pour les nouvelles aires protégées et les sites KoloAla</p> <p>Arrêtés interministériels sur la suspension d'octroi de permis miniers dans certaines zones forestières (depuis 2004)</p> <p>Protocole d'échanges de données entre les 2 Ministères</p>	<p>Mécanisme de concertation et de participation pour la résolution des conflits AP – Mines ou KoloAla – Mines</p> <p>Harmonisation des textes des 2 secteurs : (i) Prise en compte des dimensions environnementale et sociale dans le code minier et ses textes d'application et (ii) Nouveau Code de Gestion des Aires protégées (COAP) permet la cohabitation des activités minières dans certaines catégories des Aires protégées sous certaines conditions</p> <p>Harmonisation des bases de données des 2 Ministères</p>	<p>CIMF comité consultatif mais pas décisionnel et dont les moyens sont limités</p> <p>Absence d'un schéma d'aménagement du territoire (national, régional)</p> <p>Absence de stratégie claire pour faire face aux exploitations minières illicites en général et dans les zones forestières en particulier</p> <p>Traitement au cas par cas des problèmes de chevauchement entre Aires protégées ou site KoloAla nécessite beaucoup de temps et assez onéreux</p>
	Mécanismes de dialogue /	Meilleure participation des populations affectées par	Suivis participatifs des projets miniers limités aux niveaux des

¹ Soit EIE : Etude d'impact environnemental, ou PEE : programme d'engagement environnemental pour les différents types de permis : exploitation, recherche ou artisanale ainsi que les carrières et orpaillages

² PRSM : Projet de Reforme du Secteur Minier et PGRM Programme de Gouvernance de Ressources Minérales

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
	participation sur les aspects environnementaux et sociaux dans les zones des grands projets miniers opérationnels Suivis participatifs pour les zones de grands projets miniers	les Grands projets dans les aspects suivis Responsabilisation des acteurs de proximité Amélioration de la gouvernance	grands projets Moyens (humains et financiers) alloués aux activités de suivis des permis ou autorisations environnementales très limitées
	<ul style="list-style-type: none"> Toutes activités touchant l'exploration et l'exploitation pétrolière assujetties à des études environnementales Meilleure considération des aspects environnementaux et sociaux ainsi que la gestion des conflits pétrole – forêt dans le nouveau Code pétrolier (en cours de finalisation) Création et mise en œuvre du Comité Environnement Pétrole 	Généralisation de l'application des outils sur l'intégration de la dimension environnementale et sociale	Moyens alloués au Comité Environnement – Pétrole limités Expériences de Madagascar en matière d'exploitation pétrolière assez limitées (limitant l'appréciation de l'efficacité des outils disponibles actuels en matière de gestion des conflits)
Secteur agricole			
Gestion de la fertilité : Aménagement des vallées forestières. Opération SAVOKA dans 4 zones. Programme de DRS. Utilisation de fertilisant. Compostage, GOPR, PEM, TAFA	Augmentation production rizicole, mais pas suffisant pour compenser l'accroissement démographique Stagnation voire baisse de la productivité	Il existe des alternatives qui marchent	N'a pas touché les zones forestières. N'a pas force de loi La pauvreté des paysans et la tenure foncière
Pratique culturelle archaïque dominante Besoins en terre fertile → extension du défrichement. Vulgarisation agricoles. Divers projets de développement	Observateur du secteur rurale / rap à la collecte des données. Programme ERI, ADRA,	Existence de projet de conservation qui fait du développement en milieu forestier Existence de Kolo Harena et leurs Fédérations qui assurent la perpétuation des techniques améliorées en zones forestière	La pratique dégradante persiste Faiblesse des projets dans le développement des filières. Non application des dispositions règlementaires existantes Tous les riverains ne sont pas membre des KoloHarena Absence de financement vers la fin du projet
Culture de rente en forêt interdite (cane à sucre, tabac indigène, chanvre) Maïs dans l'ouest et Sud ouest Canne à sucre dans l'Est Chanvre dans le nord Est et le Sud	Etude du programme ILO (FOFIFA Cornell University) Des campagnes de lutte contre les plantations de rongony en forêt ont été menées dans le Nord (Famafa, Fandio etc.)	Le mécanisme et le phénomène sont connus	Problème de marché pour les produits alternatifs Forêts refuge des cultures interdites Dépend du cours international Café/ Vanille Opérations sporadiques, pas de solution pérenne
Sécurité alimentaire, énergie :	Diversification de culture de	Existence de la micro finance	Pas d'EIE sur les exploitations de type individuel, faible surface

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
Promotion AgroForesterie et Gestion agrobiologiques des sols EIE pour les grandes exploitation Révolution verte Jatropha Introduction de nouveautés variétés de sorgho Nouvelle race performante	rente/ Commerce équitable Produits bio	Outils technique existe	mais qui fait le plus de dégâts Taux de prêt encore élevé pour la Microfinance
Contournement de l'Etat dans la mise en œuvre des grands programmes	Création des agences d'exécution au niveau national. Création des structures régionales de planification	Création d'emploi et valorisation des compétences (en cas de réforme institutionnelle) Institution non étatique plus souple et plus efficace Concept de planification plus appropriée avec les institutions de substitution Techniciens beaucoup plus efficace (évalués suivant les critères de performance)	Viabilité des institutions de substitution Affaiblissement des institutions publiques par la fuite de ces techniciens Institutions non dotés de pouvoirs nécessaires pour jouer pleinement leurs rôles et ne peuvent pas finalement œuvrer indépendamment de l'Etat (répression) Formation sur le tas ou par apprentissage Réflexe bureaucratique non totalement éradiqué
Mise en œuvre de la politique de décentralisation et de déconcentration Réforme de l'administration Mise en œuvre des dispositifs interministériels pour régler les différends des secteurs Mise en place des dispositifs et Mécanismes de participation, de concertation et de prise de décision	Mise en place des structures décentralisées : 22 Régions et Communes Réforme du secteur forestier suivant trois niveaux : objectifs du secteur, gestion du secteur, administration forestière Mise en place des Commissions forestières, des PRPSE (Plateforme Régionale de Planification et de Suivi Evaluation) au niveau des 22 régions Mise en place du Comité Interministériel Mines-Forêts (CIMF) Organigramme du ministère en charges des forêts suivant les objectifs du secteur	Séparation des fonctions d'appui technique et d'accompagnement, de la fonction contrôle au sein de l'administration forestière Autonomie du Contrôle forestier Vers une meilleure prise en compte des forêts dans les référentiels des autres secteurs Task force pour faire face aux exploitations illicites des bois précieux L'administration forestière tend à se concentrer sur ses fonctions régaliennes et accepte la déconcentration et la délégation des ressources forestières Partage des rôles : La gestion du secteur ne relève plus aujourd'hui uniquement de l'administration forestière mais implique les autres acteurs tels que les opérateurs privés, les communautés de base, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), la Société Civile et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les autres secteurs. Ramification structurelle dans presque toutes les régions de Madagascar Réforme institutionnelle logique à partir d'une nouvelle politique Familiarisation avec l'outil de planification (expériences composantes ESFUM et BV) d'une grande partie de l'effectif Renforcement des compétences existantes (conservation et	Gestion actuelle confrontée à une déperdition de moyen Beaucoup d'enjeux centrés sur les produits de la biodiversité et la ressource financière du FFN Démission progressive dans l'accomplissement des tâches suites aux frustrations causées par les directives des supérieures et les fréquents blocages des fonds du PE2-PE3 par les bailleurs Organisation structurelle déséquilibrée (ratio effectif / ressource diminue du central aux régions) Faible capacité par rapport à l'évolution de la gestion globale (recyclage nécessaire) Forte résistance au changement au sein des agents de l'administration Réforme de l'administration ne concerne que quelques secteurs Les capacités des autres acteurs dans la gestion forestière et dans la mise en œuvre des stratégies visant à inverser la spirale de dégradation forestière sont encore très insuffisantes L'opérationnalisation des structures de concertation, de cogestion et/ou de codécision n'est pas effective Difficulté d'appliquer les textes ; Faible motivation des agents de l'administration dans l'exercice de leurs fonctions

Résultats de l'analyse des efforts précédents de réduction de la déforestation et de la dégradation			
Efforts entrepris	Résultats	Forces	Faiblesses
Aspect foncier et aménagement de territoire			
Nouvelle politique foncière et programme national foncier Révision de la législation foncière (concilier le droit moderne avec le droit coutumier) Régularisation des occupations illicites Politique et programme de migration (migration organisée avec formation et encadrement)	Adoption des textes sur la sécurisation foncière relative Mise en place des guichets fonciers Application et mise en œuvre de la gestion contractualisée des ressources Réalisation des projets de migration organisée PROJER (Moyen Ouest), Zomandao, Ampamoizankova, Sakay, Ambohimambola	Reconnaissance du droit coutumier par l'État et les organismes internationaux œuvrant dans le développement Existence d'une expérience et connaissance de la problématique Migration réussie dans certaines zones économiquement attrayantes	Aspects environnementaux rarement pris en compte vs. aspects sociaux Pas de politique nationale claire en matière de migration Les programmes/projets de migration ne sont pas bien ciblés/ orientée dans les zones à problème (zones forestières)
Secteur transport			
Infrastructures publiques (routes et transport) Outils pour l'intégration de la dimension environnementale et sociale (manuel de procédures, traitement des plaintes)) Direction des impacts sociaux et environnementaux (DISE) au niveau du Ministère des Travaux publics (depuis 2003) Responsables environnementaux et sociaux dans les organismes rattachés (autorités routière, aviation civile, ...) Considération des exigences environnementales et sociales des partenaires financiers (comme la Banque Mondiale) dans les activités financées par ces derniers	Plus de 60 % des travaux sur les infrastructures publics – (construction, extension et réhabilitation des routes) sont conformes à la MECIE Renforcements de capacités des entreprises des travaux publics, collectivités territoriales et des autres directions du Ministère et sensibilisation des populations affectées par le projet Expériences et formation sur les dimensions environnementales et sociales constituent un des critères des sélections des prestataires de services	Début d'intégration de la dimension environnementale et sociale dans les procédures techniques de construction/ extension/ réhabilitation des grandes infrastructures publiques Expériences en matière de restauration des carrières et des gites d'emprunt en collaboration avec les services techniques chargés des forêts	Difficultés par le Ministère des travaux publics et des finances d'honorer les 0,5% des frais d'investissement pour constituer le frais d'évaluation des EIE (exigés par la MECIE) d'où la limitation des EIE pour les projets d'investissements publics (PIP) Intégration limitée des Dimensions environnementales et sociales au niveau des choix des options techniques pour les grandes infrastructures Pénalisation du Gouvernement pour certains non respect des procédures environnementales et sociales Difficultés d'application des textes législatifs Moyens de la DISE limités

Annexe 2a-2 : Termes de référence des études sur la déforestation

TDR 2a.1 Analyse verticale et spatialisée des causes de la dégradation et de la déforestation à Madagascar

Objectif : Meilleure analyse verticale et spatiale des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, afin d'affiner les options stratégiques en précisant des éléments pertinents pour l'élaboration des stratégies opérationnelles à déployer selon les acteurs, les régions et/ou zones d'interventions spécifiques. L'étude permettra aussi de mieux comprendre les interactions entre les différentes causes et facteurs et leurs impacts sur l'intensité et la spatialisation de la déforestation et la dégradation.

Résultats attendus :

- Identification et localisation précise des zones les plus affectées en matière de déforestation
- Identification et classification des acteurs selon l'importance de leurs activités liées à la déforestation
- Analyse détaillée des différentes causes identifiées au niveau des régions, avec leurs interactions et leurs importances relatives par rapport à leurs impacts réels sur l'état des forêts.
- Description détaillée et caractérisation spécifique des causes apparentes et des causes racines à la lumière de toutes les informations recueillies.
- Cartographie nationale sur la prépondérance et la répartition géographique des principaux facteurs et causes racines de la déforestation et de la dégradation de forêt.

Méthodologie :

- Identification et définition des zones les plus représentatives en matière de déforestation sur la base des études sur l'évolution de la déforestation 1990-2000-2005 ;
- Analyse par types d'acteurs et priorisation de leurs interactions par rapport à la déforestation sur la base des études filières liées à la déforestation
- Revue et analyses des connaissances existantes concernant les principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts au niveau régional et/ou local ;
- Classification et stratification des zones selon l'importance et l'ampleur du phénomène ;
- Échantillonnage et enquêtes dans les différentes zones (50 communes) selon les différentes classes représentatives identifiées. Il s'agit d'avoir des informations quantitatives et qualitatives sur :
 - l'historique de gestion des sites, types et modalités de gestion
 - les principales activités économiques et les autres spéculations,
 - les aspects culturels, identité spécifique, us et coutumes,
 - la dynamique sociale de la zone,
 - la question foncière : pratiques locales relatives à la propriété foncière, modalités d'accès à la terre, répartition des ressources en terre, ...
 - les pratiques agraires et la typologie globale des exploitations agricoles,
 - les modes d'utilisations et de gestion des ressources forestières, ...

Les différentes enquêtes et consultations menées au cours de cette étude se feront à tous les niveaux d'acteurs concernés : les différentes instances de l'administration centrales, les organismes et institutions non gouvernementaux impliqués, les collectivités territoriales décentralisées et leurs démembrements administratifs, les différentes entités non gouvernementales travaillant directement sur le terrain, les autorités traditionnelles locales ainsi que les communautés de base riveraines des ressources.

- Traitement et analyse des données, notamment en ce qui concerne les principales interactions qui influent sur l'importance et l'ampleur de leurs impacts sur les ressources ;
- Extrapolation, pondération et établissement de la cartographie à l'échelle nationale.

TDR 2a.2 – Analyse de l'économie politique de la dégradation et de la déforestation à Madagascar

Objectif : Déterminer les principaux intérêts et enjeux autour de la déforestation de la dégradation des forêts, afin d'identifier et anticiper les principaux blocages pour la réalisation des réformes nécessaires pour la REDD+.

Résultats attendus :

- Identification des avantages et inconvénients de la déforestation et la dégradation des forêts pour chaque catégorie d'acteur concernée ;
- Définition et analyse des principaux enjeux, les intérêts et préoccupations des différentes entités impliqués ;
- Analyse des stratégies adoptées par les différentes catégories d'acteur ;
- Détermination des principaux blocages dans le processus REDD+ et propositions de solutions pour y remédier (médiation, négociation, arbitrage, compensation, etc...).

Méthodologie :

- Typologie et listage exhaustif de toutes les entités concernées par la déforestation et la dégradation des forêts ;
- Revue et analyses des connaissances existantes sur l'économie politique et les principaux enjeux de la déforestation et de la dégradation des forêts au niveau régional et/ou local.
- Enquêtes et investigations sur terrain auprès des différents types d'acteurs : pour chaque interlocuteur, déterminer les avantages et inconvénients du phénomène, les intérêts en jeu, les préoccupations et les stratégies adoptés pour y faire face.
- Analyse des données et synthèse des résultats avec identification des principales pierres d'achoppement du processus REDD+ ;
- Développement de propositions afin de lever les blocages et aider à la mise en œuvre de la REDD+ à Madagascar

TDR 2a.3 – Analyse des efforts entrepris et des expériences internationales sur les stratégies opérationnelles

Objectif : Identifier les stratégies opérationnelles (techniques et approches) qui sont les plus efficaces et/ou prometteuses pour réellement faire face aux problématiques et enjeux identifiés dans les analyses spatialisées de la déforestation/dégradation.

Résultats attendus :

- Évaluation et analyse détaillées de toutes les stratégies et approches précédemment ou actuellement adoptées à Madagascar. Les stratégies à analyser ne doivent pas se limiter à ceux qui concernent directement le secteur forêts et environnement, cela implique aussi la capitalisation des expériences dans tous les secteurs concernés par les options stratégiques.
- Identification des pratiques et expériences internationales les plus probantes et efficaces, au niveau des différents secteurs concernés. Évaluation globale de leur faisabilité à Madagascar.
- Détermination des stratégies opérationnelles les plus prometteuses et efficaces dans chaque domaine/secteur concerné.

Méthodologie :

- Revue et analyse documentaire pour capitaliser les acquis sur les expériences nationales ;
- Collecte de données supplémentaire et consultation institutionnelle à différents niveaux ;
- Investigation sur les expériences internationales, recherche des stratégies innovantes et qui ont été efficaces dans d'autres pays
- Diverses analyses et évaluation, puis listage des stratégies opérationnelles retenues, car reconnues efficaces et/ou prometteuses.

TDR 2a.4 – Analyse de la contribution économique du secteur forestier

Objectif : Évaluer la contribution économique du secteur forestier à différents niveaux pour éclairer et alimenter les réflexions sur le développement de la stratégie REDD+. L'analyse fournira notamment des arguments chiffrés et pertinents pour des fins de comparaisons par rapport aux autres formes utilisations et de mise en valeur possible de la terre.

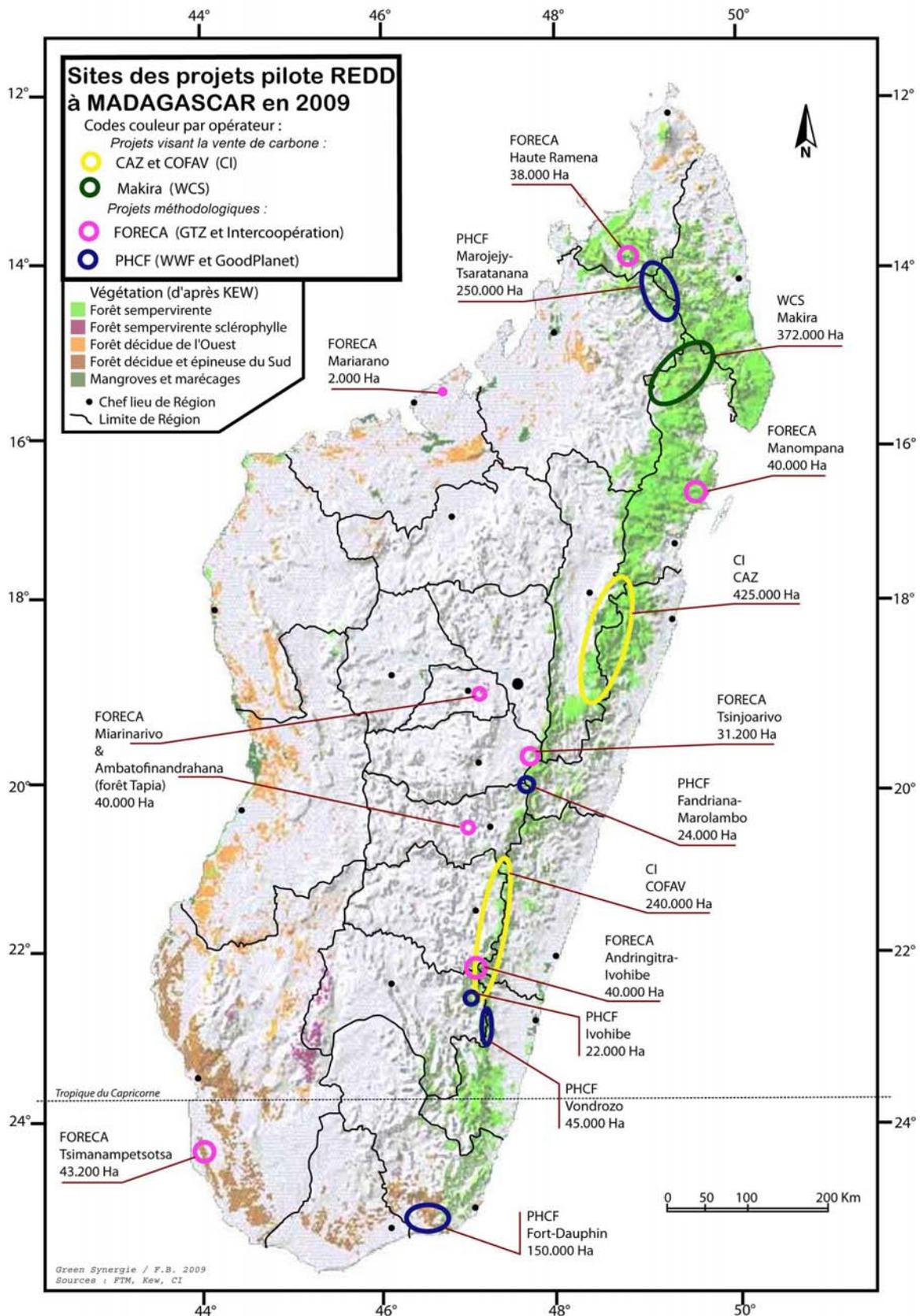
Résultats attendus :

- Éléments économiques de base pour pouvoir évaluer les bénéfices économiques de la conservation des forêts et la gestion durable des ressources forestières ;
- Évaluation globale de l'apport économique du secteur forestier, aussi bien en termes de production de biens que de services, à l'économie nationale ;
- Propositions et recommandation sur les stratégies optimales pour accroître la valeur ajoutée générée par le secteur.

Méthodologie :

- Revue et analyse documentaire afin de capitaliser les différentes études économiques existantes et recueillir les éléments de bases pour les calculs ;
- Collecte d'informations complémentaires auprès de différentes institutions pour compléter et recouper les informations et données de bases ;
- Formulations des hypothèses nécessaires pour l'analyse économique ;
- Traitement des données, analyse et interprétation des résultats ;
- Analyses des perspectives et formulation des recommandations.

Annexe 2b-1 : Carte de localisation des cinq projets-pilotes REDD à Madagascar



Annexe 2b-2 : Leçons apprises des projets pilotes REDD Malagasy

Projets Pilotes	Etat des lieux	Atouts	Faiblesses	Recommandations
Corridor Ankeniheny Zahamena et COFAV	<p>Périmètre du projet considéré comme périmètres des Aires Protégées, qui ont actuellement un statut temporaire.</p> <p>Stade de développement de Project Document Design du projet.</p> <p>Plans d'aménagement et de gestion élaborés</p> <p>Plans de gestion environnemental et de sauvegardé social élaborés</p> <p>Convention entre Ministère chargé de l'Environnement et des Forêts et Conservation International pour la mise en œuvre des projets</p>	<p>Forte implication de partenaires expérimentés.</p> <p>Structure des associations et organisations paysannes structurée autour des Aires Protégées</p> <p>Existence de partenaires techniques et financiers assurant la mise en œuvre des actions de développement et de réduction de pressions sur les forêts avec les communautés locales</p> <p>Existence d'outils de gestion locale avec les communautés</p> <p>Système d'appui et de gestion des micro-subventions existant autour des deux projets, exploitable pour la gestion de revenus de REDD</p> <p>Diversification des acteurs de la gestion des ressources forestières</p> <p>Intégration d'acteurs professionnels dans la gestion des ressources forestières</p> <p>Création de liens entre le secteur privé et les gestionnaires communautaires</p> <p>Intégration de toutes les parties prenantes dans la planification de la gestion des ressources forestières</p>	<p>Insuffisance des coûts de financement pour soutenir les activités de terrain</p> <p>Faiblesse de l'appropriation et surtout d'éviter les conflits sociaux.</p> <p>Manque d'une étude de faisabilité préalable pour le choix des actions à mettre en œuvre, pour qu'ils répondent réellement aux besoins des bénéficiaires tout en s'adaptant aux réalités et au contexte local.</p> <p>Gestion des conflits non maîtrisée</p> <p>Complexité de problème foncier</p> <p>Suivi insuffisant des travaux de gestion des opérateurs par l'administration forestière</p> <p>Insuffisance des suivis et contrôles des aspects environnementaux et sociaux pour les petites et moyennes exploitations</p> <p>La législation et la réglementation sur les ristournes (générales et minières) ne permettent pas leurs utilisations pour les aspects environnementaux</p>	<p>Assurer un ancrage institutionnel</p> <p>Effort commun et de coordination de tous les partenaires</p> <p>Etablir une équipe pluridisciplinaire expérimentée</p> <p>Valoriser les données biophysiques et socio-économiques disponibles</p> <p>Capitaliser les avantages et inconvénients des approches méthodologiques des projets</p> <p>Préparer les communautés à être autonome dans leurs activités de développement et dans la conservation de la biodiversité.</p> <p>Mettre de l'effort dans la communication et la sensibilisation au niveau des membres dans les villages et hameaux éloignés.</p> <p>Renforcer les capacités au niveau organisationnel, notamment sur le partage des bénéfices et au niveau de la gestion financière, doit être poursuivis.</p> <p>Produire la boîte à outils en veillant aux liens entre les outils</p> <p>Soutenir la prise en compte des intérêts des acteurs de la société civile</p>

Projets Pilotes	Etat des lieux	Atouts	Faiblesses	Recommandations
FORECA	<p>Collecte et analyse de données scientifiques pour construire les propositions méthodologiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estimation du carbone, avec une méthodologie pour l'inventaire de la biomasse au niveau national (une publication internationale faite), une méthodologie pour l'établissement d'une ligne de base au niveau local ou régional, et une approche de suivi des réductions des émissions dues à la déforestation et dégradation forestière. • Analyse socio économique en vue de la clarification des causes directes de la déforestation et l'utilisation de ces causes dans l'élaboration de la "comptabilité du carbone" (une publication internationale en cours) • Système d'incitations, en vue de la clarification des compensations pour service environnemental, nécessaires aux différents niveaux (depuis le national jusqu'au local) pour réaliser la réduction des émissions • Mécanisme de gouvernance, incluant les éléments tant de la gouvernance des ressources naturelles que celle des mécanismes d'incitations (tels que la clarification sur la redistribution des bénéfices et le partage des responsabilités) <p>En cours :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.Un document de capitalisation sur le montage multi-institutionnel et sur l'insertion du programme au sein du processus national d'élaboration du R-PP 2.Un document de synthèse sur les produits développés 3.Une boîte à outils REDD Madagascar 	<p>FORECA articule le développement de politiques internationales de la CCNUCC avec les processus de développement nationaux. Cette mise en œuvre locale de la thématique de le REDD, insérée dans les activités de développement malgaches, permet au programme d'apporter une clarification des éléments clés concernant les potentiels et limitations d'un mécanisme futur REDD en faveur tant de l'atténuation du changement climatique que de la pérennité du développement rural.</p> <p>Le projet entretient des partenariats visant le renforcement du pouvoir de négociation des communautés de base dans les processus de prise de décision sur la gestion des ressources naturelles en général et le REDD en particulier.</p> <p>Le projet renforce la gestion des compétences locales à travers son partenariat avec l'Université malagasy.</p>	<p>Le développement d'outils s'est limité dans les sites de présence de la Coopération Suisse et de la Coopération Allemande qui ne sont pas représentatifs des écosystèmes du pays</p> <p>L'approche de quantification de carbone proposée n'est pas efficiente au niveau national</p> <p>Les approches méthodologiques développées n'ont pas encore été testées en situation réelle</p> <p>La mise en œuvre difficile d'un montage pluri-institutionnel regroupant des projets de développement rural, des institutions de recherches scientifiques, des institutions locales et internationales</p> <p>Difficulté à maintenir les intérêts des communautés locales dans un projet de recherche méthodologique avec peu d'activités concrètes</p>	<p>et des collectivités locales lors du développement de la stratégie nationale REDD +</p> <p>Mettre en œuvre les outils et approche méthodologiques dans des sites représentatifs des écosystèmes et au_ niveau national</p>

Projets Pilotes	Etat des lieux	Atouts	Faiblesses	Recommandations
MAKIRA	<p>Accord entre MEF et WCS pour la gestion de la vente de carbone de Projet Makira</p> <p>Site délimité, comme la superficie de l'Aire Protégée, et qui a un statut de protection.</p> <p>Vente de carbone déjà effective avec les investisseurs privés à travers le marché volontaire.</p> <p>Mécanisme de partage de revenus existant, dont la majorité revient aux communautés locales pour renforcer leur engagement dans la gestion durable de l'Aire Protégée :</p> <p>50% à la communauté locale, 25% au gestionnaire, 15% au Ministère de l'environnement, et 10% pour le suivi.</p> <p>PDD en cours de finalisation (baseline, fuite, additionnalité...)</p>	<p>Renforcement de capacité des communautés dans la gestion des ressources naturelles</p> <p>Renforcement de la gouvernance et de capacité de la population locale dans le développement économique durable</p> <p>Prise en compte de l'importance des services environnementaux comme vital et garant de développement économique local et régional</p> <p>Système de partage de revenus développé au niveau des communautés locales.</p> <p>Approche intégrée adopte réduisant la réduction de la déforestation et dégradation des forêts</p> <p>Existence de bénéfices multiples : climat, biodiversité, bien être humain</p>	<p>Persistance de pressions sur la biodiversité.</p>	
PHCF	<p>Ecosystèmes : Forêts humides et forêts épineuses du Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 équations allométriques développées sur 5 sites - Mission de couverture Lidar effectuée - Stratification des types d'occupation du sol terminée - Etude de l'historique de la déforestation terminée - Le transfert de compétence entre les partenaires, notamment de Stanford University et l'équipe du programme s'effectuent de manière permanente. 	<p>Les activités de TGRN de restauration de paysages forestiers dégradés sont déjà adoptées par les populations locales, la création NAPs, reboisement</p> <p>Partenariat fructueux avec différentes institutions Stanford University, CIRAD, ESSA-Forêts, LRI, etc.</p> <p>Les ressources financières du programme sont sécurisées.</p>	<p>Lourdeur administrative pour la mise en protection définitive des NAPs,</p> <p>Faire passer le message REDD aux communautés locales n'est pas toujours évident vu le niveau d'éducation de la population rurale en général.</p>	

Annexe 2b-3 : TDR des études spécifiques pour les scénarios proposés

Objectif :

Déterminer dans quelle mesure chaque scénario identifié peut réellement influencer sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des ressources forestières. Des études complémentaires seront à mener sur les scénarios retenus et acceptés au niveau technique afin d'avoir des compléments d'informations pour qu'ils puissent être correctement dimensionnés, aussi bien sur leur faisabilité que sur leur pérennisation.

Résultats attendus :

- Evaluation de l'intégration et d'impact dans les programmes sectoriels,
- Avoir une analyse sur les options de pérennisation,
- Evaluation des besoins en dispositif de gestion aussi bien au niveau national que décentralisé,
- Mise en place du système de suivi et de surveillance du mécanisme stratégique proposé.

Méthodologie :

- Revue et analyse des politiques sectorielles par rapport aux scénarios identifiés
- Analyse des risques et évaluation des capacités existantes par rapport aux politiques, dispositifs institutionnels et les réalités socioéconomiques qui prévalent visant une pérennisation du système.
- Revue et analyse documentaire afin de capitaliser les différentes études économiques existantes et recueillir les éléments de bases pour les calculs ;
- Élaboration des hypothèses pour l'évaluation proprement dite des impacts sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- Mener une analyse institutionnelle répondant aux objectifs de chaque scénario identifié.
- Collecte d'informations complémentaires auprès de différentes institutions pour compléter et recouper les informations et données de bases.

Annexe 2b-4 : TDR des études pour la formulation des stratégies REDD+

TDR 2b.1 Évaluation des impacts et bénéfices potentiels des stratégies opérationnelles

Objectif :

Déterminer dans quelle mesure chaque stratégie opérationnelle identifiée peut réellement influencer sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des ressources forestières. L'évaluation comportera notamment une spatialisation des potentialités de réduction de la déforestation et de la dégradation, afin de permettre l'identification de zones prioritaires pour la mise en œuvre de chaque stratégie opérationnelle.

Résultats attendus :

- Identification et estimation des impacts potentiels avec une évaluation du degré d'efficacité de chaque stratégie opérationnelle en matière de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- Évaluation des bénéfices potentiels de chaque stratégie opérationnelle (bénéfices socioculturels et autres co-bénéfices : préservation de la biodiversité, lutte contre la pauvreté, facilitation de l'adaptation au changement climatique...)
- Spatialisation et localisation des zones prioritaires pour la mise en œuvre de chaque stratégie opérationnelle.

Méthodologie :

- Mise en relation entre les stratégies opérationnelles et la spatialisation des causes de la déforestation et de la dégradation des ressources forestières ;
- Localisation des zones d'applications possibles pour chaque stratégie opérationnelle ;
- Revue et analyse des connaissances existantes par rapport aux impacts et bénéfices potentiels des stratégies précédemment appliquées ;
- Élaboration des hypothèses pour l'évaluation proprement dite des impacts sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- Identification et estimation des bénéfices potentiels liés à chacune des stratégies ;
- Spatialisation et priorisation des zones de mise en œuvre pour chaque stratégie opérationnelle.

TDR 2b.2 Évaluation de la faisabilité de mise en œuvre des stratégies opérationnelles

Objectif :

Identifier les risques socioéconomiques, politiques et institutionnels de la mise en œuvre de chaque option stratégique selon leurs zones d'application et en déduire les réorientations et renforcements nécessaires pour assurer leurs réussites.

Résultats attendus :

- Détermination et caractérisation des risques socioéconomiques, politiques et institutionnels relatifs à chaque stratégie opérationnelle ;
- Évaluation sur la conformité des stratégies des critères spécifiques au REDD+ comme l'efficacité, l'efficience et l'équité
- Recommandations par rapport aux réorientations et autres ajustements nécessaires pour assurer l'adéquation entre les stratégies et les différents cadres qui prévalent actuellement (recommandations politiques, plan de renforcement structurel et institutionnel, cadre législatif et réglementaire...)

Méthodologie :

- Analyse des risques et évaluation des capacités existantes par rapport aux politiques, dispositifs institutionnels et les réalités socioéconomiques qui prévalent ;
- Consultation de toutes les entités concernées afin d'identifier les risques et les lacunes pouvant entraver la réalisation des stratégies opérationnelles ;
- Analyse pour évaluer la conformité des stratégies des critères spécifiques du REDD+ comme l'efficacité, l'efficience et l'équité ;
- Synthèse des résultats et confrontations par rapport aux différents enjeux, intérêts et blocages potentiels identifiés dans l'analyse sur l'économie politique réalisée en 2a ;
- Développement des recommandations par rapport à différentes mesures indispensables.

TDR 2b.3 Évaluation des coûts et avantages économiques des stratégies opérationnelles

Objectif :

Disposer des éléments économiques détaillés liés à l'application de chaque stratégie opérationnelle dans leurs zones de mise en œuvre spécifique. Ces informations seront indispensables pour les choix et scénarios à privilégier dans la prochaine étape.

Résultats attendus :

- Évaluation des coûts détaillés inhérents à la mise en œuvre de chaque stratégie opérationnelle, y compris les coûts d'investissement, les coûts d'opportunités et les coûts de transaction ;
- Évaluation des bénéfices économiques potentiels liés à l'accomplissement de chaque stratégie opérationnelle : vente de crédits carbone, augmentation de la productivité, création de sources de revenus alternative, etc.
- Comparaison des coûts et avantages économiques pour chaque stratégie.

Méthodologie :

- Revue et analyse documentaire afin de capitaliser les différentes études économiques existantes et recueillir les éléments de bases pour les calculs ;
- Collecte d'informations complémentaires auprès de différentes institutions pour compléter et recouper les informations et données de bases ;
- Formulations des hypothèses nécessaires pour combler les données manquantes à l'analyse économique ;
- Projections économiques, analyse et interprétation des résultats ;
- Comparaison entre coûts et bénéfices et formulation des principales conclusions.

Annexe 2c-1 : Etudes à mener relatives au cadre de mise en œuvre

Les études à conduire concernent (i) les besoins de réformes institutionnelles et législatives, ainsi que (ii) la gouvernance de carbone.

(i) Etudes sur les besoins de réformes institutionnelles et législatives :

Sans être exhaustif, elles porteront principalement sur :

l'analyse du cadre réglementaire et la conception du dispositif institutionnel

l'analyse et le développement d'outils de gestion adaptés aux communautés pour une mise en œuvre de l'approche REDD+

Les grandes lignes des termes de référence, qui seront à détailler lors des lancements proprement-dits des études, sont les suivantes :

TDR 2c.1 Analyse du cadre réglementaire et options de réformes institutionnelles et conception du dispositif institutionnel pour le processus REDD +

L'objectif est d'identifier les mécanismes institutionnels à mettre en œuvre pour la gestion à long terme de la REDD+ Madagascar

Les principales activités touchent différents aspects relatifs à la vente et à la gestion et gouvernance des revenus ; le tout, **par rapport aux organisations institutionnelles** :

Analyse du cadre réglementaire pour chacune des principales étapes du processus REDD+, en identifiant les questions relatives à la vente de carbone.

Analyse des options de processus de coordination nationale et régionale, incluant l'analyse des mécanismes d'implication des acteurs régionaux et locaux (SRAT, PRPSE, etc.)

Analyse des mécanismes de gestion nécessaire à la REDD+ Madagascar, sur la base des stratégies spatialisées retenues. Cette analyse intègre les principes de gouvernance carbone retenue.

Proposition d'un mécanisme de prévention et d'arbitrage de conflits

Développement de scénario sur le dispositif institutionnel, incluant les rôles et les responsabilités, les principaux objectifs et les principaux indicateurs, et analyse institutionnelle des structures existantes à intégrer dans le dispositif.

Analyse de la pérennité financière du cadre de mise en œuvre

Proposition d'un plan de réforme et d'un plan de mise en place

Appui et facilitation des négociations inter-acteurs et avec les décideurs sur le schéma du dispositif.

Formulation des textes réglementaires pour le cadre global de REDD+

Formulation des textes réglementaires pour l'adaptation des structures et pour le processus des réformes.

Développement d'un système de suivi de performance et de transparence de l'ensemble du cadre de mise en œuvre. Evaluation du coût de mise en œuvre.

Proposition d'un mécanisme de rémunération du cadre de mise en œuvre par rapport à la gouvernance des revenus du carbone et par rapport aux autres sources de financement à long terme.

L'étude sera conduite en tenant compte de l'aspect relatif à la résolution des conflits inévitables entre priorités et objectifs politiques qui divergent entre les secteurs, mais négociables et gérables pour les conflits potentiels (spécifiques et ponctuels), et analysera la faisabilité du processus suivant :

- En première instance, les discussions seront menées au sein de la Structure de suivi national et de médiation, où sont présents les principaux décideurs des différents secteurs ;
- Et seulement en cas de nécessité, l'arbitrage des conflits sera géré par le Comité Interministériel de l'environnement (CIME).

Par ailleurs, au niveau régional, les initiatives et les structures existantes comme celles en charge de la mise en œuvre des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), les Plateformes Régionales de Planification et de Suivi Evaluation (PRPSE), ainsi que des Commissions Forestières seront considérées pour assurer la coordination et l'harmonisation entre les mesures politiques et stratégies REDD+.

Les principaux résultats de cette étude seront regroupés dans un ensemble de document contenant :

Le dispositif de gestion REDD+ et le plan de réforme

Les propositions de textes réglementaires sur le cadre de mise en œuvre

Les propositions pour la pérennisation du cadre de mise en œuvre.

TDR 2c.2 Outils de gestion communautaire adaptés, pour la REDD+

L'objectif est de proposer les adaptations nécessaires aux outils de gestion communautaire pour une approche REDD+ et/ou de développer de nouveaux outils adaptés aux communautés.

Sur la base des expériences au niveau des projets pilotes, les principales activités sont de :

- Analyser des principaux outils de gestion communautaire utilisés à Madagascar. L'analyse portera sur les aspects réglementaires, sur les processus d'établissements et de suivis, sur les performances et les impacts. Cela inclut, sans être exhaustif :
 - la GCF et la GELOSE
 - Les contrats de services environnementaux avec les populations locales
 - Les dina et les contrats non- conventionnels ciblant la gestion des ressources forestières.
- Proposer un schéma d'adaptation de ces outils pour REDD+, incluant les aspects réglementaires et techniques.
- Le cas échéant, proposer de nouveaux outils adaptés, s'il se vérifie que les outils existants ne sont pas adaptés ou ne peuvent être adaptés.
- Proposer un dispositif institutionnel de gestion de ces outils, incluant un mécanisme de mesure de performance permanent. Analyser la pérennité du dispositif.
- Proposer un plan de mise en place.

TDR 2c.3 Conception d'un système de veille sur les facteurs de la déforestation et de dégradation

Cette étude relève de la Composante 4 (car ce système fait partie du système MRV)

L'objectif est d'établir un mécanisme ou un système de veille, permettant une modification ou une correction rapide de l'ensemble du système en fonction de l'évolution des causes de la déforestation ou de nouvelles conjonctures.

En relation avec le système MRV, concevoir un mécanisme qui permet :

- de suivre l'évolution des causes racines et des facteurs de la déforestation et de la dégradation, aussi bien sur le plan quantitative, que sur le plan qualitative et sur la couverture forestière
- de mobiliser les acteurs en vue de corriger le système MRV selon les besoins

Proposer des processus pour :

- L'ajustement du cadre de mise en œuvre de la REDD+ (réglementation, institution, structure de coordination et d'arbitrage ...), en fonction des évolutions des facteurs de déforestation et de dégradation
- la correction ou l'ajustement des indicateurs de performance des différents contributeurs à la réduction de la déforestation/dégradation
- l'amélioration permanente des stratégies opérationnelles spatialisées, incluant la consultation des parties concernées

En collaboration avec les bases de données MRV, développer un schéma de collecte, de gestion et de partage de l'information qui permet la veille sur le cadre de mise en œuvre

(ii) Etudes pour une « gouvernance de carbone »

Plusieurs analyses seront à mener pour le compte de la Structure de suivi national et de médiation, afin de proposer et de négocier les principaux éléments de la gouvernance du carbone. Les activités prévues concernent :

- La préparation des acteurs sur les principes de gouvernance du carbone
- Le processus de formulation des modalités de partage des revenus du carbone
- L'élaboration du dispositif de gestion des revenus du carbone.

Une attention particulière sera apportée pour la complémentarité avec les études faisant l'objet des TdR 2c.1.

TDR 2c.4 Préparation des acteurs sur les principes de gouvernance du carbone

L'objectif est :

- de sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les problématiques et les portées de la gouvernance carbone ;
- de recueillir des avis préliminaires sur les sensibilités du moment.

Les principales activités sont :

- La formulation des grands principes de gouvernance carbone, en une expression compréhensible par tous les niveaux d'acteurs concernés. Un kit de sensibilisation et de communication est à établir.
- Le développement d'un canevas de recueil en malgache et en français. Développer un mécanisme de consolidation.
- Le développement d'un plan de communication.
- La conduite d'activités de communication et des recueils d'avis, en parallèle avec les descentes sur terrain pour des travaux d'analyse des causes de la déforestation et de la dégradation.
- La synthèse des avis actuels, et l'élaboration des TdR des études qui seront à mener dans le cadre du partage des revenus et de la gestion des revenus.

TDR 2c.5 Appuyer le processus de formulation du partage des revenus du carbone

L'objectif est d'établir un mécanisme concerté de partage et de suivi des revenus du carbone

Les principales activités à envisager sont de :

- Analyser la situation actuelle sur la propriété de carbone, au niveau réglementaire et au niveau des politiques. Alimenter les informations par les expériences internationales.

- Faire une projection des potentialités de revenus selon différents hypothèses concertés
- Analyser les mécanismes existants de partage de revenus dans projets pilotes REDD. Analyser les autres mécanismes existants dans les autres secteurs (transferts de gestion, secteur minier, aires protégées, pétrole, pêche...)
- Analyser les besoins et proposer les options de financement pour la mise en œuvre du REDD : fonctionnement du dispositif de gestion et de suivi, mise en œuvre des stratégies opérationnelles, gestion des informations, mécanismes d'incitations et de compensations, gestion du financement, les opérations transversales de transparence et de redevabilité (communication, etc.)
- Proposer un processus de pérennisation financière de l'ensemble
- Proposer un mécanisme de transformation des indicateurs de mesure de performance en une échelle financière, soit sous forme d'incitation, soit sous forme de privation.
- Proposer et mener un processus de consultation pour la recherche d'un partage négociée et concertée des revenus du carbone. Faire des simulations et des projections de pérennisation durant toutes les phases de négociations. Synthétiser et communiquer les résultats et les décisions à tous les acteurs concernés.
- Rédiger un document de politique et d'opérationnalisation du partage des revenus. Proposer un système de suivi et de traçabilité de l'utilisation de ces revenus. Proposer un manuel d'exécution, détaillant les différents outils à envisager pour le partage
- Proposer les modifications réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ces mécanismes.
- Proposer un plan de mise en place, avec les conditions préalables

TDR 2c.6 Appuyer la formulation d'un dispositif de gestion et de suivi des revenus carbone

L'objectif est d'établir un cadre et un dispositif de gestion et de suivi des revenus, qui soient le plus transparent et le plus efficace possible.

Les principales activités sont :

- L'analyse de l'ensemble des options, y compris les modalités de participations aux transactions de crédits, les droits de commercialisation du carbone, les services des institutions du cadre national, la mise en place du registre national de carbone. Considérer ce qui se fait au niveau des projets pilotes REDD. Projeter les besoins en investissement et en fonctionnement de ces options
- Les analyses sur les possibilités, l'intérêt et le rôle d'une redevance carbone
- La proposition d'un système de suivi de l'utilisation des revenus de carbone (revenues de marché ou de paiements internationales). Etablir les critères de performances et les conditions d'un tel suivi.
- L'analyse, l'évaluation et la formulation des options institutionnelles de gestion de fonds REDD+. Appuyer le processus de discussion politique et technique. Synthétiser puis Communiquer au niveau des parties prenantes sur l'évolution des décisions.
- La proposition d'une charte de responsabilités, intégrant le niveau national, régional et local pour l'ensemble des acteurs concernés par les stratégies REDD+
- La formulation d'une stratégie de pérennisation financière du mécanisme de gestion des revenus.
- La proposition des modifications réglementaires, les modifications structurelles et institutionnelles et les réformes nécessaires à la mise en place du dispositif de gestion.

Annexe 2c-2 : Modèles de distribution des revenus

A l'heure actuelle, les différentes options suivantes sont proposées par les projets pilotes REDD.

- *Un financement direct au niveau de projets ou activités régionales* : Dans le cas où le futur cadre de marché international ou les fonds REDD+ internationaux le permettent, les paiements seront transférés directement aux gestionnaires et parties prenantes de ces activités. Un éventuel fonds REDD+ national à créer, pourrait agir comme intermédiaire. Des variantes de cette approche existent déjà avec quelques projets pilotes REDD à Madagascar qui visent le marché de carbone volontaire. C'est par exemple, le cas actuel avec la Forêt de Makira qui prévoit dans son schéma de partage des revenus, une partie importante (la moitié) pour les initiatives de développement et de conservation mises en œuvre par les populations locales, les autres parties se répartissant entre la structure gestionnaire de l'aire protégée, le renforcement de capacité technique du Gouvernement en matières d'activités d'atténuation, de réduction d'émission de CO², le suivi de la déforestation et le financement des frais de gestion d'une structure désignée pour la gestion et le décaissement des fonds.

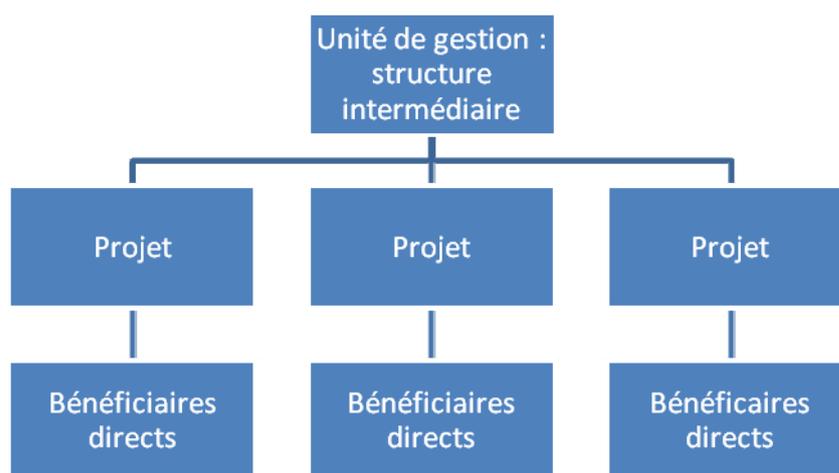


Schéma de financement direct au niveau des projets

- *Un fonds REDD+ national indépendant et séparé de la structure gouvernementale avec une structure d'administration et de prise de décision indépendante* : Ce modèle aura une similarité avec les fonds de conservation indépendants (conservation trust funds) et est utilisé à Madagascar par la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité et par la Fondation Tany Meva. Le modèle proposé par la Fondation Tany Meva dans ses projets de reboisement communautaire par exemple, illustre ce modèle indépendant. Les principaux destinataires des bénéfices sont les communautés de base, appuyées par les autorités locales. Les paiements sont sous forme de « compensation » en fonction de l'état des parcelles plantées et entretenues par les communautés. Ces dernières sont perçues comme des partenaires-garants de la réduction des émissions de CO². Une autre partie des revenus est destinée à la structure gestionnaire des fonds, qui assure également le marketing et la promotion et le suivi. Le gestionnaire peut également utiliser les fonds qui lui reviennent pour engager des prestataires pour divers encadrements et appuis techniques aux communautés.

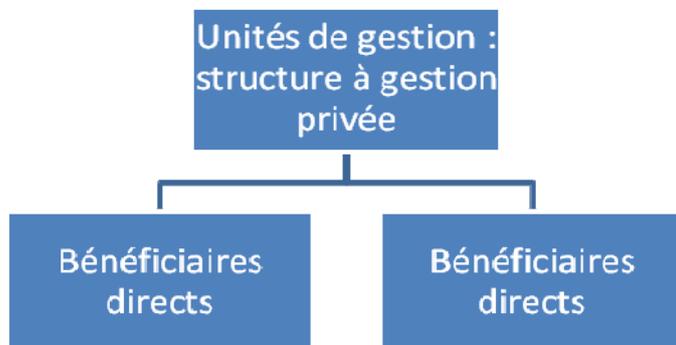


Schéma de financement direct aux bénéficiaires

- *Un fonds REDD+ national au sein de l'administration gouvernementale pourra utiliser les capacités existantes de l'administration, mais aura une gestion financière indépendante et séparée du budget global : Plusieurs Fonds sectoriels dans le domaine de l'Environnement et Forêts existent actuellement (Fonds Forestiers national et régionaux). Le projet REDD FORECA propose le mécanisme suivant :*



Schéma de financement utilisant les structures étatiques

Un transfert progressif de responsabilités et de fonds, d'un organe gestionnaire de Fonds vers les Fonds Forestier National (FFN) ou Régionaux (FFR) est à envisager. Ces responsabilités et ces fonds sont ensuite décentralisés et/u déconcentrés aux collectivités, aux services techniques via deux types de transferts : (i) ceux destinés à des actions indispensables pour créer les conditions institutionnelles et sociales favorables à une initiative régionale REDD+, qui ne varient pas en

fonction de l'évolution du stock de carbone, et (ii) ceux destinés à récompenser les différents acteurs sur la base de l'évolution du stock de carbone.

- (i) Les transferts pour les actions indispensables comptent :
 - ✓ un ensemble de transferts relativement fixes dans le temps ayant trait à des activités permanentes de gestion et de contrôle (monitoring, supervision des activités liées à la mise en œuvre...),
 - ✓ un ensemble de transferts destinés à financer des actions limitées dans le temps, soit des projets, considérés comme des investissements de base
 - ✓ un ensemble de transferts destinés à l'accompagnement et au renforcement des capacités, également limités dans le temps.
- (ii) Les transferts pour les actions de récompense comprennent :
 - ✓ les ristournes aux communes et redevances à l'Etat ou à la Région (par le biais des centres fiscaux) ; les certificats d'émissions seraient considérés comme des produits forestiers commerciaux et donc soumis à ce type de prélèvement. La ristourne payée aux Communes sert à favoriser les activités exécutives et politiques des maires dans leurs Communes. En revanche, la redevance devrait financer des activités au niveau régional ou national en relation avec la gestion des forêts.
 - ✓ un ensemble de paiements aux Communes qui transfèrent par la suite à des organisations locales qui exécutent ; ces transferts sont destinés à financer des projets ou actions susceptibles de renforcer une croissance économique durable et respectueuse des objectifs REDD+.

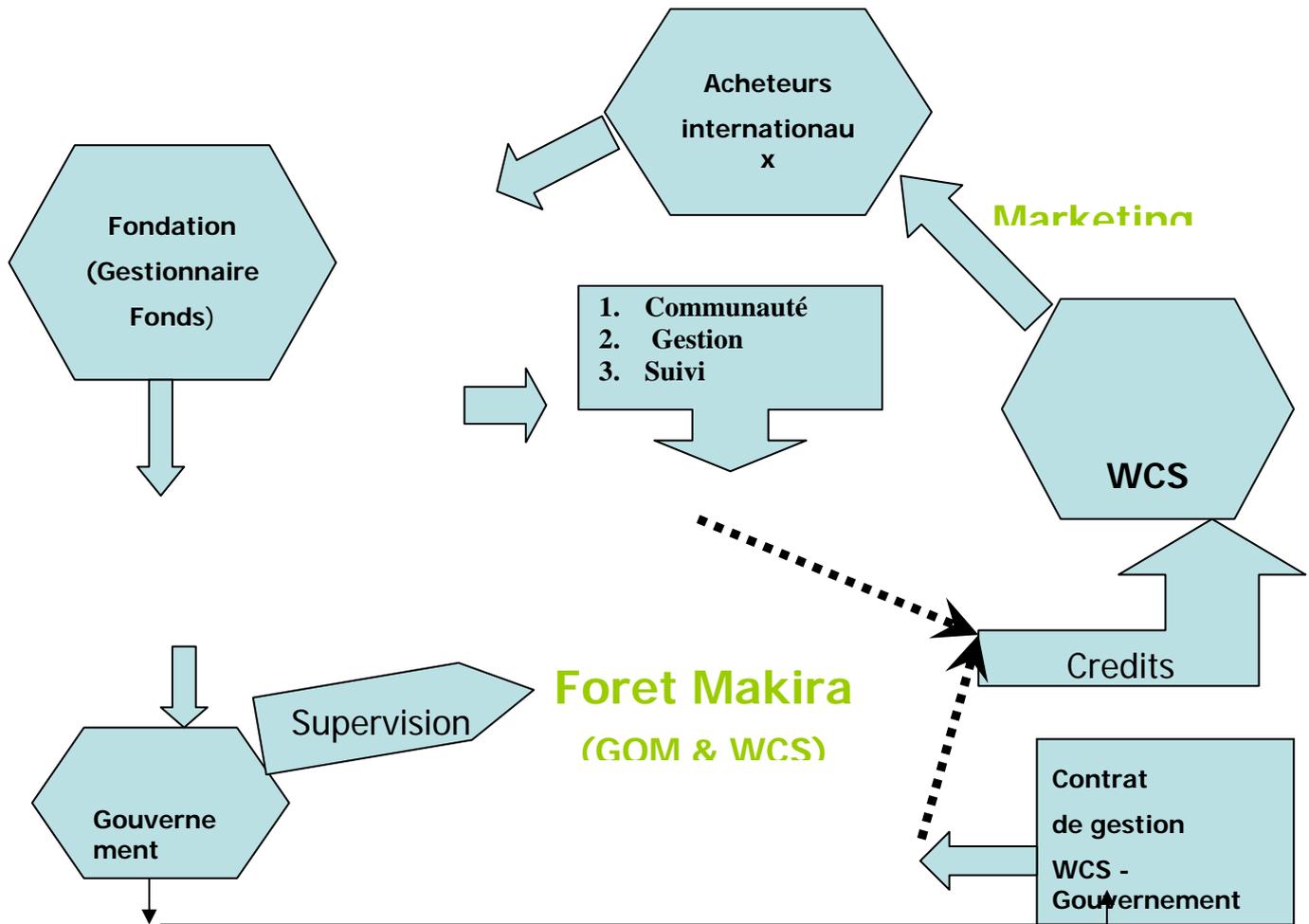
Les trois schémas proposés ci-dessus restent à analyser et à approfondir et les exemples cités, présentant des cas similaires, sont à titre illustratif, car ils ne sont pas forcément conformes aux schémas en réflexion.

Dans tous les cas de figure, il est à mentionner que la dynamique créée par l'approche « transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés » (GELOSE, GCF) développée depuis le PEII et qui continue à s'étendre progressivement jusqu'à maintenant est à capitaliser : le transfert de gestion, promouvant en premier lieu la responsabilisation des communautés locales de base, font de ces dernières des vrais partenaires dont la prise en compte à la fois en tant qu'acteurs et bénéficiaires, se vérifient de plus en plus. En tirant les leçons (en maintenant/capitalisant les acquis et en évitant les défaillances vécues), l'approche commence à faire école et des grands programmes d'investissement qui a priori, semblent n'avoir rien à y voir (Ex : Projet Ambatovy, d'exploitation de Nickel-Cobalt) adoptent la démarche. Ainsi, dans le cas de Madagascar, parmi les premiers pays à initier la gestion communautaire des ressources naturelles dans les années 90, le rôle des communautés locales de base est de plus en plus crucial et reconnu. Cet aspect constitue un facteur déterminant pour la réussite de la REDD+. En outre, le début d'implication/d'intérêt des opérateurs, autres que ceux dans le domaine de l'environnement, pourrait influencer dans le sens positif tout le mécanisme de financement et de partages des revenus.

Enfin, le mécanisme utilisé par Madagascar National Parks pour la gestion des droits d'entrée dans les aires protégées (fonds DEAP), dont la moitié est affectée pour financer des activités de développement au profit de la population riveraine des Aires Protégées, peut être source d'inspiration dans la distribution de revenus. Le mécanisme adopté est le « **Financement Direct des Bénéficiaires** » (FDB) : Les bénéficiaires peuvent être des villages, des groupes de villages, des Fokontany, des Communes ou des organisations paysannes légalement constituées. Le principe de base est que tout projet à financer doit figurer parmi les priorités du Plan Communal de Développement (PCD) de la commune concernée et/ou le Plan Villageois de Développement (PVD). La stratégie s'oriente vers la décentralisation effective, le partenariat et la responsabilisation de toutes les parties concernées, y compris la société civile au niveau local, dont la mission est de défendre les intérêts de l'AP et de la population riveraine dans toute planification locale, régionale et nationale, et d'en faire plaidoyer.

Partage des revenus nets tirés des ventes des Crédits Makira (WCS)

- (i) 50% à l'appui aux populations locales riveraines par le biais du Projet Forêt de Makira pour la gestion de leurs ressources naturelles, et des initiatives en matière de conservation de la forêt et de développement communautaire, par le biais d'une structure définie de gestion locale à établir selon la loi malgache en vigueur et à exploiter en collaboration et de concert avec le gestionnaire délégué de l'Aire Protégée de Makira;
- (ii) 25% au gestionnaire délégué de l'Aire Protégée de Makira pour l'appui à la gestion de l'Aire Protégée de Makira dans le cadre du Contrat de Délégation de Gestion, ou de tout autre accord en vigueur, selon le cas,
- (iii) 15% au Ministère de l'Environnement, en appui à une gamme d'activités dont le renforcement de sa capacité technique en matière de mitigation du changement climatique, et pour soutenir le développement d'une stratégie nationale de réduction de carbone et d'une capacité de suivi nationale,
- (iv) jusqu'à 5% pour rembourser à la Société les frais encourus relatifs à la commercialisation et à la vente des Crédits Carbone Alloués, (ainsi qu'à la gestion des dites commercialisation et vente),
- (v) jusqu'à 2,5%, selon la détermination de la Société, au besoin afin de payer le suivi, la vérification et la certification de la non-incidence de déforestation effectués par un tiers, toute part des 2,5% qui n'est pas ainsi dépensée étant affectée à (i) ou à (ii);
- (vi) et jusqu'à 2,5% à une fondation ou autre entité de même nature désignée par l'Etat (la « Fondation Désignée ») pour ses frais généraux liés à la gestion et au décaissement des fonds mis à disposition en vertu du présent Accord; et l'affectation des 50% des Revenus Nets mentionnés à l'alinéa (i) sera déterminée par un comité de pilotage au sein de la Fondation Désignée en collaboration et de concert avec le gestionnaire délégué de l'Aire Protégée de Makira;

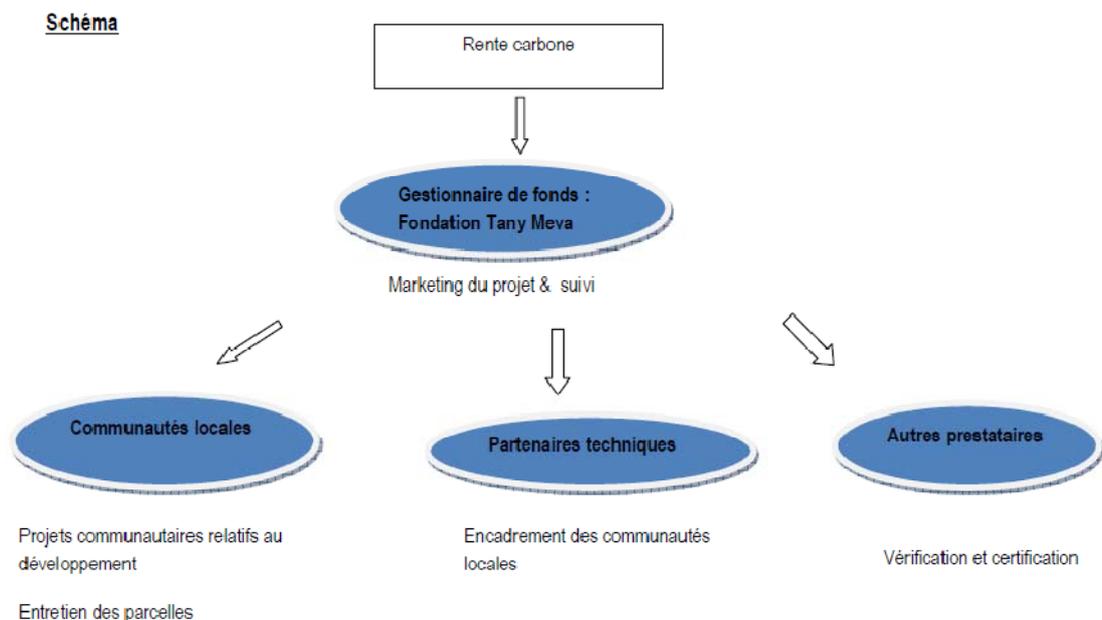


Partage des revenus : Fondation TANY MEVA

- **Schéma prévisionnel de partage de bénéfice** : Cas de projets de reboisement Ankotrofotsy (Menabe) et Antanetikely (Analamanga)
- **Principal destinataire** : Communautés de base
 - ✓ Projets communautaires de développement pour ceux qui ont participé réellement au projet : projets validés par les communautés de base et autorité locale (Mairie)
 - ✓ Entretien des plantations
- **Autre destinataire** : Gestionnaire de fonds pour
 - ✓ Marketing du projet, suivi
 - ✓ Investissement sur PDD
 - ✓ Vérification/certification
 - ✓ Prestations diverses pour l'encadrement des communautés et la pérennisation des parcelles de plantation

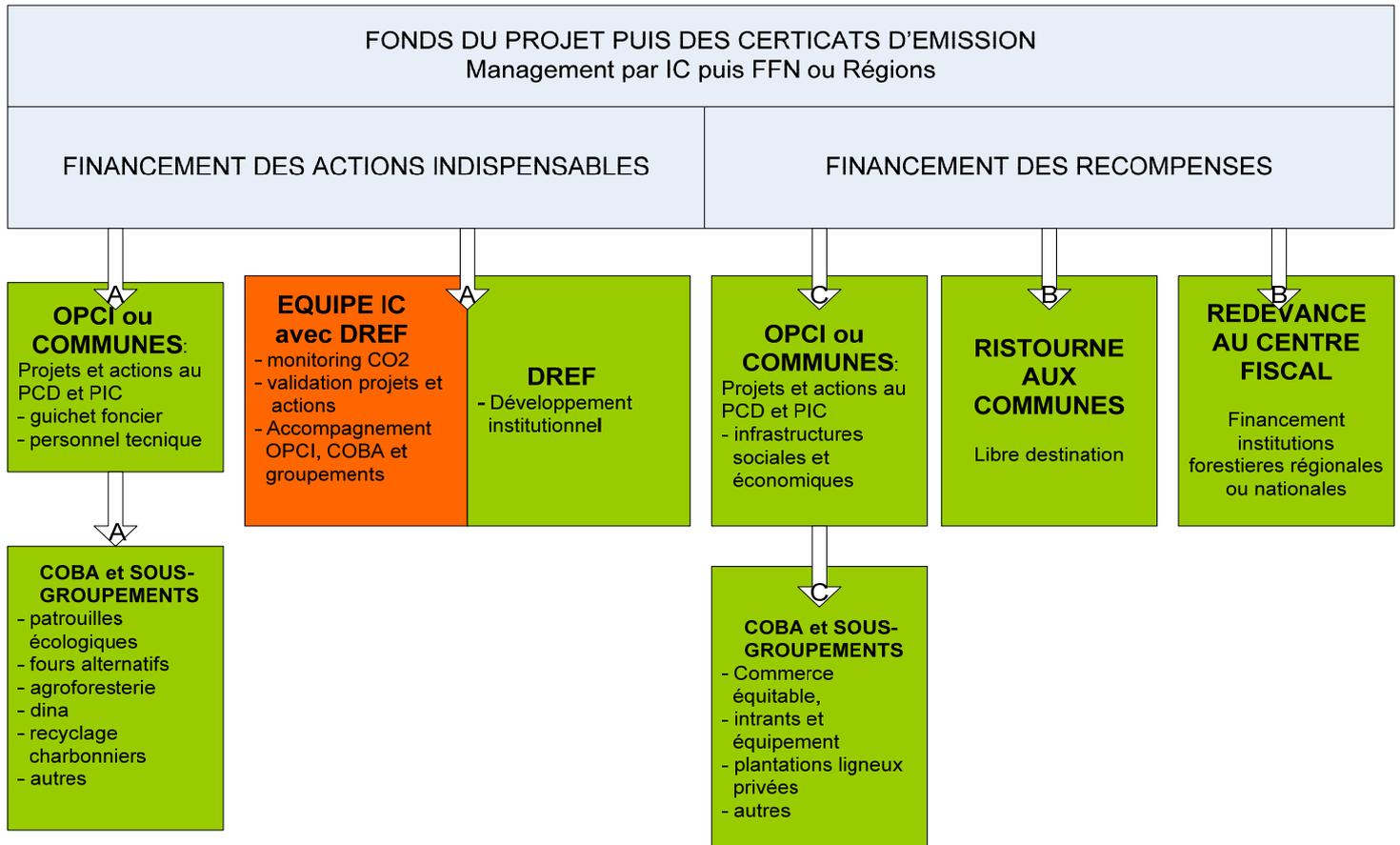
Points saillants :

- Les communautés sont sensibilisées au préalable sur la modalité de paiement des rentes : compensation suivant état des parcelles ;
- Une grande partie de la rente revient aux communautés étant donné qu'elles sont les garants du carbone ;
- La rente distribuée aux communautés et prestataires est déduite des investissements préalables effectués par le gestionnaire de fonds notamment pour le montage du PDD.



Partage de revenus proposé par FORECA

- Proposition basée sur:
 - L’approche par la demande
 - La responsabilisation des CTD (vs Etat central)
 - Le paiement selon la performance



A, B et C indiquent un ordre de priorité dans les paiements.

- Structures pérennes
- Structures d'appui transitoires

Schéma de financement de micro-projets par les DEAP (droits d'entrée dans les aires protégées) : Madagascar National Parks

Selon la Convention de Rio, en tant que partenaires de conservation, la population riveraine des Aires Protégées (AP) devrait profiter des retombées bénéfiques de la gestion des AP.

En application de cette Convention, le Conseil d'Administration (CA) de Madagascar National Parks, a décidé d'affecter 50% de ses recettes de Droits d'Entrée dans les Aires Protégées (DEAP) pour financer des activités de développement au profit de la population riveraine des Aires Protégées.

Le COSAP (Comité d'Orientation et de Soutien à l'Aire Protégée) qui a été mis en place, a pour mission de défendre les intérêts de l'AP et de la population riveraine dans toute planification locale, régionale et nationale, et d'en faire plaidoyer. Le COSAP représentatif de tous les domaines d'activités de la Société Civile au niveau local,

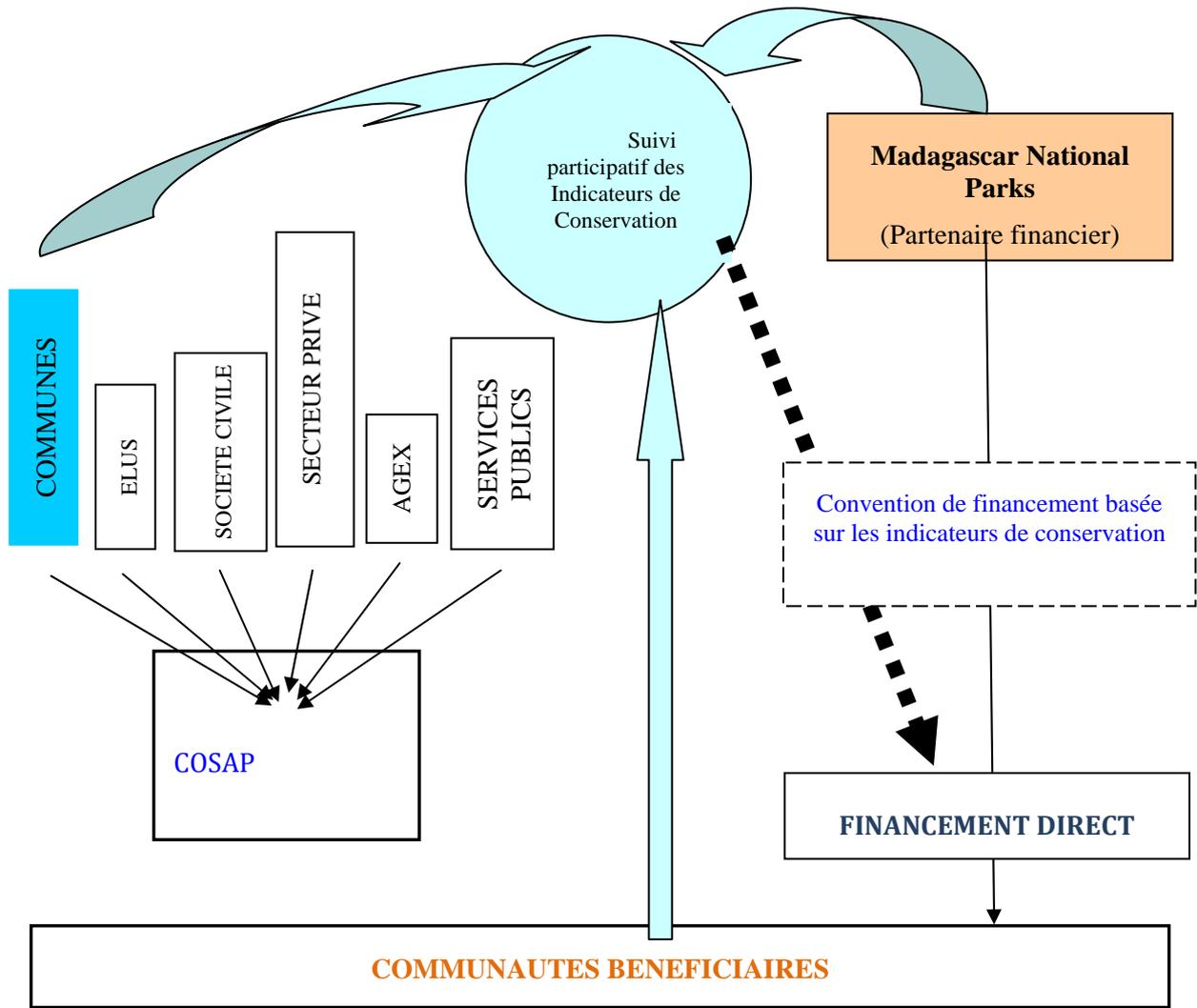
Dans le nouveau système, les communautés deviennent les bénéficiaires directs du fonds DEAP et Madagascar National Parks se place en tant que « partenaire financier » à travers ses Directions Interrégionales qui jouent un rôle prépondérant dans le mécanisme de Financement Direct des Bénéficiaires (FDB).

- Une forte proportion du fonds (**90%**) est réservée pour les **Communes et Fokontany contiguës** au Parc National, aux fins de financement des projets issus des PCD et avalisés par le COSAP.
- Une affectation annuelle de **5% (sur les 50%)** se fait aux **Régions**, par souci de PEREQUATION, pour les projets communaux **AUTRES QUE ceux des Communes contiguës**.
- Le reste (**5% sur les 50%**) peut être affecté comme **fonds remboursables** destinés aux investissements ou AGR dans les communes contiguës ;
- Le projet à financer doit figurer parmi les priorités du Plan Communal de Développement (PCD) de la Commune concernée et/ou le Plan Villageois de Développement (PVD).

Le mécanisme adopté est le « **Financement Direct des Bénéficiaires** » (FDB) selon le PCD/PVD et le Plan de Gestion de Développement (PGD) de l'AP. Les bénéficiaires peuvent être des villages, des groupes de villages, des Fokontany, des Communes ou des organisations paysannes légalement constituées ;

La convention de financement entre MADAGASCAR NATIONAL PARKS et le Bénéficiaire comprend une clause intégrant un **indicateur de conservation** à garantir par le bénéficiaire (ex : zéro feu) ;

L'évaluation en fin de projet se fait par un **comité ad hoc** comprenant la Commune, le COSAP et MADAGASCAR NATIONAL PARKS. C'est surtout l'indicateur de conservation qui est évalué.



Annexe 2c-3 : Allocation de fonds pour des réductions permanentes des émissions dues à la déforestation/dégradation

Les revenus potentiels REDD+, à travers - soit les marchés de carbone –soit les fonds internationaux, seront générés grâce à un mécanisme basé sur la performance. L'obtention de tels revenus nécessite des investissements et des incitations dans tous les secteurs liés à la déforestation : les coûts opérationnels et institutionnels pour mettre en place les stratégies d'un côté, et les coûts d'opportunités des acteurs (par exemple, communautés locales) qui seront restreints dans leur possibilité d'accéder ou de convertir les zones forestières, de l'autre côté.

Une fois obtenue, une grande partie des gains REDD+ devra être réinvestie pour soutenir les incitations efficaces et durables, soit pour les acteurs clés, soit pour les secteurs impliqués. Les efforts, les contributions et les investissements des différents acteurs, ainsi que leur compensation, doivent être perçus comme équitables et efficaces par toutes les parties prenantes.

La réduction de la déforestation quantifiable et vérifiable permettra de générer les revenus carbonés au niveau international, ce qui permettra de récupérer ces dépenses préliminaires, et éventuellement de générer un reliquat additionnel. Le système d'allocation des financements REDD+ sera donc d'abord un système pour déterminer les besoins d'investissement et d'incitation, avant d'entrer dans une phase de partage de revenus.

Outre l'analyse des acteurs gouvernementaux et le dispositif de gestion du cadre de mise en œuvre, les analyses de la phase de préparation examineront surtout comment les acteurs non-étatiques peuvent au mieux être encouragés à contribuer à la réduction de la déforestation. Il s'agira notamment des communautés rurales, des autorités traditionnelles, des gestionnaires d'activités REDD+ régionales, des ONGs et du secteur privé (compagnies minières, forestières et agricoles, par exemple). Plusieurs expériences existent déjà sur le terrain avec les 5 projets pilotes REDD à Madagascar. Une évaluation des acquis de ces projets pilotes serait une phase préparatoire nécessaire à la poursuite des études relatives aux allocations des fonds.

Les communautés sont concernées par la majorité des coûts d'opportunités, car elles sont actuellement tributaires de la déforestation pour leur subsistance. Les incitations et compensations ne se limiteront pas seulement sous forme monétaire et/ou de bénéfices divers (appuis agricoles, services sociaux etc.), mais elles pourront être réalisées à travers d'autres formes comme les contrats de conservation, les contrats de services, les projets locaux de développement communautaire, et les axes d'intervention spatialisées, liés à des indicateurs de performance quantifiables.

Le droit de jouissance et la performance vérifiable seront cruciaux, pour tous les acteurs/institutions contribuant à la mise en œuvre de la stratégie REDD+, et qui bénéficieront d'une partie du crédit carbone ainsi généré.

Dans un système REDD+ qui permettrait le développement de projets, les activités régionales pourraient, si le cadre de financement international le permet, générer directement des revenus carbone. En l'absence d'un accès direct au marché ou aux fonds internationaux, une compensation directe de ces activités par le gouvernement selon leur contribution relative à la réduction des émissions dues à la déforestation, mérite d'être considérée. Pour assurer une utilisation efficace des fonds, les questions de l'additionnalité, du scénario de référence et des fuites devront être analysées dans le contexte de chaque attribution de compensation aux activités régionales.

Annexe 2d : Capacités et renforcements nécessaires pour la conduite de l'EES

Capacités disponibles en évaluation environnementale à Madagascar

Le premier décret sur l'EIE a été mis en vigueur en 1992. Depuis 2004, où l'ONE est devenu le guichet unique de l'EIE à Madagascar, environ 300 permis environnementaux ont été octroyés. Au moins une vingtaine d'EES ont été réalisées dont entre autres :

- l'évaluation environnementale stratégique d'une zone d'exploitation forestière (KoloAla) en 2008
- l'évaluation environnementale et sociale du projet de pôle intégré de croissance (PPIC) en 2005
- l'évaluation environnementale du programme environnemental phase 3 (PE3) en 2003
- le programme de gouvernance de ressources minérales (PGRM) en 2003 ainsi que son extension en 2005
- l'évaluation environnementale du programme sectoriel de transport (PST)
- l'évaluation environnementale du programme d'action de développement rural (PADR) en 2001
- la zone d'intérêt écotouristique de l'Isalo (ZIE) en 2000
- la zone d'activité économique spéciale de Vatondry (ZAES) en 2002

Madagascar dispose ainsi des compétences nationales (experts, consultants -bureau d'études, consortium de consultants individuels) qui sont aptes à réaliser les travaux de consultance sur l'EES de la REDD. Toutefois, on nécessite l'appui d'un consultant international pour les aspects suivants :

- Intégration du processus EES dans le processus d'établissement de la stratégie REDD+: outils et charte de responsabilités
- Intégration de certains critères dans le processus EES
 - Durabilité : définition des critères de durabilité, évaluation suivant ces critères
 - Participation du public
 - Suivi et amélioration : indicateurs et mécanismes pour le suivi et l'évaluation de la durabilité
- Appuis à la diffusion et à la communication sur le processus et les résultats de l'EES ainsi qu'au renforcement de capacités

Vu que ces aspects ne sont pas bien traités dans les EES déjà réalisées à Madagascar³.

³ Inventaire des meilleures pratiques et proposition des directives pour les EES à Madagascar, ONE, juin 2006

Renforcements de capacités et formations sur l'EESS

Cibles	Objectifs de la formation	Contenu	Lieu / Intervenant
Ministère chargé des forêts Ministère de l'environnement Bureau exécutif REDD CT-REDD Consultants recrutés pour l'EESS Universitaires ONG Projets REDD en cours Société Civile Responsables territoriale	Uniformiser la compréhension de l'EESS et la place dans le processus de développement de la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Concept de l'EESS (Objectifs et fonctions principales de l'EESS, cadre législatif, pratiques internationales) • Les différentes phases de l'EESS et la charte de responsabilités des acteurs impliqués • Place de l'EESS dans le développement d'un programme, plan ou politique • Cas de la REDD : principaux enjeux et défis, calendrier de réalisation, place de l'EESS • Consultation et participation du public dans l'EESS : objectifs, processus, prise de décision 	Tana <u>Intervenants :</u> - Consultant International - ONE
Décideurs des ministères sectoriels, Bureau opérationnel REDD	Engager les décideurs et les secteurs concernés par la REDD+ dans le processus EESS	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur l'EESS : • Place de l'EESS dans le processus de développement de la stratégie REDD + : objectifs, influence dans la prise de décision 	A Tana Par Ministère chargé des Forêts Ministère chargé de l'Environnement ONE avec appuis consultants
CIME	Informier et engager les décideurs concernés par la REDD+ dans le processus EESS	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur l'EESS • Place de l'EESS dans le processus de développement de la stratégie REDD + : objectifs, influence dans la prise de décision 	Ministère chargé des Forêts Ministère chargé de l'Environnement ONE avec appuis consultants
ONE Cellules environnementales des ministères	Approprier le processus EESS et maîtriser l'évaluation du dossier EESS	<ul style="list-style-type: none"> • Concept de l'EESS (Objectifs et fonctions principales de l'EESS, cadre législatif, pratiques internationales) • Les différentes phases de l'EESS et la charte de responsabilités des acteurs impliqués • Place de l'EESS dans le développement d'un programme, plan ou politique • Cas de la REDD+ : principaux enjeux et défis, calendrier de réalisation, place de l'EESS • Consultation et participation du public dans le développement et l'évaluation du dossier EESS : objectifs, processus, prise de décision • Evaluation du dossier EESS : objectifs, outils, processus, 	Tana - Consultant International ONE
Autorités Régionales Services techniques déconcentrés ONG et projets Société Civile	Uniformiser la compréhension de l'EESS et la place dans le processus de développement de la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Concept de l'EESS (Objectifs et fonctions principales de l'EESS, cadre législatif, pratiques internationales) • Les différentes phases de l'EESS et la charte de responsabilités des acteurs impliqués • Place de l'EESS dans le développement d'un programme, plan ou politique • Cas de la REDD : principaux enjeux et défis, calendrier de réalisation, place de l'EESS • Consultation et participation du public dans l'EESS : objectifs, processus, prise de décision 	Régions <u>Intervenants :</u> -Consultants -ONE

Evaluation de l'adéquation des activités proposées dans le cadre de l'établissement de la stratégie REDD+ avec les cadres applicables et déjà appliqués de sauvegarde à Madagascar

D'une manière générale les activités proposées dans les options stratégiques de la R-PP sont :

- des études et des analyses
- des renforcements de capacités des différents acteurs touchés par la REDD+ et / ou des structures déjà existantes ou à créer dans le cadre de cette initiative
- des développements des outils nécessaires (législatifs, techniques, organisationnel / structurels) pour la mise en œuvre de la préparation de la stratégie et de la stratégie elle – même.

Le principe adopté pour la réalisation de toutes ces activités est basé sur la consultation des divers acteurs issus de plusieurs secteurs / entités à différents niveaux (national, central, régional et local)

L'appui de la Banque Mondiale à l'élaboration de la stratégie REDD+ fait que les activités proposées doivent se conformer aux politiques de sauvegarde de cette institution. La Banque s'est dotée d'un ensemble de politiques opérationnelles qui requiert que certains impacts environnementaux potentiellement négatifs et certains impacts sociaux sélectionnés en vertu de leur caractère stratégique découlant des projets d'investissement de la Banque soient identifiés, évités ou minimisés quand cela est possible.

Par ailleurs il y a lieu de mettre en adéquation ces politiques de sauvegarde de la Banque mondiale avec le cadre fonctionnel de procédure nationale de sauvegarde et celui du FCPF. D'où l'intérêt d'élaborer un guide en matières de sauvegarde pour la REDD+, intégrant tous les aspects devant être considérés dans ces différents cadres de sauvegarde déjà précités, tout en étant conforme avec le décret MECIE, cadre légal régissant l'évaluation environnementale à Madagascar.

Annexe 3-1 : Superficie de l'évolution des écosystèmes au niveau des 22 régions

Analyse de déforestation 1990 – 2000 – 2005 (Source : CI)

Régions	Surfaces régions (ha)	Année	Forêt en Ha
Alaotra-mangoro	2 741 279	1990	560 980
		2000	502 630
		2005	468 754
Amaron'i Mania	1 655 218	1990	61 902
		2000	44 814
		2005	37 662
Analamanga	1 736 130	1990	62 665
		2000	53 260
		2005	45 096
Analanjirifo	2 193 766	1990	1 203 640
		2000	1 110 666
		2005	1 092 415
Androy	1 865 736	1990	473 597
		2000	469 015
		2005	453 561
Anosy	2 969 782	1990	530 815
		2000	509 361
		2005	476 987
Atsimo-Andrefana	6 672 411	1990	1 825 281
		2000	1 790 209
		2005	1 702 795
Atsimo-Atsinanana	1 654 777	1990	338 991
		2000	281 525
		2005	253 591
Atsinanana	2 210 263	1990	416 125
		2000	354 312
		2005	327 445
Betsiboka	2 961 604	1990	72 047
		2000	66 665
		2005	65 186
Boeny	3 031 115	1990	456 691
		2000	414 198
		2005	403 960
Bongolava	1 796 044	1990	8 586
		2000	8 584
		2005	8 561
Diana	2 036 252	1990	664 796
		2000	617 857
		2005	589 091
Haute Matsiatra	2 089 450	1990	77 358
		2000	59 801
		2005	57 764
Ihorombe	2 611 339	1990	156 925
		2000	152 834
		2005	130 464
Itasy	649 364	1990	628
		2000	69
		2005	44
Melaky	4 084 521	1990	577 096
		2000	556 118
		2005	537 720
Menabe	4 901 473	1990	958 788
		2000	906 159
		2005	874 915
Sofia	5 141 981	1990	870 322
		2000	779 277
		2005	761 177
Vakinankaratra	1 805 139	1990	37 471
		2000	26 854
		2005	11 318
Vatovavy- Fitovinany	2 076 357	1990	233 958
		2000	168 157
		2005	152 219
National	59 263 558	1990	10 507 347
		2000	9 755 305
		2005	9 294 237

* Ce tableau accompagne la carte de changement de la couverture forestière, sorti le 19 juin 2007, contenant une erreur pour la surface forestière pour l'année 2000, mais corrigée dans ce tableau

Evolution des écosystèmes 2000 – 2005 (Source : ONE)

Régions (Ha)	Année	Forêts humides	Forêts sèches	Forêt de Tapia	Fourrés xérophiles	Forêts artificielles	Mangroves
ALAO TRA MANGORO	2000	568 582				16 860	
	2005	516 327				9 400	
AMORON'I MANIA	2000	64 598		3 752		18 367	
	2005	60 654		3 742		17 015	
ANALAMANGA	2000	68 726				16 757	
	2005	65 650				16 584	
ANALANJIROFO	2000	486 799				14	
	2005	812 873				14	
ANDROY	2000		165 666		215 833		
	2005		152 932		208 598		
ANOSY	2000	224 580	80 790		234 013	110 059	
	2005	200 893	74 711		223 202	110 007	
ATSINANANA	2000	523 892				970	
	2005	504 789				951	
BETSIBOKA	2000	11 832	67 546				
	2005	11 285	53 793				
BOENY	2000		553 847				130 088
	2005		521 149				130 088
BONGOLAVA	2000		677			18 367	
	2005		644			17 015	
DIANA	2000	368 153	138 001				46 697
	2005	355 327	125 289				46 104

Régions (Ha)	Année	Forêts humides	Forêts sèches	Forêt de Tapia	Fourrés xérophiles	Forêts artificielles	Mangroves
HAUTE MATSIATRA	2000	104 306	6 638	1 954		40 396	
	2005	103 914	6 597	1 948		39 176	
IHOROMBE	2000	171 508	27 047	82 321			
	2005	168 076	26 403	82 229			
ITASY	2000			7 194		10 997	
	2005			7 166		10 378	
MELAKY	2000		531 836				49 212
	2005		521 310				49 189
MENABE	2000		873 815				31 727
	2005		821 996				31 626
SAVA	2000	801 217	13 421				1 853
	2005	779 550	12 891				1 741
SOFIA	2000	601 837	744 550				26 645
	2005	515 997	703 461				24 380
ATSIMO ATSIANANA	2000	365 215					
	2005	355 600					
ATSIMO ANDREFANA	2000		1 168 480	58 652	801 464	397	8 905
	2005		1 113 138	58 024	777 232	420	8 903
VAKINANKARATRA	2000	9 374		1 982		7 095	
	2005	9 123		1 897		6 689	
VATOVAVY FITOVINANY	2000	265 282					
	2005	259 277					

CI et ONE ont utilisé les mêmes images Landsat et ont adopté la même approche méthodologique dans le traitement d'images, mais vu leurs objectifs respectifs, ils ont chacun adopté selon leur besoin la définition et l'identification des types d'écosystèmes.

Ils ont également utilisé différents filtres (pour ONE = 1Ha, CI = 2.5Ha)

Evolution des écosystèmes au niveau national 2000 – 2005 (Source : IEFN)

CLASSES	SUPERFICIE EN (HA) IEFN 0	SUPERFICIE EN (HA) IEFN 1
Hors zone	658,06	658,06
Forêts littorales	52 314,14	56 731,88
Forêts denses humides sempervirentes de basse altitude	1 987 415,13	2 423 729,41
Forêts humides sempervirentes dégradées et/ou secondaires de basse altitude	233 064,94	246 889,56
Mosaïque de cultures, jachère, lambeaux forestiers	3 501 429,84	3 481 610,09
Prairies côtières, savanes et/ou pseudosteppes avec éléments ligneux	2 342 970,12	2 250 034,48
Prairies côtières, savanes et/ou pseudosteppes sans éléments ligneux	1 230 851,09	1 373 492,40
Savanes et/ou pseudosteppes avec éléments ligneux	778 485,23	722 821,07
Savanes et/ou pseudosteppes sans éléments ligneux	4 494 705,76	4 610 366,80
Forêts denses sclérophylles de montagne	965,84	2 566,36
Forêts sclérophylles de montagne dégradées et/ou secondaires	100,37	135,92
Forêts claires sclérophylles de moyenne altitude	11 056,42	11 056,42
Fourrés sclérophylles de montagne	1 057,10	1 088,69
Prairies altimontaines , savanes et/ou pseudosteppes avec éléments ligneux	59 801,22	63 399,17
Prairies altimontaines , savanes et/ou pseudosteppes sans éléments ligneux	209 875,76	217 257,97
Forêts denses sèches série à Dalbergia, Commiphora et Hildegardia	2 580 344,27	2 889 984,48
Forêts sèches série à Dalbergia, Commiphora et Hildegardia dégradées	858 274,91	854 170,73
Forêts denses sèches série à Didieraceae	591 392,57	610 442,38
Forêts sèches série à Didieraceae dégradées et/ou secondaires	269 443,70	256 796,97
Fourrés xérophiles	927 190,88	941 433,73
Fourrés xérophiles dégradées et/ou secondaires	568 291,50	569 584,70
Mangroves	303 814,84	304 630,80
Forêts ripicoles	1 436 539,89	1 452 107,85
Formations marécageuses	566 863,54	576 189,35
Peuplements d'anacardiens	8 720,89	8 720,89

CLASSES	SUPERFICIE EN (HA) IEFN 0	SUPERFICIE EN (HA) IEFN 1
Peuplements d'Eucalyptus	81 095,32	82 877,25
Peuplements de Pins	118 340,75	118 346,69
Peuplements mélangés	6 983,47	6 990,31
Rizières	899 720,58	903 435,25
Canne à sucre	28 495,96	28 663,31
Sisal	20 229,47	20 646,92
Palmier à huile		
Girofle	71,65	180,58
Cacao	37 553,69	37 449,27
Autres ou mélangées	34 967,82	48 444,23
Sols nus et sables	209 246,84	208 927,90
Plans d'eau	17 873 260,28	17 882 302,23
Surfaces bâties	16 260,19	16 192,76
Non classifié/nuage (ombre)	3,06	
Forêts denses humides sempervirentes de moyenne altitude	2 463 788,53	2 870 741,61
Forêts humides sempervirentes dégradées et/ou secondaire de moyenne altitude	41 609,56	55 277,79
Mosaïque de cultures, jachère , lambeaux forestiers	236 832,60	208 462,54
Mosaïque de cultures, jachère , lambeaux forestiers	1 357,06	587,56
Forêts denses sclérophylles de moyenne altitude	138 895,63	139 551,84
Mosaïque de cultures, jachère, lambeaux forestiers	29 846,65	29 027,70
Savanes et/ou pseudo steppes avec éléments ligneux	393 979,45	395 323,80
Savanes et/ou pseudo steppes sans éléments ligneux	6 244 531,54	6 250 506,26
Mosaïque de cultures, jachère, lambeaux forestiers	744 719,86	745 431,36
Savanes et/ou pseudo steppes avec éléments ligneux	5 265 629,41	5 499 386,17
Savanes et/ou pseudo steppes sans éléments ligneux	13 767 975,78	13 461 417,20
Mosaïque de cultures, jachère, lambeaux forestiers	376 073,89	371 601,39
Savanes et/ou pseudo steppes avec éléments ligneux	913 876,08	900 054,27
Savanes et/ou pseudo steppes sans éléments ligneux	1 640 526,51	1 638 115,65
Nuage	1 852 569,36	608 227,11

Superficie de chaque type d'écosystèmes présents dans les 22 régions (Source : KEW)

Régions/type d'écosystèmes	Superficie en Ha
Alaotra Mangoro	
Anthropic, Cultivated Areas	106 722
Bare Soil/Rock	151
Degraded Humid Forest	397 499
Humid forest	540 378
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 104 462
Tapia forest	279
Water	21 565
Western Dry Forest	1 732
Wetlands/Marshlands	88 461
Wooded grassland-bushland	478 707
Amoron i Mania	
Anthropic, Cultivated Areas	20 610
Bare Soil/Rock	220
Degraded Humid Forest	15 319
Humid forest	61 094
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	995 447
Tapia forest	510
Water	3 898
Western Dry Forest	743
Wetlands/Marshlands	737
Wooded grassland-bushland	555 385
Analamanga	
Anthropic, Cultivated Areas	138 261
Bare Soil/Rock	4
Degraded Humid Forest	1 404
Degraded south western dry spiny forest	3
Humid forest	66 624
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 209 754
Water	12 955
Western Dry Forest	1 928
Wetlands/Marshlands	8 014
Wooded grassland-bushland	294 354
Analanjirifo	
Anthropic, Cultivated Areas	330 973
Bare Soil/Rock	26
Degraded Humid Forest	752 444
Humid forest	977 693
Littoral forest	1 190
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	19 768
South western dry spiny forest-thicket	20
Unknown	10 601
Water	7 227
Wetlands/Marshlands	12 505
Wooded grassland-bushland	62 961

Régions/type d'écosystèmes	Superficie en Ha
Bongolava	
Anthropic, Cultivated Areas	24 775
Bare Soil/Rock	10
Humid forest	3 862
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 423 720
Water	1 743
Western Dry Forest	47 587
Wetlands/Marshlands	14 037
Wooded grassland-bushland	279 801
Diana	
Anthropic, Cultivated Areas	87 127
Bare Soil/Rock	13 861
Clouds	140
Degraded Humid Forest	13 181
Degraded south western dry spiny forest	9
Humid forest	349 831
Mangroves	40 544
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	344 286
South western dry spiny forest-thicket	4
Unknown	156
Water	20 626
Western Dry Forest	259 045
Wetlands/Marshlands	18 770
Wooded grassland-bushland	848 551
Ihorombe	
Anthropic, Cultivated Areas	31 858
Bare Soil/Rock	910
Degraded Humid Forest	4 145
Degraded south western dry spiny forest	582
Humid forest	142 600
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 175 422
South western dry spiny forest-thicket	2 573
Tapia forest	59 944
Water	4 557
Western Dry Forest	2 161
Western humid forest	10
Western sub-humid forest	13 744
Wetlands/Marshlands	7 749
Wooded grassland-bushland	1 164 519
Itasy	
Anthropic, Cultivated Areas	46 161
Humid forest	3 419
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	527 419
Tapia forest	8 496
Water	5 696

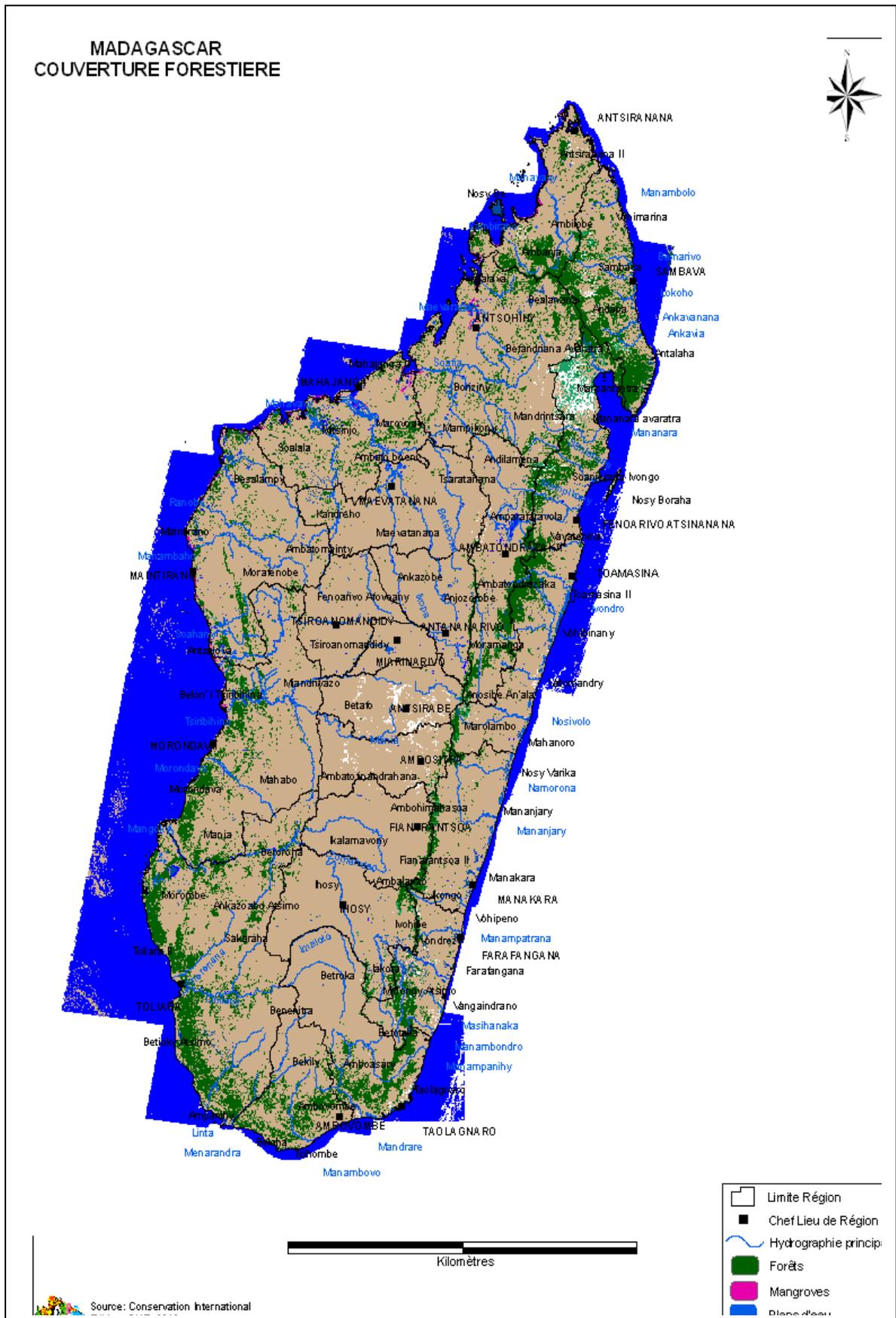
Androy			
Anthropic, Cultivated Areas		69 881	
Bare Soil/Rock		6 817	
Degraded south western dry spiny forest		190 679	
Humid forest		69	
Plateau grassland-wooded grassland mosaic		959 860	
South western coastal bushland		42 116	
South western dry spiny forest-thicket		444 805	
Unknown		3	
Water		326	
Wetlands/Marshlands		556	
Wooded grassland-bushland		151 653	
Anosy			
Anthropic, Cultivated Areas		50 555	
Bare Soil/Rock		2 730	
Degraded Humid Forest		131 249	
Degraded south western dry spiny forest		2 212	
Humid forest		226 616	
Littoral forest		2 130	
Plateau grassland-wooded grassland mosaic		1 520 761	
South western dry spiny forest-thicket		284 833	
Unknown		17	
Water		12 457	
Wetlands/Marshlands		2 849	
Wooded grassland-bushland		722 539	
Atsimo Andrefana			
Anthropic, Cultivated Areas		197 996	
Bare Soil/Rock		204 788	
Degraded south western dry spiny forest		341 556	
Humid forest		28	
Mangroves		8 423	
Plateau grassland-wooded grassland mosaic		2 288 345	
South western coastal bushland		131 232	
South western dry spiny forest-thicket		1 101 968	
Tapia forest		56 871	
Unknown		51	
Water		56 327	
Western Dry Forest		54 777	
Western humid forest		7 201	
Western sub-humid forest		322 668	
Wetlands/Marshlands		41 023	
Wooded grassland-bushland		1 837 466	
Atsimo Atsinanana			
Anthropic, Cultivated Areas		75 148	
Bare Soil/Rock		314	
Clouds		253	
Degraded Humid Forest		480 441	
Humid forest		332 852	
Western Dry Forest			5
Wetlands/Marshlands			9 003
Wooded grassland-bushland			46 970
Matsiatra Ambony			
Anthropic, Cultivated Areas			23 845
Bare Soil/Rock			443
Degraded Humid Forest			852
Humid forest			72 432
Plateau grassland-wooded grassland mosaic			1 293 544
Tapia forest			3 266
Water			4 670
Western Dry Forest			5
Western sub-humid forest			3 114
Wetlands/Marshlands			11 804
Wooded grassland-bushland			674 351
Melaky			
Anthropic, Cultivated Areas			143 396
Bare Soil/Rock			25 130
Humid forest			17 200
Mangroves			33 112
Plateau grassland-wooded grassland mosaic			2 741 234
Unknown			66
Water			37 867
Western Dry Forest			589 953
Wetlands/Marshlands			80 202
Wooded grassland-bushland			401 347
Menabe			
Anthropic, Cultivated Areas			152 804
Bare Soil/Rock			146 934
Degraded south western dry spiny forest			283
Humid forest			28 351
Mangroves			26 484
Plateau grassland-wooded grassland mosaic			2 252 587
South western dry spiny forest-thicket			102
Unknown			54
Water			34 611
Western Dry Forest			790 535
Western sub-humid forest			61 476
Wetlands/Marshlands			42 742
Wooded grassland-bushland			1 349 107
Sava			
Anthropic, Cultivated Areas			98 816
Bare Soil/Rock			5 070
Clouds			25
Degraded Humid Forest			875 543
Humid forest			815 857
Littoral forest			8 679
Mangroves			1 471

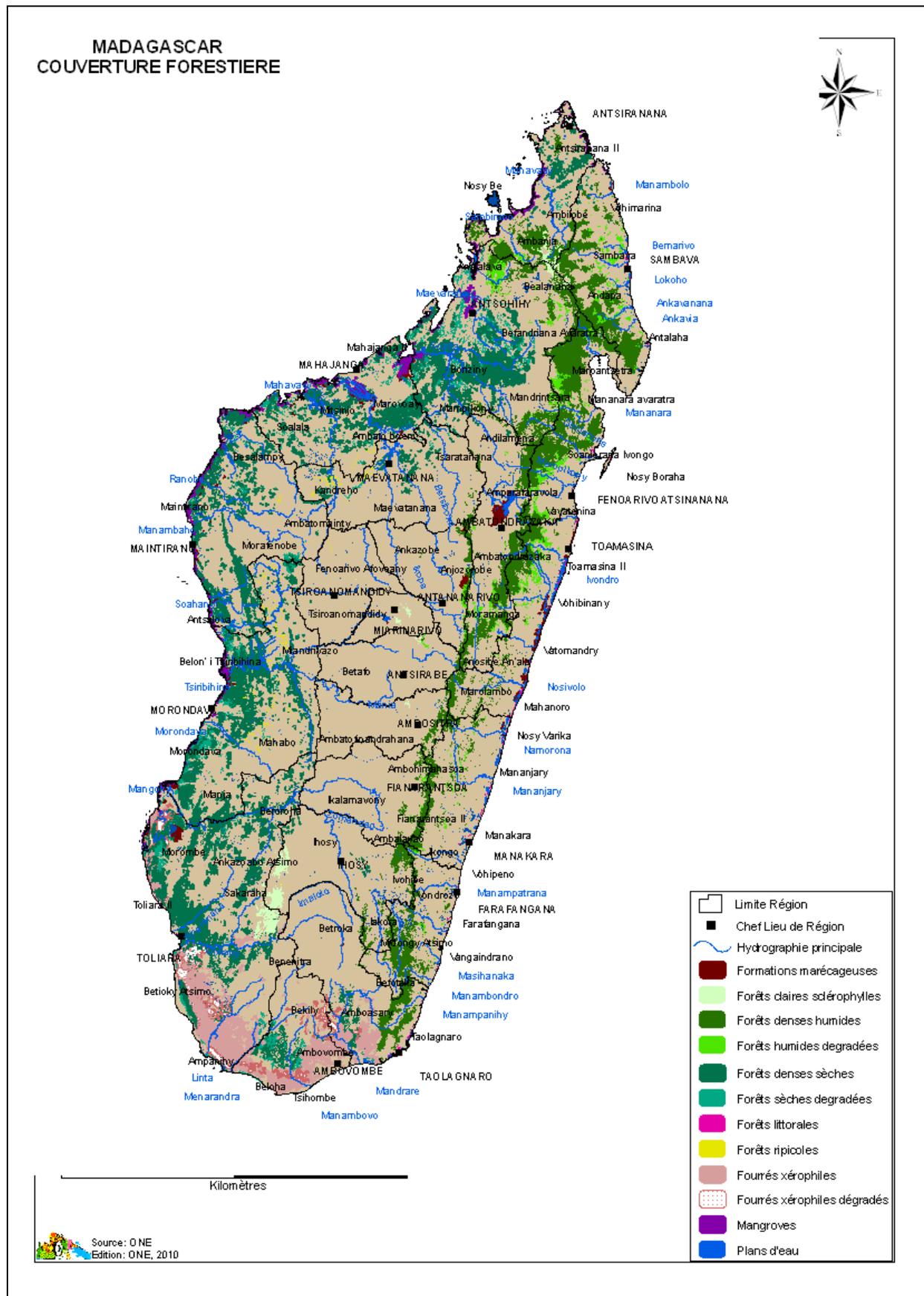
Littoral forest	3 861	Plateau grassland-wooded grassland mosaic	141 211
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	110 905	Unknown	56
South western dry spiny forest-thicket	3	Water	10 583
Unknown	32	Western Dry Forest	50 148
Water	8 658	Wetlands/Marshlands	3 886
Wetlands/Marshlands	5 351	Wooded grassland-bushland	355 290
Wooded grassland-bushland	636 015	Sofia	
Atsinanana		Anthropic, Cultivated Areas	222 812
Anthropic, Cultivated Areas	139 330	Bare Soil/Rock	7 122
Bare Soil/Rock	3 001	Degraded Humid Forest	133 050
Clouds	6	Degraded south western dry spiny forest	2
Degraded Humid Forest	1 528 873	Humid forest	468 128
Humid forest	382 912	Mangroves	36 002
Littoral forest	5 659	Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 848 776
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	42 776	Unknown	32
Unknown	56	Water	26 738
Water	22 757	Western Dry Forest	611 627
Wetlands/Marshlands	21 271	Wetlands/Marshlands	68 566
Wooded grassland-bushland	55 407	Wooded grassland-bushland	1 673 974
Betsiboka		Vakinakaratra	
Anthropic, Cultivated Areas	95 989	Anthropic, Cultivated Areas	15 427
Bare Soil/Rock	12 295	Bare Soil/Rock	37
Degraded Humid Forest	175	Degraded Humid Forest	6 143
Humid forest	21 048	Humid forest	66 564
Mangroves	41	Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 167 960
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	2 164 961	Tapia forest	191
Tapia forest	2 296	Water	6 601
Water	24 294	Western Dry Forest	1 474
Western Dry Forest	99 223	Wetlands/Marshlands	3 827
Wetlands/Marshlands	7 870	Wooded grassland-bushland	536 830
Wooded grassland-bushland	524 894	Vatovavy Fitovinany	
Boeny		Anthropic, Cultivated Areas	48 187
Anthropic, Cultivated Areas	214 117	Bare Soil/Rock	1 859
Bare Soil/Rock	98 843	Degraded Humid Forest	1 439 126
Humid forest	2	Humid forest	178 370
Mangroves	52 789	Littoral forest	3 849
Plateau grassland-wooded grassland mosaic	1 273 388	Plateau grassland-wooded grassland mosaic	21 846
Unknown	145	Unknown	144
Water	52 211	Water	11 376
Western Dry Forest	673 483	Wetlands/Marshlands	32 700
Wetlands/Marshlands	60 986	Wooded grassland-bushland	335 242
Wooded grassland-bushland	557 100		

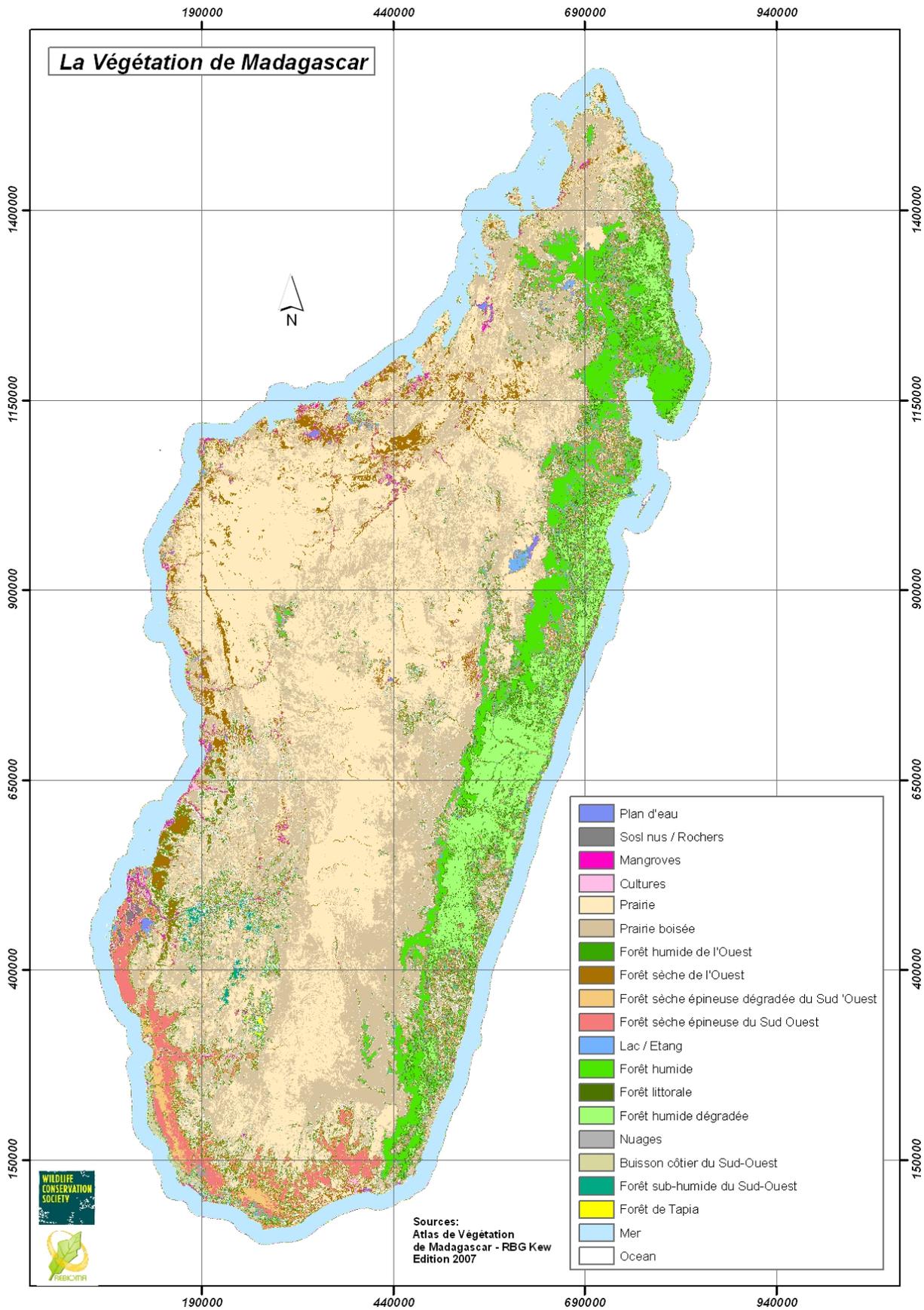
Annexe 3-2. Synthèse des approches méthodologiques des projets pilotes

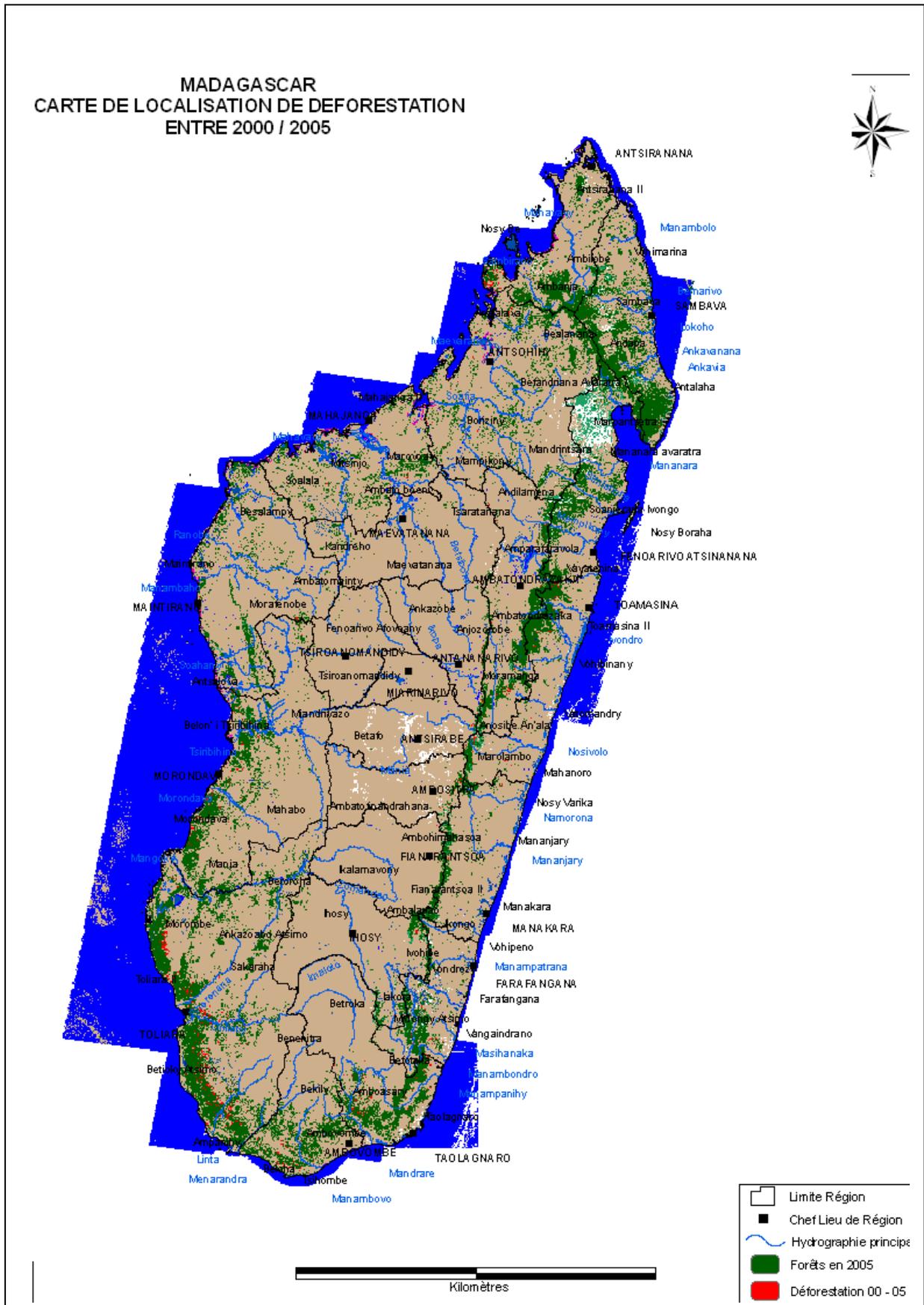
ETAPES			CAS				
			CI	WCS	ESSA - Forêts	WWF/GP	
1-TELEDETECTION	Logiciels utilisés		Traitement d'image/SIG	X	X	X	X
			CLASlite				X
2-INVENTAIRE	COMPOSANTES A MESURER	Logiciels utilisés pour calculer le nombre de plots nécessaires	Plot Calculator	X	X		
		Biomasse aérienne		X	X	X	X
		Biomasse souterraine (racinaire)		X		X	X
		Litière			X		X
		Bois mort		X	X		
	METHODOLOGIE D'INVENTAIRE	Carbone organique du sol					X
		Méthode adoptée	Standard selon Winrock International	X	X	Aire minimale	
			Destructive				X(partielle)
		Placette/Plot	Non destructive	X	X	X	
			Temporaire	X	X		
Permanent				X			
3-TRAITEMENT	Echelle de l'étude	locale	X	X	X	X	
	Equations utilisées	Equations allométriques standards	X	X			
		Equations allométriques locales			X	X	
	Méthode/Logiciel utilisé pour la quantification de carbone	Plot Calculator	X	X			
LIDAR					X		
4-SUIVI ET CONTRÔLE	Scénario de référence				X	X	
	Inventaire sur terrain			X			
	Télédétection			X	X	X	

Annexe 3-3. Cartographie des Ecosystèmes de Madagascar

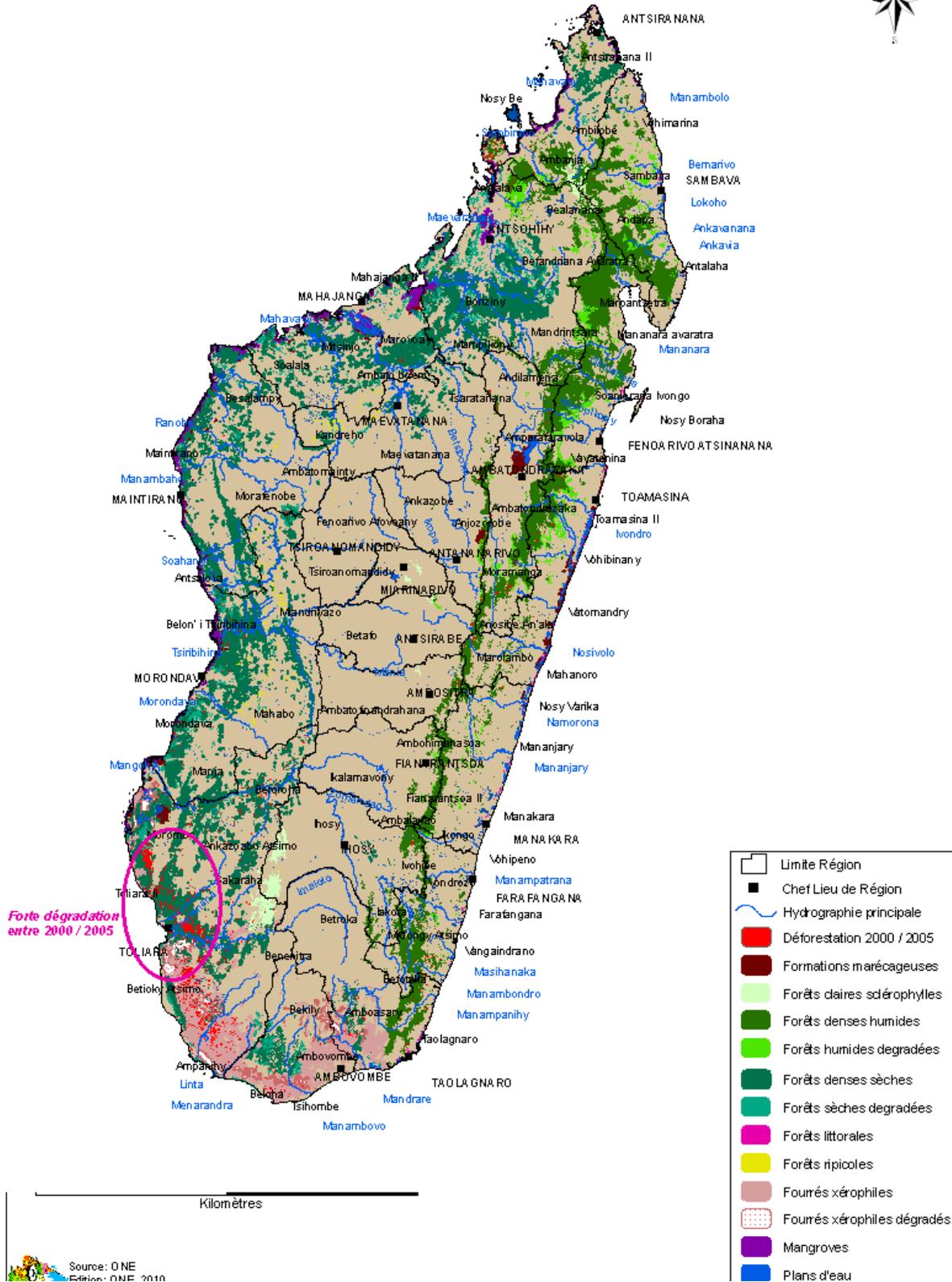


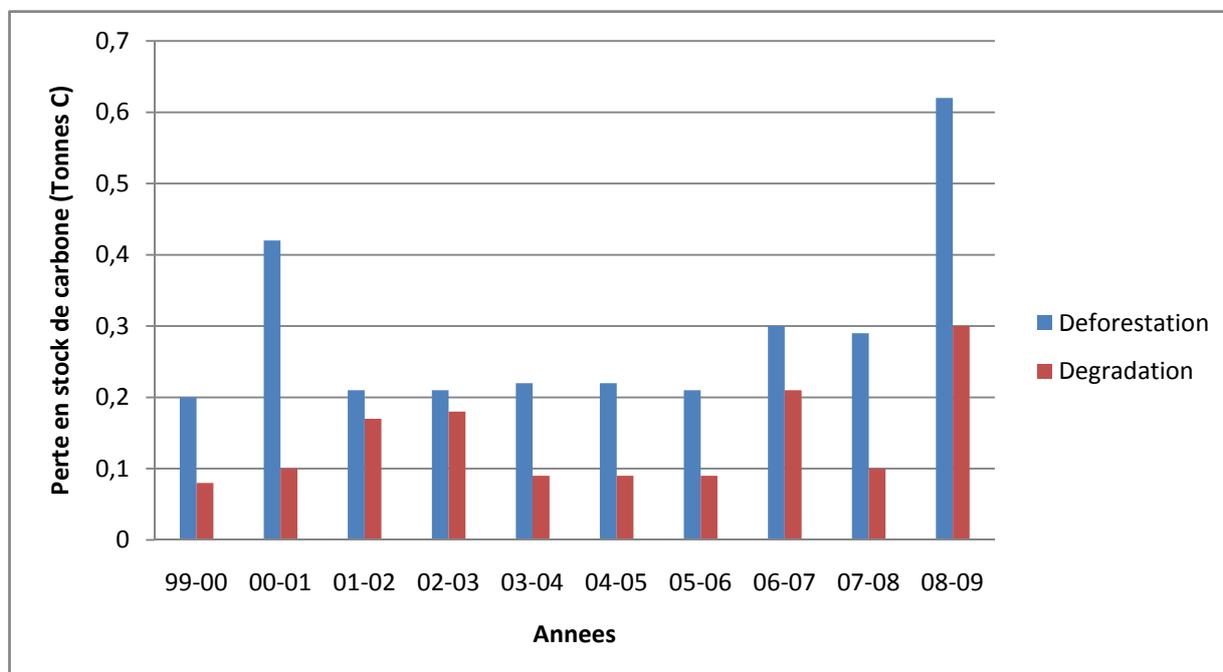






MADAGASCAR CARTE DE LOCALISATION DE DEFORESTATION ENTRE 2000 / 2005



Annexe 3-4 : Importances relatives des émissions dues à la déforestation et celles dues à la dégradation.

Source: Carnegie Institution for Science, Stanford University, 2009; avec disturbance = dégradation.

Annexe 3-5 : Le projet SEAS-OI.

Le projet **SEAS-OI (Surveillance Environnementale Assistée par Satellite dans l’Océan Indien)** a pour objectif la mise en oeuvre d’un pôle d’excellence en télédétection spatiale pour la gestion des territoires du Sud Ouest de l’Océan Indien. Ce pôle est constitué d’une antenne de réception directe de satellites optiques et radar à très haute résolution comme SPOT, ENVISAT, ... associée à un centre de traitement d’images et de géomatique dédié aux applications de l’observation de la Terre pour la gestion durable des ressources naturelles et des territoires de l’Océan Indien.

Le montage du programme repose sur un partenariat étroit entre **l’Etat, La Région Réunion, l’IRD et de l’Université de La Réunion** dans le cadre du CPER-PO 2007-2013.

Ce projet se traduira par :

▫ La mise en place d’une **plateforme technologique de réception** (en bande X et en bande L) et de traitement des données et d’un bâtiment permettant de regrouper les équipes de recherche des structures scientifiques par la consolidation des champs méthodologiques et l’élargissement des domaines thématiques de recherche.

▫ Le développement d’«**observatoires**» **par le spatial de l’environnement au service du développement** durable dans le Sud Ouest de l’Océan Indien dans le cadre d’une coopération régionale avec les institutions des pays de la zone.

Placée à La Réunion, cette structure de réception directe fera l’acquisition des images prises par certains satellites lors de leur passage dans la zone de couverture de l’antenne, soit un cercle d’environ **2500 km de rayon** qui comprend :

- les états de la Commission de l’Océan Indien,
- le canal du Mozambique, Mayotte et les îles Eparses,
- Le Mozambique,
- Le Malawi,
- Le Swaziland,
- Le quart sud est de la Tanzanie,
- Une partie nord est de l’Afrique du Sud.

Cette station de réception multi-satellites permettra la réception des satellites optique et radar de la filière SPOT, Pléiades, ENVISAT et RADARSAT pour des applications opérationnelles comme la surveillance des zones économiques exclusives (pêche illégale) et de cartographie des dynamiques de l’occupation du sol (en partenariat avec Madagascar pour le suivi du foncier, des forêts et de la zone côtière). La réception d’autres satellites comme CBERS (Brésil, Chine) et IRS (Inde) permettront de garantir l’accès à d’importantes séries d’images à diverses résolutions pour couvrir les besoins à long terme en données sur l’environnement.

La politique de données sera basée sur le principe de la gratuité pour conforter le pôle d’excellence Réunionnais et le rendre attractif, développer la coopération régionale dans les domaines prioritaires des pays de la COI et favoriser l’innovation.

Couplée à la station de réception déjà installée aux Kerguelen, elle complètera de plus la surveillance des ZEE australes de la France.

Le projet SEAS-OI se traduira par :

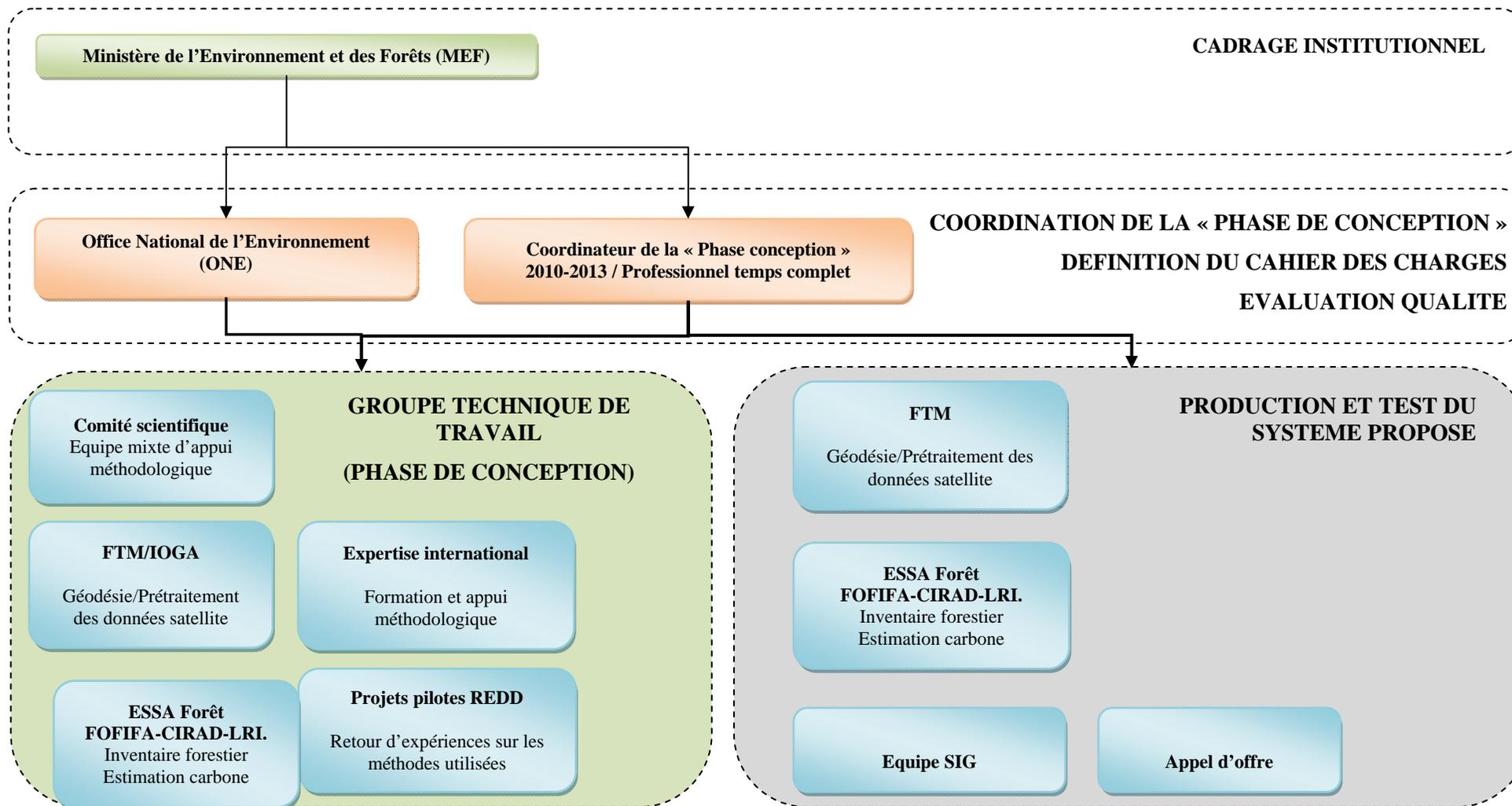
- des formations professionnelles à La Réunion de spécialistes en télédétection et analyse spatiale, pour l'ensemble de la zone ;
- un transfert des connaissances vers les pays de la zone. Une des priorités de l'outil est de renforcer les accords de coopérations vers les partenaires de la COI d'une part mais également les pays de l'Afrique du Sud et de l'Est. Ainsi La Réunion sera un acteur majeur dans le réseau international d'observatoires en cours de constitution autour des initiatives régionales, nationales, européennes et internationales (GMES, GEO/GEOSS, AMESD ...).
- un transfert vers le secteur économique au travers d'un partenariat fort entre le secteur privé et les différents acteurs du projet (agences spatiales, Collectivités territoriales, Industries du secteur spatial, acteurs de l'environnement) qui devrait se décliner par un soutien à la création d'entreprises innovantes (en liaison avec les incubateurs régionaux) dans les domaines de la géomatique, de la télédétection, et de l'observation de l'environnement et des territoires.

Sur le plan scientifique, ce projet s'accompagnera d'un renforcement des équipes locales et de la mise en place de programmes régionaux de recherche et d'applications pilotes. Cette dynamique devrait notablement accroître l'accueil de spécialistes français et étrangers (notamment depuis la COI). Les thématiques suivantes seront développées : aménagement des territoires, agriculture, gestion forestière, suivi du milieu marin et côtier, surveillance épidémiologique, gestion des risques...

Les moyens mobilisés par ce projet seront notamment affectés à l'installation du système de réception d'images satellites et à la mise en œuvre d'installations d'acquisition de la télémétrie, de traitement, d'analyse, de la construction d'un espace pour la recherche associée (locaux et équipements) sur l'emprise du site Universitaire de Terre Sainte à Saint-Pierre.



Annexe 4a-1 : Rôles et responsabilités de la phase de conception du système MRV

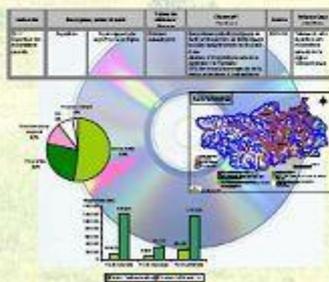


Annexe 4a-2 : Tableaux de Bord Environnementaux et Tableaux de Bord Sociaux



Office National Pour L'Environnement

Tableau de Bord Environnemental - TBE -



Agir ensemble pour un environnement de qualité

OBJECTIFS

Le TBE est conçu comme l'outil de suivi de l'état de l'environnement et de son évolution, qui devra permettre :

- une plus grande sensibilisation des acteurs de la vie économique aux questions environnementales
- d'évaluer les impacts environnementaux des différentes politiques et activités économiques
- et d'orienter la politique des décideurs et les activités des différents acteurs

THEMES

- La biodiversité
- Le sol et le couvert végétal
- Le littoral
- Les eaux continentales
- Le climat et les changements climatiques
- L'environnement urbain
- Les facteurs socio-économiques
- Le Programme Environnement

DISPONIBLES

- Différentes bases de données relatives à chaque thème du TBE
- TBE National : 2001, 2002, 2003, 2008

- TBE Provincial: Antananarivo (2002), Fianarantsoa (2002), Toamasina (2001), Toliara (2003), Mahajanga (2003), Antsiranona (2003) .

- TBE Régional : Menobe-2004, DIANA-2006, Anosy-2005, Vakinankaratra-2005, Melaky-2006, Androy-2009, Atsimo Atsinanana-2009, Atsimo Andrefana-2008, Alaotra Mangoro-2009, SAVA-2009, SOFIA-2009, Amoron'i Mania-2007, Matsiatra Ambony-2007, Vatovavy Fitovinany-2009, Andranjirafa-2009, Atsinanana-2009, Itasy-2008, Bongolava-2008, Ihorombe-2007, Boeny-2006

- TBE sous-régional (Mangoro-2004)

INDICATEURS

Les indicateurs du TBE sont organisés selon le cadre méthodologique basé sur la trilogie Etat-Pression-Réponse (OCDE)



POURQUOI UN TBE ?

- Evaluer le progrès et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles
- Moderniser les outils de suivi et d'analyse de l'état de l'environnement
- Intégrer les décisions économiques et environnementales
- Associer développement régional et gestion durable des ressources naturelles
- Améliorer l'efficacité des interventions de l'Etat
- Orienter les investissements

POUR QUI ?

Le TBE est un outil d'aide à la décision destiné aux décideurs et acteurs économiques à tous les niveaux; les gestionnaires de l'environnement; les universités et centres de recherche; les bureaux d'études; les étudiants et élèves; les touristes; les journalistes et tous les autres faiseurs d'opinions.

PRINCIPES GENERAUX

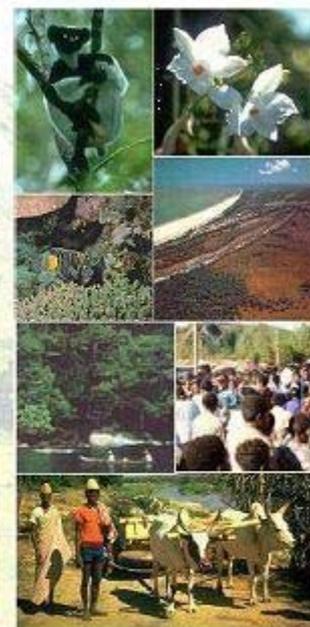
- L'élaboration du TBE est participative
- L'identification des indicateurs et l'élaboration du TBE partent des besoins des utilisateurs

- Les indicateurs environnementaux régionaux expriment les spécificités et préoccupations environnementales régionales
- Le TBE est évolutif et interactif
- La valorisation et la promotion des outils sont primordiales

COMMENT Y PARVENIR ?

Le système d'informations basé à l'ONE consiste à :

- rassembler les informations à travers un réseau thématique et/ou régional.
- concevoir et développer les indicateurs permettant un meilleur suivi de l'environnement.
- diffuser les informations par le biais des rapports périodiques sur l'état de l'environnement et des kits pédagogiques.
- produire des informations et analyses géospatiales concernant l'état des écosystèmes naturels à partir de l'exploitation des images satellite
- élaborer un système statistique devant aboutir à une comptabilité de l'environnement pouvant être éventuellement intégré à terme dans la comptabilité économique nationale.



Direction des Informations Environnementales
ONE, BP 822 Antananarivo, 101 Antananarivo

e-mail : die.one@pnce.mg
url : <http://www.pnce.mg/tbe>
Tél : (261.20) 22 259 99
Fax : (261.20) 22 306 93

LE TABLEAU DE BORD SOCIAL

(TBS)

C'est un outil de suivi des différents indicateurs sociaux mentionnés dans le DSRP et dans la déclaration des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations Unies en particulier.

Le Tableau de Bord Social présente aussi l'avantage d'embrasser les différents secteurs de l'économie, du social et de l'environnement et de mettre en exergue les différentes facettes de la vie du pays de manière spatiale et temporelle. Néanmoins, il est loin d'être complet car plusieurs aspects socio-économiques du pays n'y figurent pas encore et des efforts permanents de différents acteurs de l'économie pour la contribution à sa confection et à son actualisation sont les bienvenus et inévitables dans ce contexte de lutte contre la pauvreté.

Objectif Le TBS sert d'abord d'outil de mesure et de suivi social du développement et de la pauvreté à Madagascar et ensuite de rassembler, harmoniser, valoriser les informations existantes et les rendre disponibles auprès des utilisateurs, d'autant plus qu'il devrait s'intégrer dans le système général de l'appareil statistique national et régional et s'efforcer de contribuer ainsi à compléter les chaînons manquants dans ce système.

Structure Le TBS se présente comme suit. La partie introductive informe sur les méthodologies de collecte tout en donnant la définition des principaux indicateurs. La partie suivante présente les indicateurs sous forme synthétique, au niveau national et analyse l'évolution temporelle en ce qui concerne les différents secteurs. La dernière partie montre les indicateurs détaillés selon les sources d'information.

Les indicateurs traités concernent :

- Population et Démographie
- Cadre macroéconomique
- Commerce extérieur
- Développement humain
- Accès à l'eau et à l'électricité
- Santé
- Education
- Agriculture, Elevage et pêche
- Justice
- Infrastructures
- Emploi
- Transport
- Conditions de vie
- Tourisme
- Environnement
- Mines
- Sécurité
- Justice

Les TBS disponibles :

Tableau de Bord Social (TBS)

- Tableau de Bord Social 2003
- Tableau de Bord Social 2002
- Tableau de Bord Social 2001

Tableau de Bord Social Régional (TBSR)

- Tableau de Bord Social 2002 pour Toamasina
- Tableau de Bord Social 2002 pour Fianarantsoa

Annexe 4b : Typologie de participation

Type/niveau de participation	Particularités des types de participation
Participation nominale	Appartenance à un groupe
Participation passive	Informé des décisions (post facto), ou assiste à des réunions de prise de décision sans dire un mot.
Participation consultative	Avis sollicité sur des sujets particuliers, sans influencer les décisions prises
Participation à des activités spécifiques	Demande d'intervenir (ou volontaire) a entreprendre des tâches spécifiques
Participation active	Exprimant des opinions, que ce soit sollicité ou non ; ou prenant des initiatives de différentes sortes.
Participation interactive	Avoir une voix et une influence sur les décisions prises.

Source : Agarwal (2001).